



Les
de la *cahiers*
co-construction

6

**CONTRIBUTION
DES 10 GROUPES
DE TRAVAIL NATIONAUX**

SOMMAIRE

1. Indicateurs
2. Vie associative
3. Image des quartiers
4. Apprentissage/formation professionnelle
5. Entreprises et quartiers
6. Orientation et emploi
7. Culture
8. Lutte contre les discriminations
9. Éducation
10. Sport

1. Le président de la République a marqué une attention toute particulière aux questions de suivi et de transparence de l'action publique dans les quartiers en difficulté :

« Cette politique – vous l'avez compris – d'un retour de l'État, elle mobilisera les associations, les régies, les centres communaux d'action sociale, et elle suppose d'être claire, c'est-à-dire aussi de se doter d'indicateurs, et je souhaite que dans cette mobilisation nationale, nous puissions définir ensemble, d'ici le mois de février prochain, les quelques indicateurs que nous décidons de suivre, en les rendant publics sur Internet et dans la communication quotidienne (...) » (discours de Tourcoing, 14 novembre 2017).

Le groupe de travail indicateurs a pour mission, selon la note de cadrage, de proposer :

- « Des indicateurs mesurant la situation des quartiers : il s'agit d'identifier des indicateurs centrés sur la situation des quartiers et de leurs habitants (...).
- Des indicateurs portant sur la perception et les usages des habitants : cette démarche "par le bas" est fondamentalement transversale (...). Elle fait écho à l'ambition de "politique d'émancipation" évoquée par le président de la République.
- Des indicateurs de suivi des objectifs du plan de mobilisation nationale (...). »

2. Sur cette base, le groupe de travail a souhaité que ses approches partent de la situation des habitants, en cherchant à monter son évolution.

Il a dans un premier temps raisonné par grands secteurs¹ : il a recherché des indicateurs de situation peu nombreux, centrés sur les enjeux les plus transversaux, destinés à donner à voir certaines dimensions de la situation des quartiers et à mobiliser l'action publique par leur capacité d'interpellation. Il a également souhaité proposer des suivis de cohorte pour apprécier le devenir des habitants, et recueillir leurs avis et perceptions.

Dans un second temps, il a souhaité prendre du recul sur sa propre production, en recherchant un degré de synthèse et de transversalité supplémentaire, inspiré des deux logiques mises en avant dans le discours du président de la République : « ramener le droit commun dans les quartiers, afin que chacun ait accès aux mêmes services », et « l'émancipation des habitants ». C'est pourquoi il propose une entrée par trois verbes partant des personnes elles-mêmes : **habiter**; **travailler**; **grandir**.

Dans chacune de ces approches, il a tenté d'explicitier pour quelles raisons l'indicateur de situation proposé peut être révélateur d'une logique d'émancipation et de quelle manière il appelle une mobilisation coordonnée des politiques publiques et d'un ensemble de partenaires.

3. Le groupe propose de raisonner sur différents types d'approches.

- À partir des entrées « habiter », « travailler » et « grandir », il propose des indicateurs chiffrés, de préférence simples et aisément compréhensibles, disponibles nationalement et localement, qui font sens à ces différentes échelles et pourraient également être présentés par typologie de QPV ou par zones géographiques (typiquement : le QPV, sa commune, son EPCI), pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux.
- Sur certaines thématiques, le groupe de travail a identifié des indicateurs qui font principalement sens quand ils sont utilisés et produits dans un contexte local (parce qu'ils sont très dépendants de ce contexte) ou qu'ils ne sont pas disponibles nationalement mais peuvent être produits localement. Il recommande particulièrement de suivre ainsi un certain nombre de sujets, en particulier les questions de santé.
- Les habitants des QPV connaissent des problématiques particulières de santé : disponibilité de l'offre de soins; freins liés au niveau du reste à charge financier; prévalence de certaines pathologies... Les statistiques nationales traitent assez mal de ces questions sur une base géographique fine, à l'exception de l'offre de soins (qui ne dit rien de la consommation effective). Dès lors, le groupe de travail encourage à proposer des études locales (notamment avec les observatoires régionaux de la santé), pour disposer de données fines et espérer constituer des méthodologies qui pourront être reprises nationalement.

■ enfin, sur certains sujets (*présentés en italique*), en l'absence de données fiables, le groupe propose de recourir à des enquêtes qualitatives. Pour des raisons de pertinence autant que de coût, ces enquêtes ont principalement du sens quand elles sont menées localement.

4. Le groupe s'est efforcé d'adapter ses propositions initiales pour se référer à des indicateurs disponibles, quand ils existent. Néanmoins, certains des indicateurs, (*notés avec un astérisque*), ne sont pas actuellement disponibles, en particulier à des échelles locales. Ils appellent une production particulière, qui doit être mise en place avec les organismes statistiques concernés (Insee, Pôle emploi, ministère de l'Éducation nationale) : les suivis de cohorte, les indicateurs relevant de l'Éducation nationale...

5. Le groupe propose une phase de test de ses propositions sur une dizaine d'agglomérations, comprenant donc davantage de QPV.

6. Les différentes approches préconisées amènent à poser la question de l'évaluation, pour donner tout son sens à la question des habitants et réellement chercher à apprécier la contribution des politiques publiques à leur émancipation. Les propositions du groupe impliquent des dispositifs locaux d'évaluation et appellent une comparaison entre les résultats des enquêtes locales et une consolidation au niveau national. Par ailleurs, il serait certainement nécessaire de compléter ces évaluations portant sur les résultats par des dispositifs d'évaluation permettant d'analyser, au moins dans un certain nombre de cas, les conditions de mises en œuvre des politiques publiques, condition nécessaire pour comprendre les résultats et pouvoir en tirer des enseignements utiles à l'action.

1. Pauvreté/revenus; éducation; santé; offre de services; mobilité (physique, résidentielle...); sécurité; emploi; habitat.

Questionnement	Indicateurs synthétiques	Commentaires	Émancipation	Mobilisation des services publics
HABITER				
<p>Les conditions d'habitat permettent-elles aux habitants une vie quotidienne de même qualité qu'ailleurs ?</p> <p>Ce questionnaire a été décomposé en cinq sous-thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'offre et la qualité des services à différentes échelles – La qualité du cadre de vie – La sécurité – Les possibilités de mobilité – La citoyenneté 	<p>1. Offre de services</p> <p>1a. Indice composite de l'offre de service disponible* : définition d'une liste d'équipements et de services attendus, définition du niveau de qualité attendu et des conditions d'accès attendues (délai d'accès); appréciation de la situation du quartier au regard de ces attendus. En première approche, partir de la population accédant à moins de quinze minutes à pied à ces équipements</p> <p>1b. <i>Usage de l'offre de service : usage réel des différents services; appréciation portée sur ces services; points spécifiques sur les mobilités du quotidien dans l'agglomération*</i></p> <p>Compléter par des données produites et exploitées localement, par exemple la santé</p> <p>1c. <i>La « centralité », ses spécificités (offre culturelle, espaces publics, événements et manifestations particuliers qui rythment la vie de la cité) sont-elles perçues comme accessibles, autorisées, pour soi ?</i></p>	<p>1a. Il s'agit ici de mesurer si des équipements et services de tous ordres (commerces, transports, services publics, équipements culturels, sportifs, éducatifs, services de santé, de police...) sont effectivement disponibles dans des conditions d'accès et de qualité correctes, conformes à ce que l'on peut observer dans des zones urbaines de densité comparable. Pour un quartier, présentation par exemple en vert, orange, rouge. Voyant d'alerte pour les secteurs insuffisamment pourvus : santé (utilisation de l'accessibilité potentielle localisée); services publics du quotidien; transports publics; médiathèque; sports; sécurité...</p> <p>1b. et 1c. <i>Enquête qualitative réalisée localement, coordination entre enquêtes souhaitable</i></p> <p>Indicateur de santé produit localement* si la question de la santé apparaît prégnante</p>	<p>Les dimensions sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'existence des services « de base » de la vie quotidienne, de ceux qui vont en quelque sorte « de soi » est première, mais encore faut-il que les habitants aient connaissance de certains de ces services et que ceux-ci soient adaptés à leurs besoins et à leurs attentes – au-delà des services publics de proximité (poste, CAF) auxquels on les renvoie trop souvent, les habitants des QPV sont aussi des clients de commerces, dont ils peuvent légitimement attendre une certaine qualité; ils veulent se soigner, ils veulent se déplacer, se distraire. L'accessibilité pratique à l'offre urbaine est importante pour les habitants des QPV comme pour tout habitant de nos villes. Il s'agit de permettre aux habitants d'accéder à l'ensemble des équipements et services urbains, de telle sorte qu'ils se sentent parties prenantes de leur ville. – enfin, l'accès physique et symbolique au centre-ville (et aux lieux de centralité) constitue un élément clé du sentiment d'être un citoyen de la ville comme les autres 	<p>Il s'agit d'une vision extrêmement transversale de l'offre de services : services publics et privés, qui renvoient à toutes les compétences dans la sphère publique, en particulier ville (proximité), agglomération (transports) et État (santé)</p> <p>Il s'agit également d'un enjeu politique local majeur</p>
	<p>2. Qualité du cadre de vie <i>Les habitants ont-ils plaisir à habiter (leur logement, leur quartier, leur ville) ?</i></p>	<p>2. <i>Enquête qualitative réalisée localement, coordination entre enquêtes souhaitable</i></p>	<p>Les habitants des QPV, comme tous les habitants, vivent dans différents espaces (logement, espaces collectifs, espaces publics de proximité et plus lointains, ville, agglomération). La qualité des espaces constitue une condition incontournable des pratiques, des conditions de la cohabitation, de la représentation des autres avec lesquels on vit, du sentiment de valorisation ou de dévalorisation...</p>	<p>Cette qualité renvoie dans cette acception à l'ensemble des services publics, aux services, associations, etc.</p>
	<p>3. Sécurité 3a. <i>Expression du sentiment de sécurité/insécurité à différentes échelles</i></p>	<p>3a. Enquête nationale qualité et cadre de vie, sur échantillon QPV, tous les deux ans, sentiment d'insécurité. <i>Enquête qualitative réalisée localement, coordination entre enquêtes souhaitable</i></p>	<p>Qualité du cadre de vie, sentiment de sécurité, services sont des conditions incontournables pour que l'habitat constitue une ressource dans le rapport que les personnes entretiennent à elle-même, aux autres et à la société dans laquelle elles vivent</p>	<p>Acteurs de la prévention et de la sécurité; rôle des acteurs du logement social, des villes et intercommunalités dans la production, le maintien et la qualification des espaces de cette vie quotidienne</p>
	<p>3b. Évolution du nombre de plaintes pour outrage à agent, données locales</p>	<p>3b. Pour mesurer l'évolution qualitative des relations entre la police et la population</p>		
	<p>4. Citoyenneté Taux de participation aux élections</p>	<p>Indicateur de l'exercice de la citoyenneté (pour les citoyens titulaires du droit de vote et exerçant ce droit). Correspondance QPV/bureaux de vote à construire</p>	<p>Le vote est un des reflets de l'implication et de la confiance dans la vie citoyenne</p>	

Questionnement	Indicateurs synthétiques	Commentaires	Émancipation	Mobilisation des services publics
	<p>5. Trajectoires résidentielles et structure des durées d'installation <i>5a. Enquête de cohorte, pour suivre les parcours résidentiels individuels et familiaux</i></p> <p>5b. Complétée par une mesure annuelle sur la mobilité spécifique au parc HLM : taux de rotation dans le parc</p>	<p>La possibilité de trajectoires résidentielles constitue une dimension essentielle de la vie des habitants et de perception des possibles.</p> <p>L'analyse des durées d'installation quartier par quartier constitue également une indication centrale. Elle doit toujours être interprétée dans le contexte de la situation d'un quartier et d'un marché du logement</p>	<p>Un des éléments majeurs de l'émancipation telle qu'elle est mise en avant par le président de la République porte sur la mobilité (« <i>les gens veulent pouvoir bouger, ils veulent pouvoir évoluer dans la société</i> »)</p>	<p>Acteurs du logement, public et privé.</p> <p>Acteurs de l'aménagement, des politiques de peuplement, des politiques éducatives...</p>
TRAVAILLER				
<p>Les habitants disposent-ils des mêmes conditions d'accès à l'emploi ?</p> <p>Cette question sera abordée avec deux focus : sur les femmes et les jeunes de 16-25 ans</p>	<p>6. Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans, par quartier</p>	<p>Le taux d'emploi des femmes est un indicateur particulièrement transversal, tant pour les couples que pour les familles monoparentales, sous plusieurs angles qui renvoient</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'une part, au revenu disponible du ménage (celui-ci apparaît très dépendant du nombre d'actifs en son sein), donc à la prévention de la pauvreté des enfants et des familles; – d'autre part, à l'émancipation des femmes : évolution des conditions de maîtrise de leur vie propre, socialisation, impact sur les enfants, amélioration des problématiques de santé, etc. 	<p>Favoriser le travail des femmes permettrait de lutter contre des situations socio-économiques souvent difficiles, d'améliorer les conditions de vie et de s'inscrire dans des dynamiques plus ouvertes. Les inégalités tiennent en partie au nombre de revenus au sein de chaque ménage et notamment au travail des femmes. Par ailleurs, le travail des femmes constitue un puissant facteur d'ouverture et d'émancipation, d'évolution de leur propre univers de socialisation et de celui de leurs enfants</p>	<p>Se donner un objectif d'augmentation du nombre de femmes accédant à un emploi ou pouvant renouer avec l'emploi conduit à mobiliser de très nombreux services publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accompagnement social (pour renouer avec l'emploi ou s'y autoriser) – coopération insertion, formation, monde économique – modes de garde de la petite enfance (sans lesquels le travail de nombreuses femmes n'est tout simplement pas possible, mais qui contribuent de façon décisive à la socialisation des enfants) – prise en charge des enfants plus âgés – sécurité des espaces publics...; – disponibilité des transports (autonomie dans l'espace urbain)...
	<p>7. Taux de chômage, par quartier* Dans l'attente de la publication de cet indicateur, nombre de demandeurs d'emploi pour 100 habitants de 15 à 64 ans, par quartier</p>	<p>Mesure de la capacité des habitants à accéder directement à l'emploi ou à des formations conduisant à l'emploi</p>	<p>Le taux de chômage d'ensemble reste une préoccupation importante. La qualification, les créations d'entreprise et l'évolution des parcours professionnels des habitants sont également des questions majeures. Dans tous les cas, l'impact sur les revenus disponibles, sur l'image de soi et sur les possibilités de former des projets sont importants</p>	<p>La mobilisation de différentes composantes de l'action publique, leur coopération et leur capacité à nouer des partenariats avec des acteurs privés sont essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> – accompagnement social – formation – placement à l'emploi – transports – coopération monde de l'insertion, de la formation et acteurs économiques – mobilisation des acteurs économiques

Questionnement	Indicateurs synthétiques	Commentaires	Émancipation	Mobilisation des services publics
	8. Taux de chômage des 16-25 ans, par quartier* Dans l'attente de la publication de cet indicateur, nombre de demandeurs d'emploi pour 100 habitants de 15 à 24 ans, par quartier	Mesure de la capacité des jeunes à accéder à l'emploi Mesure des parcours de formation engagés	L'accès à l'emploi des jeunes constitue vraisemblablement un des problèmes les plus cruciaux dans nombre de quartiers. Il est fondamental pour eux d'accéder à l'emploi et de pouvoir accéder à une vie adulte autonome. Il est également indispensable pour son propre dynamisme que la société veille à proposer à sa jeunesse les ressources pour favoriser l'insertion professionnelle	Les politiques en direction des jeunes appellent une coordination spécifique des acteurs, notamment : – formation – accompagnement social – insertion – acteurs économiques... Rôle spécifique des missions locales Parrainage
GRANDIR				
Les enfants qui grandissent dans ces quartiers bénéficient-ils des conditions leur permettant d'apprendre, de se développer, de s'épanouir ? Cette question sera analysée à deux périodes clés, la petite enfance et l'entrée en primaire, et les parcours de la troisième à la sortie du système scolaire	9. Compétences acquises par les élèves en fin de maternelle ou à l'entrée en CP*	Il s'agit de mesurer les acquis à la fin de la période précédant la scolarité obligatoire, pendant laquelle les efforts de socialisation sont menés par les parents et tout le réseau éducatif préscolaire et scolaire. À affiner avec la Depp du ministère de l'Éducation nationale, à partir des « synthèses des évaluations diagnostiques des acquis des élèves entrant en CP » Des statistiques locales de l'Éducation nationale sont nécessaires	Un ensemble d'éléments tendent à montrer que les enfants qui grandissent dans ces quartiers ne bénéficient pas toujours des conditions qui puissent leur permettre d'apprendre, de se développer, de s'épanouir. Cet indicateur permet de faire un point sur la socialisation des enfants dans leurs premières années et l'acquisition des compétences de base, en particulier sur le langage. Ces compétences sont déterminantes pour la scolarité ultérieure	– Acteurs de la petite enfance, – préscolarisation, – scolarisation en maternelle : il ne s'agit pas de mesurer l'intervention de l'EN en maternelle, mais bien le résultat de la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative de 0 à 6 ans
	10. Suivi de cohorte des élèves de 3^e pendant quatre ans*	Mesures notamment du succès au brevet des collèges, de l'orientation deux ans après la 3 ^e , du succès au baccalauréat, de l'orientation après le baccalauréat, de l'orientation vers l'apprentissage, du passage à l'emploi, du taux de Neet... Des statistiques locales de l'éducation nationale sont nécessaires. À affiner avec la Depp du ministère de l'Éducation nationale	Mesure de l'effet des choix et orientations successifs, de la réussite aux examens de la République, de la capacité à conduire vers les études supérieures une part significative des enfants des QPV. Il s'agit d'améliorer les parcours des élèves en fin de secondaire, de telle sorte que leur origine sociale ne constitue pas un handicap et qu'ils puissent développer un parcours qui leur convienne	Éducation nationale Orientation Missions locales Acteurs jeunesse et insertion Acteurs économiques Branches professionnelles...

SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE »

1. Contexte national

Le 9 novembre 2017, le Premier ministre a annoncé son souhait d'approfondir le dialogue avec les associations en lançant les travaux d'une grande mobilisation en faveur des associations. Le gouvernement entend élaborer des mesures concrètes et ambitieuses pour la vie associative autour de trois enjeux principaux :

- mettre en œuvre une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations, afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent;
- consolider et développer les activités d'utilité sociale portées par les associations;
- mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement.

À cet effet, trois groupes de travail thématiques ont été réunis sous l'égide de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, du haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, et du Mouvement associatif, dans le but de lancer une réflexion partagée sur les leviers appropriés pour faciliter, accompagner et reconnaître la vie associative et l'engagement, et pour formuler des propositions.

La restitution des travaux sur la vie associative s'est déroulée le 27 février 2018 devant le ministre de l'Éducation nationale chargé de la vie associative et le haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale. Après cette restitution officielle, un temps de travail entre les pilotes associatifs des groupes a permis de poursuivre les échanges sur ces propositions dans la perspective de la rédaction du rapport de synthèse qui a été soumis pour avis au Haut Conseil à la vie associative et qui sera prochainement remis au Premier ministre.

Parallèlement, dans son discours de Roubaix le 14 novembre 2017, le président de la République a lancé un grand plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants reposant sur la co-construction et l'association des parties prenantes.

Dans le cadre de cette « grande mobilisation nationale pour la politique de la ville », dix groupes de travail se sont mis en place pour faire des propositions qui pourraient alimenter la réflexion dans la perspective du prochain Comité interministériel des villes. Un de ces groupes a été consacré à la vie associative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2. Les associations de la politique de la ville

En 2017, 8184 associations ont été financées au titre de la politique de la ville. L'enveloppe budgétaire de l'État consacrée aux subventions accordées aux associations a représenté 129 534 149 € pour 18 852 actions.

L'étude du Credoc pour le compte du CGET (2016) révèle un fort renouvellement des associations recevant des aides de l'État dans le cadre de la politique de la ville : 20 % sont financées pour la première fois l'année de l'enquête et 40 % depuis moins de trois ans. Et ces nouvelles associations sont en moyenne plus jeunes et moins souvent employeurs que la « base historique » des associations financées par le CGET.

La subvention moyenne accordée à une action en 2017 se situe à 9 387 €, alors que la subvention médiane se situe à 3 750 €.

Même si les associations des quartiers prioritaires partagent les difficultés des autres associations, elles présentent la spécificité d'intervenir sur des territoires fragiles et, étant plus jeunes, ces associations ont de facto moins la connaissance des ressources existantes en termes d'accompagnement et de soutien au tissu associatif national, d'où une fragilité intrinsèque plus prononcée. Elles aspirent légitimement à la reconnaissance de leur mission et à leur contribution au lien social. Cette reconnaissance de leur rôle incontournable dans les QPV constitue une attente forte.

Propositions du groupe de travail vie associative en QPV croisant celles des trois groupes de travail pilotés par la DJEPVA

Le groupe de travail vie associative en QPV soutient globalement les propositions issues des trois groupes de travail pilotés par la DJEPVA telles que présentées le 27 février 2018 devant le ministre de l'Éducation nationale et le haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire.

Le groupe de travail vie associative en QPV demande cependant à ce qu'il soit expressément intégré à la politique vie associative du gouvernement, la nécessité d'avoir une attention particulière sur les associations en QPV, qui ont un rôle social d'autant plus fondamental qu'elles œuvrent dans des environnements paupérisés cumulant les difficultés, et qu'elles agissent souvent avec de très faibles moyens.

Les axes proposés par le chantier conjointement mené par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, du haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale et du Mouvement associatif auxquels le groupe de travail Vie associative en QPV adhère en particulier sont les suivants :

- **renforcer la performance de l'accompagnement des petites (et moyennes) associations en chaînant les types d'accompagnement, pour plus d'accessibilité et davantage d'efficience** : appui des associations par leurs têtes de réseau – déploiement des points d'appui à la vie associative dans chaque région – des dispositifs publics d'accompagnement renforcés et adaptés aux publics qu'ils ciblent (ambition 3 du Groupe 1 – politique de soutien, d'appui et d'accompagnement des associations);
- **soutenir les associations pour ce qu'elles sont en reconnaissant les spécificités du modèle non lucratif associatif** : la subvention est le moyen privilégié à l'initiative associative – adapter la commande publique aux modèles socio-économiques associatifs – renforcer le Fonds pour le développement à la vie associative – poser le principe de la pluri-annualité des financements publics (ambition 1 du Groupe 2 – consolidation et développement des activités d'utilité sociale des associations);
- **créer les leviers permettant aux associations d'assurer leur viabilité** : renforcer les fonds propres et la trésorerie des associations – créer un dispositif d'aide aux associations en difficulté (ambition 2 du Groupe 2 – consolidation et développement des activités d'utilité sociale des associations);
- **favoriser le développement des activités associatives d'utilité sociale par des solutions sur mesure** : faciliter l'accès aux financements européens – soutenir l'emploi qualifié – faciliter les coopérations entre associations (ambition 3 du Groupe 2 – consolidation et développement des activités d'utilité sociale des associations);
- **favoriser un chantier pour l'engagement tout au long de la vie et le bénévolat pour tous à tous les âges de la vie** : vie scolaire, vie active, vie sociale et quotidienne (ambition 1 du Groupe 3 – mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement);
- **valoriser et développer les engagements collectifs** : développer les initiatives collectives de citoyens – soutenir les engagements dans une démocratie d'initiative citoyenne (ambition 2 du Groupe 3 – mieux reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement).

Propositions du groupe de travail vie associative en QPV

Parallèlement aux propositions qui rejoignent celles des autres associations, le groupe de travail sur la vie associative en QPV a développé des propositions complémentaires spécifiques aux QPV.

- **Augmenter le nombre de Parcours emploi compétence (PEC) en QPV et veiller à leur articulation avec les emplois francs**

De l'avis des membres du groupe, le coût des contrats aidés doit être mis en perspective avec la richesse qu'ils représentent en termes d'utilité sociale, puisqu'ils permettent de financer des activités utiles socialement, en plus d'être des outils de la politique de l'emploi (cf. rapport de l'IGF de 2012).

Cette proposition s'appuie sur les éléments développés dans le cadre du rapport des sénateurs Dufaut et Magner : sur les 200 000 contrats aidés prévus pour 2018, 35 000 sont consacrés à

l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 22 000 sont réservés à l'outremer et 11 000 font l'objet d'une réserve de précaution. Il en reste donc théoriquement 136 000 pour les autres thématiques, moins si l'on se réfère à la circulaire du ministère du Travail (circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétentes et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi), qui demande qu'une attention particulière soit apportée aux travailleurs handicapés et aux résidents des quartiers « politique de la ville ».

Les emplois francs peuvent représenter une aide précieuse pour l'emploi associatif, dans l'esprit de l'aide du Fonjep au projet associatif réalisé par un professionnel, même si le contrat en CDI pour bénéficier de l'aide de 5 000 € peut constituer une limite.

→ **Dossier unique et délais de traitement des demandes de financement**

Le groupe de travail souhaite voir la mise en œuvre d'une plate-forme unique de financeurs auprès de laquelle il serait plus simple pour les associations issues des QPV ou intervenant auprès de leurs habitants de déposer un seul et unique dossier. À charge pour les financeurs concernés par la demande de traiter ce dossier en fonction de leurs priorités sans avoir à réclamer le dépôt de demandes différentes.

Par ailleurs, le groupe estime nécessaire de raccourcir le délai de traitement des demandes, mais aussi de paiement des acomptes et soldes de subvention, de manière à ne pas fragiliser encore plus des associations déjà fragiles, et n'ayant généralement pas de trésorerie. L'idée d'un fonds mutualisé pour soutenir la trésorerie des petites associations de quartier a d'ailleurs été évoquée par le groupe.

→ **Mettre un terme à la culture de l'appel à projets généralisé**

La méthode de « l'appel à projets », aujourd'hui communément utilisée par les financeurs publics tant nationaux que locaux, n'est pas du tout adaptée aux petites associations actives dans les quartiers, qui n'ont généralement ni les ressources humaines ni la capacité technique d'y répondre. Cette pratique met également les associations en « concurrence » alors que l'objectif est de permettre la création de dynamiques collectives sur un quartier. Si l'on veut que les associations de quartiers perdurent et se développent, il est devenu nécessaire de redéployer des financements hors appels à projet, attribués sur la seule base de la qualité des projets proposés par les habitants et associations.

→ **Mise à disposition de locaux par les bailleurs sociaux**

Le développement de la mise à disposition de locaux par les bailleurs, au bénéfice d'associations de quartier remplissant une mission d'intérêt général, peut représenter un atout pour des petites structures avec très peu de moyens. La difficulté pour les bailleurs de louer certains rez-de-chaussée d'immeuble est un fait connu. Les mettre à la disposition de structures associatives pourrait valoriser le bâti et, en même temps, favoriser la coopération interassociative et le lien social dans le quartier.

→ **Initiatives citoyennes**

Les associations des quartiers de la politique de la ville disposent de peu de moyens financiers et humains pour déployer leurs actions. Certaines structures, comme les centres sociaux ou les régies de quartier, sont des lieux structurants dans les quartiers et ont vocation à être des espaces intermédiaires où les divers acteurs d'un territoire peuvent élaborer des projets au bénéfice des habitants. La présence d'un agent de développement citoyen (« communautaire », selon le vocable québécois) rattaché à ces structures permettrait de renforcer les richesses du territoire, en assurant une fonction de soutien et d'accueil des petites associations et en favorisant la coopération interassociative.

→ **Soutenir la création de nouvelles Tables de quartier**, ce qui nécessite un financement adéquat de long terme consacré à un poste d'animateur-coordonateur de la Table et à la mise à disposition d'un local et **Créer un Fonds pour le développement de l'initiative citoyenne**, outil pour la défense et la promotion des droits des habitant.e.s, une mesure

d'ordre démocratique qui vise à élargir et à renforcer la participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

→ Développer les plates-formes d'intermédiation service civique au profit des jeunes des quartiers de la politique de la ville

Pour lever les freins au développement de l'offre de missions, le gouvernement, avec l'accord du Parlement, a décidé de développer « l'intermédiation », c'est-à-dire de s'appuyer sur des associations intermédiaires expérimentées capables d'assurer le portage juridique et administratif et le cotutorat de jeunes mobilisés dans des petites associations de manière à faciliter l'accès au service civique à ces dernières.

Au-delà de cette souplesse administrative pour les petites associations, il est nécessaire de mettre en place des actions spécifiques pour les informer et les accompagner dans leur appropriation du service civique (aide au cadrage des missions, recrutement des jeunes, soutien à leur encadrement...) sur la base des travaux organisés par l'Agence du service civique. Des actions spécifiques sont également nécessaires pour faciliter l'accès au service civique des jeunes des quartiers eux-mêmes. Pour 2017, ces jeunes représentaient 13 % des jeunes engagés. L'objectif est d'atteindre 15 %.

→ Priorisation du fléchage des postes d'adultes-relais

Sur les 4000 postes d'adultes-relais disponibles en 2017, 77 % étaient affectés à des associations, 18 % à des EPCI/collectivités et 4 % à d'autres types de structures (EPA, OPHLM...). Le groupe propose d'augmenter la priorisation de ces postes au profit des associations de quartier, si l'augmentation de leur nombre (10000 prévus initialement) n'était pas envisageable.

→ Créer des incubateurs solidaires

La création, sous forme de prototypes, d'incubateurs solidaires destinés à mettre en place sur plusieurs territoires de nouvelles modalités d'accompagnement pour les initiatives en mutualisant des ressources de façon transversale ou par secteurs d'activités, comme des compétences venues de l'université et de la recherche.

→ Valorisation des initiatives

Le groupe de travail a été l'occasion de prendre connaissance d'actions exemplaires développées sur les territoires, au plus près des habitants des QPV. Il est proposé de construire à court terme une base de solutions qualifiées au service de tous, en prenant appui sur la plate-forme « Carrefour des solutions » du CGET. Ce travail de valorisation nécessite de réunir un panel d'utilisateurs de terrain et d'experts techniques. La proposition de lancer des développeurs de quartier pourrait s'articuler harmonieusement avec cette proposition.

Propositions du groupe de travail Vie associative en QPV, concernant l'économie sociale et solidaire

→ Mobiliser davantage les associations pour l'insertion professionnelle des habitants et le développement de l'économie sociale et solidaire.

■ Mettre en place des chartes de « *small business act* » à l'échelle des quartiers permettant de favoriser l'insertion professionnelle des habitants, à l'exemple de LePoleS, à Villeneuve-la-Garenne (sessions de retour à l'emploi et de préformation, ateliers et chantiers d'insertion, clause d'insertion dans les marchés publics, marchés d'insertion pour la gestion urbaine de proximité des bailleurs sociaux et collectivités...).

■ Conforter la place de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers (régies de quartiers, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, incubateurs de projets solidaires...) et les relations de l'ESS avec les associations de quartier, à travers notamment les plans locaux d'insertion par l'économique (PLIE).

■ Structurer les partenariats associatifs autour du service public de l'emploi pour créer de véritables « alliances pour l'emploi » dans les quartiers (repérage, parrainage, coaching, etc.).

Composition du groupe

Copilotes

Christophe ITIER, haut-commissaire à l'ESS (avec Yann JOSEAU, conseiller)
Vincent LENA, conseiller maître à la Cour des comptes, Mission d'appui
Nadine DUSSERT, déléguée générale de l'UNHAJ, présidente du Fonjep
Daniel FREDOUT, directeur de la confédération des MJC, président du Cnajep
Marie TRELLU-KANE, présidente Unis-Cité
Colombe BROSSEL, adjointe au maire – Paris
Muriel CASALASPRO, adjointe au maire – Montreuil-sous-Bois

Correspondants ministériels

DJEPVA : Charles-Aymeric CAFFIN
CGET : Kaïs MARZOUKI

Membres

Le Mouvement associatif : Ahmed EL KHADIRI, Maxime GODEFROY
Fédération des centres sociaux de France : Alain CANTARUTTI
France Médiation : Laurent GIRAUD
CNLRQ : Clotilde BREAUD
Voisin Malin : Anne CHARPY
PoLeS : Claude SICART
Pas Sans Nous : Bénédicte MADELIN
DECIDER (Grigny) : Martine VINCENT
Conseil citoyen (Roubaix) : Ahmed IMZIL
Mairie de Paris: Flora SALADIN

Dates des réunions

7, 14 et 28 février

Par ailleurs, deux réunions de terrain ont également alimenté la réflexion :

- Paris, le 12 février (mairie de Paris) organisée par Colombe BROSSEL et BBZ
- Arras, le 16 février (IRTS d'Arras) organisée par Le Mouvement associatif

SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL « IMAGE DES QUARTIERS »

1. Membres du groupe

Copilotes :

- Driss Ettazaoui, vice-président à la politique de la ville et de l'agglomération d'Évreux, membre de Ville et Banlieue
- Édouard Zambeaux, journaliste indépendant

Membres :

- Rost Adom'Megaa, fondateur de Banlieues actives, rappeur, membre du CES
- David Allais, association La Chance aux concours – coordinateur général
- Rose Améziane, association Banlieue plus & nos quartiers (Gennevilliers)
- Salah Amokrane, association Tactikollectif – Coordinatrice, membre du CNV
- Frédéric Bardeau, Simplon.co – directeur général
- Rabah Bounaya, acteur local, membre du conseil citoyen de Gennevilliers
- Karine Dupuy, IRDSU – déléguée générale (inter-réseau des professionnels du développement social urbain)
- Sylvie Durand-Trombetta, CNV – secrétaire générale
- Rémi Engrand, cabinet du maire de Chanteloup-les-Vignes, en Yvelines – directeur de la communication
- Mémona Hintermann Affejee, membre du CSA et du Comité national des villes
- Yanis Khakifa, consultant en communication et expert des technologies de l'information
- Khémisa Slimane, coordination Pas Sans Nous – vice-présidente
- Joachim Soetard, Union sociale de l'habitat – directeur de la communication
- Géraldine Vanhille, CSA – Chef du département missions cohésion sociale
- Guillaume Villemot, créateur du Festival des conversations et cofondateur de BBZ

Animateur au sein de la mission d'appui à la mobilisation nationale pour la politique de la ville :

- Fabrice Peigney

Membres experts des administrations :

- Corinne Bord, CGET
- Monia Battikh, CGET
- Agnès Saal, ministère de la Culture

2. Constats et enjeux

L'image des quartiers est une préoccupation récurrente de la politique de la ville. Si cette question a été souvent abordée sous l'angle de la représentation de la diversité des habitants, elle ne saurait s'y réduire.

En effet, dans une étude menée par le CGET, selon le panel politique de la ville 2013, il est constaté que 47 % des habitants interrogés pensent qu'en dehors de leurs quartiers les gens ont une mauvaise image du quartier, dont 22 % partagent ce point de vue et 25 % ne le partagent pas. L'étude réalisée par le Credoc en 2014¹ confirme cette perception. Si 78 % des personnes interrogées se disent préoccupées par ce sujet, même si cet intérêt est en baisse de 6 points, il reste très fort. Leur vision des QPV se durcit si l'on compare les perceptions au regard de l'étude précédente réalisée en 2009. Si une faible majorité des Français (51 %) pensent que la solidarité est forte au sein des quartiers, cette dimension perd 7 points. De manière identique, les quartiers représentent pour eux de moins en moins des lieux d'opportunités (44 %, - 7 points), le regard sur les jeunes issus de ces quartiers se dégradent avec une perte de 5 points. Parallèlement, les connotations négatives continuent de dominer : 94 % (chiffre stable) des personnes pensent qu'il y a trop de chômage et 92 % (+ 2 points) pensent que la délinquance y est particulièrement présente.

Ces chiffres sans complaisance soulignent à quel point la perception des quartiers est dégradée, à l'instar de la situation objective des habitants en comparaison des autres territoires (notamment en matière d'emploi, de réussite scolaire, de délinquance, etc.). Si aucune donnée objectivée n'existe pour l'heure afin d'appréhender le rôle de l'ensemble des médias dans le traitement des quartiers, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas des cas où manifestement les journalistes procèdent à partir des stéréotypes et des préjugés. Il est nécessaire de garder à l'esprit les mécanismes décrits par Patrick Champagne² dans son étude portant sur Vaulx-en-Velin pour comprendre comment se forme une image stéréotypée, véritable construction sociale. Cette analyse conforte le constat dressé par le groupe, il s'agit bien plus d'une question de regard sur les quartiers, que leur propre image.

Ce type de traitement journalistique ne se déploie pas exclusivement sur les quartiers, d'autres territoires ou personnes ou groupes de personnes se sentent parfois victimes de raccourcis et de simplifications. La question des conditions de production du travail journalistique se pose de façon générale, les quartiers de la politique de la ville subissant parfois, comme d'autres, des traitements pas complètement représentatifs de la réalité. L'observatoire construit par le CSA, qui en 2018 s'étend à l'examen qualitatif du traitement audiovisuel des quartiers dans les médias, apportera une première mesure, qui permettra d'apprécier l'écart qui pourrait exister entre la perception et la réalité. Mesurer cet écart ne peut par ailleurs avoir pour conséquence de ne pas répondre à cette préoccupation majeure.

La responsabilité de tous les acteurs est en cause, car cette perception a des conséquences sur la vie des habitants des QPV.

Si l'on peut s'accorder sur un point, avec l'évolution des médias, et l'influence grandissante des médias en continu, du rôle des médias en ligne, le traitement journalistique qui est retenu oscille entre sensationnalisme et exotisme, éclipsant par là même la réalité quotidienne des habitants et oublie une majorité des actions menées à l'échelon local, cantonnées dans l'ombre du champ médiatique et journalistique alors qu'elles pourraient contribuer à donner une image plus équilibrée de ces quartiers.

Il ne s'agit aucunement de vouloir inventer une réalité fantasmée de la vie des quartiers prioritaires, qui présentent une réelle diversité en leur sein car les quartiers verront leur image changer quand sociologiquement ils changeront, quand leur taux de chômage ne sera plus trois fois supérieur à la moyenne nationale ou quand les résultats scolaires ne seront plus aussi faibles. Mais au-delà de cette réalité, il faut aussi pouvoir présenter une réalité plus complexe, plus riche que la perception partielle, connotée voire dépréciée qui est offerte aujourd'hui.

De même, il pourrait être tentant d'imaginer un foisonnement de médias de proximité, comme une armée de vecteurs pour véhiculer une autre image des quartiers. Cette idée, même séduisante ne saurait prendre la mesure de l'influence portée par les médias « mainstream », l'impact du journal de TF1 ou encore de BFM. Il ne serait pas non plus pertinent d'opposer l'un à l'autre. Les médias de proximité ont évidemment un rôle pour créer des espaces d'expression alternatifs et de changement d'image des quartiers³, il convient de les soutenir, sans perdre de vue que les études en matière de médias locaux, et notamment celles menées par Bruno Raoul⁴, soulignent que les médias de quartier, les médias de proximité contribuent à enfermer le quartier dans une vision de son propre territoire et « n'offrent quasiment plus de regard sur le hors-quartier ». Le quartier passe alors de la notion de territoire, à celle de communauté, renforçant dans le même temps, le phénomène de traitement différencié, le caractère « exotique » de la part de l'extérieur.

Aussi, faudrait-il faire des « quartiers » un sujet à part entière, et donc un sujet « à part » ? L'ensemble des débats menés au sein du groupe plaide pour un traitement normalisé des quartiers, avec une volonté revendiquée de pouvoir saisir la complexité des situations et des territoires, rompant ainsi avec une « narration exotique » sans pour autant formuler des injonctions positives qui auraient comme vertu de « rétablir » une image.

Le groupe s'est questionné autour de quatre axes :

- Qui en est l'émetteur ?
- Est-il formé pour interagir avec les médias ?
- Comment faire émerger des récits ?
- Comment faire pour que les médias s'en emparent ?

Le groupe a procédé à de nombreuses auditions afin de faire émerger une analyse et réflexion partagée, mais aussi quelques propositions que nous avons souhaitées les plus opérationnelles possibles.

Au regard de l'enjeu de la question et de l'impact en direction des populations de ces quartiers qui sont les premières victimes de la discrimination que peut induire une image stéréotypée des quartiers en politique de la ville, l'engagement budgétaire sur cette question devra être volontariste et à la hauteur de l'enjeu. Pour construire ces propositions, la logique prise a été celle de reprendre au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville des mécanismes qui par ailleurs avaient fait leur preuve dans d'autres domaines.

Un engagement budgétaire dédié

D'ores et déjà sur cette question budgétaire, le premier principe retenu par le groupe de travail est celui de la logique posée par le 1 % culturel.

Dès lors que la question de l'image des quartiers interagit sur l'ensemble des questions touchant les habitants des quartiers politique de la ville, imaginer qu'un pourcentage du budget de la politique de la ville soit réservé à cette question est légitime. Il convient d'en fixer le quantum, qui sera un levier pour permettre de mobiliser d'autres fonds relevant à la fois du droit commun de l'État, mais aussi d'engager des partenariats financiers avec des partenaires privés (fondations, médias...). Un pour cent du budget de la politique de la ville, en plus du budget actuel, dédié aux actions relatives à l'image des quartiers est proposé.

Les propositions du groupe s'articulent autour des trois piliers d'action : mettre en lumière, produire et diffuser.

3. Propositions du groupe de travail n° 3

I. Mettre en lumière

Chacun s'accorde à reconnaître que les quartiers politique de la ville regorgent d'initiatives associatives, citoyennes, économiques. Cependant, elles restent trop confidentielles. Une première raison à cela est notamment le manque de savoir-faire des acteurs locaux à comprendre les logiques et les ressorts médiatiques, à promouvoir les projets locaux et à prendre la parole.

PROPOSITION 1. Expérimenter sur quatre territoires, avec des opérateurs professionnels, la mise en place d'une formation à destination des conseillers citoyens et des acteurs associatifs locaux.

À l'image de ce qui est proposé en matière de renouvellement urbain avec l'ERU (École du renouvellement urbain) en direction des conseillers citoyens, il est intéressant de proposer des possibilités de formations dédiées pour les acteurs locaux.

PROPOSITION 2. Mobiliser plus étroitement le dispositif des résidences de journalistes porté par le ministère de la Culture pour promouvoir l'accompagnement à l'écriture du récit dans les quartiers auprès des jeunes, des associations.

PROPOSITION 3. Créer une plate-forme permettant un premier repérage des initiatives de quartier et des porteurs de projet : plate-forme numérique, chaîne YouTube...

Les quartiers de la politique de la ville regorgent d'initiatives locales souvent méconnues. Permettre leur agrégation, leur valorisation est aussi un outil pour permettre à des journalistes de repérer un sujet, une démarche, une personnalité. Un travail plus poussé avec les intrapreneurs de l'État ou encore l'Etatlab pourrait permettre de concevoir une réponse.

PROPOSITION 4. Référencer différemment les dépêches portant sur les quartiers politique de la ville en lien avec les agences de presse AFP, AEF, Reuter afin de ne pas réduire les actualités aux mots #banlieue, #violenceurbaine #quartier #immigration #radicalisation.

PROPOSITION 5. Réaliser un annuaire des experts et des personnes ressources par QPV. À l'instar du guide des experts, il pourrait être confié, à plusieurs acteurs comme le CGET, le CNV, l'IRDSU l'identification des experts sur les sujets relevant de la politique de la ville, la réalisation d'un annuaire des experts et des personnes ressources par QPV. Ces acteurs assureraient également la mise à jour de ce guide.

PROPOSITION 6. Créer un conseil de presse, compétent en termes de déontologie des journalistes à l'instar du CSA pour l'audiovisuel.

Pour le travail journalistique, il n'existe pas d'instance garante du pluralisme à l'instar du CSA pour le secteur de l'audiovisuel. Pour garantir un bon traitement médiatique et au regard des modèles déjà en œuvre en Europe, il pourrait être institué une instance d'observation du traitement journalistique composée principalement de journalistes dans un souci d'évaluation par les pairs.

II. Produire des récits d'équilibre

Les sujets de la politique de la ville semblent souffrir d'un manque de reconnaissance professionnelle et de connaissance chez les journalistes, il s'agit de les rééquilibrer tant dans leur valeur que dans leur contenu.

PROPOSITION 7. Créer un concours valorisant les meilleurs reportages sur les quartiers permettant un coup de projecteur sur les auteurs et les sujets.

Valoriser les pratiques journalistiques innovantes, mais aussi indépendantes peut être un levier pour inciter l'investissement des journalistes dans un champ où le groupe a constaté que la reconnaissance professionnelle n'est pas au rendez-vous.

Un système de prix, qui pourrait être étendu à d'autres formes de productions et d'émetteurs, avec un jury constitué de professionnels de l'information pourrait être mis en place. Les prix, dotés financièrement, pourraient être également portés par les grands médias, qui garantiraient en plus la diffusion de ces récits, sous quelque forme que ce soit.

PROPOSITION 8. Créer un fonds partenarial de soutien des initiatives journalistiques indépendantes ayant vocation à raconter les QPV avec une juste représentation

Julie Sédel, dans son étude sur les médias et la banlieue⁵, interroge les pratiques journalistiques, ainsi que les stratégies de sources qui pèsent sur les représentations véhiculées par les médias au travers du traitement journalistique. Elle souligne l'importance « *des transformations des logiques de production de l'information qui déterminent la manière dont les journalistes construisent des images – trop souvent négatives – de la banlieue* ». L'auteur insiste d'ailleurs sur le peu de reconnaissance interne dans les rédactions pour les journalistes qui traitent des questions sociales. L'ambition avec ce fonds est de permettre l'émergence d'un récit différent sur les quartiers de la politique de la ville. Les expériences de production de contenus citoyens et indépendants témoignent que la politique de la ville et un sujet d'intérêt mais pas encore un sujet d'investissement. Soutenir et relancer la production de reportages est le corollaire de la capacité à créer des espaces de diffusion.

PROPOSITION 9. Déconstruire les stéréotypes dans la formation des journalistes

Les rédactions et les journalistes auditionnés partagent le même constat, l'ouverture des rédactions est encore un enjeu. Une première amorce a été engagée, notamment après l'initiative du colloque « Écrans pâles » organisé, en 2004, par le CSA et le Fasild afin de questionner les médias audiovisuels sur la présence de la diversité culturelle. Une évolution est en cours, cependant une réelle diversité sociale de recrutement des journalistes est à promouvoir. Une démarche de progrès a été initiée avec la création de préparation « égalité des chances » aussi bien à l'ESJ, qu'avec l'engagement de journalistes avec La Chance

aux concours. Cependant, une démarche de progrès peut s'engager afin de permettre une meilleure appréhension de la complexité des quartiers de la politique de la ville par un travail sur la fabrique des stéréotypes. Au-delà de la responsabilité sociale des entreprises il s'agit bien d'outiller les journalistes afin de les aider à réaliser leur métier en prenant bien soin de préserver la liberté de la presse.

PROPOSITION 10. Mobilisation du défenseur des droits sur la question de l'éventuelle mauvais traitement médiatique, sur le fondement du critère de discrimination lié au lieu de résidence, dès qu'une collectivité locale, des habitants, s'estiment discriminés par une publication et/ou une diffusion.

III. Diffuser

Il est proposé d'utiliser la loi sur l'audiovisuel à venir comme vecteur, afin d'améliorer la représentation des quartiers dans les médias audiovisuels, tant en volume de diffusion qu'en termes d'image.

PROPOSITION 11. Créer un espace médiatique dédié aux quartiers dans l'audiovisuel public d'au moins 5 % par mois du temps d'antenne aux heures de grande écoute.

Ainsi, il serait souhaitable que la loi prévoie un temps d'antenne des diffuseurs publics consacré aux quartiers et à leurs habitants. Il appartiendra au CSA d'en évaluer l'effectivité, mais aussi d'en apprécier la qualité.

La prochaine loi sur l'audiovisuel pourrait intégrer :

- une disposition prévoyant que les chaînes de télévision et stations de radio publiques généralistes consacrent au moins 5 % par mois de leur temps d'antenne, aux heures de grande écoute, à des programmes (magazine, reportages, documentaires, etc.) sur les quartiers et leurs habitants en les représentant de manière juste et équilibrée;
- une disposition prévoyant que la juste représentation des quartiers sera évaluée par l'Autorité de régulation au travers notamment, pour ce qui est des chaînes de télévision, de son baromètre de la diversité, qui comprend le critère du lieu de résidence;
- une disposition prévoyant qu'un des sages du CSA se verra attribuer l'observation de l'image des quartiers et réunira autour de lui un collège d'habitants issus des QPV, de journalistes, des PQ.

Les dispositions précitées devront être précisées par le CSA.

PROPOSITION 12. Aider au développement des médias de proximité en s'appuyant sur une meilleure diffusion du fond de soutien aux médias d'information sociale en direction des associations des quartiers de la politique de la ville.

Les médias de proximité sont des vecteurs d'animation du lien social et de la coproduction citoyenne du récit et de l'information. Favoriser l'essaimage de ces médias, dès lors qu'ils répondent à une dynamique citoyenne. Un fonds de soutien aux médias d'information sociale et de proximité a été créé en avril 2016 par le ministère de la Culture. Les médias (publications, sites Internet de presse, radios, télévisions, webtélés, webradios, etc.) font l'objet d'une attention particulière car ils contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires, urbains (QPV) et ruraux (ZRR), et sont un vecteur d'information et un facteur de cohésion sociale.

L'aide est attribuée en fonction de l'offre éditoriale du média d'information sociale de proximité, appréciée notamment à travers :

1. son insertion dans un territoire et sa contribution à la mission de communication sociale de proximité,
2. sa contribution à l'intégration et à la lutte contre les discriminations,
3. sa dimension d'éducation aux médias et à la liberté d'expression,
4. l'association des habitants au projet,
5. sa capacité à favoriser les échanges entre les groupes sociaux et culturels et l'expression des différents courants socioculturels,

6. sa contribution au développement local et à la protection de l'environnement.
Ce fonds est doté de 1,58 million d'euros pour 2017 et a permis le soutien de 132 médias.

IV. ET APRÈS ?

PROPOSITION 13. Assurer un suivi des propositions formulées dans le cadre du groupe de travail.

Création d'un groupe de suivi au sein du CNV, en lien par exemple avec le groupe prospective et évaluation des politiques publiques du CESE, des propositions sur l'image des quartiers issues du groupe. Ce suivi donnera lieu à un rapport annuel de situation, et d'une veille et d'alertes si besoin.

1. « Évolution du regard sur les quartiers "sensibles" et les discriminations entre 2009 et 2014 », étude réalisée par le Credoc pour l'Acisé, avril 2015, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R322.pdf> (échantillon de 2003 personnes âgées de plus de 18 ans choisies selon la méthode des quotas).
2. Patrick Champagne, « La vision médiatique » in *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993.
3. Rapport de Jérôme Bouvier, « Médias de proximité & diversité – Après le gip EPRA, une nouvelle politique », juin 2013.
4. « Territoires, images et imaginaires de quartiers – Rapport au lieu et sens du lieu dans les lignes de journaux de quartier », <http://journals.openedition.org/communication/2570>.
5. Julie Sédal, « Les Médias et la banlieue », 2009, <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/252>. Pour construire son analyse, l'auteure a interrogé 24 journalistes de divers médias « mainstream » de la presse écrite et audiovisuelle.

SYNTHÈSE GROUPE DE TRAVAIL « FORMATION PROFESSIONNELLE & APPRENTISSAGE »

I. Le groupe de travail

Copilotes

- Philippe Rio, maire de Grigny
- Guillaume Houzel, directeur de programme au Haut-Commissariat à la transformation des compétences – ministère du Travail (thématique Formation professionnelle)
- Mathieu Cornieti, président d'Impact Partenaires (thématique Apprentissage)

Membres :

- Fatma Jenn, adjointe au maire de Mulhouse
- Marion Lenne, députée
- Alexandra Louis Députée
- Said Ahamada, député
- Morgan Marietti, Proactive Academy
- Badr Biede, Anaf (Association nationale des apprentis)
- Pierre Demortière, directeur du Crepi Île-de-France
- Franck Lochet, mission locale CFP Grigny
- Isabelle Bourhis, ministère de l'Éducation nationale
- Brigitte Trocme, ministère de l'Éducation nationale – DGESCO
- Matthieu Piton, chargé de mission, préfecture de région Île-de-France
- Valérie Gardet, UNML (Union nationale des missions locales)
- Rachid khaddouchi, association Pas Sans Nous
- Sabine Thibaud, CGET
- Halim Abdellatif, ministère de la Cohésion des territoires

Organisation/agenda

- Les séances du 9 et 30 janvier 2018 ont été consacrées à la thématique « Formation professionnelle et Plan d'investissement compétences », avec le copilotage de M. Philippe Rio, maire de Grigny, et de M. Guillaume Houzel, directeur de programme au Haut-Commissariat à la transformation des compétences – ministère du Travail
- Les séances du 13 et 28 février ont été consacrées à la thématique « Apprentissage », avec le copilotage de M. Philippe Rio, maire de Grigny, et de M. Mathieu Cornieti, président d'Impact Partenaires

II. Rappel constats/enjeux de la lettre de cadrage « Formation professionnelle »

La réforme de la formation professionnelle a démarré début octobre 2017 avec comme objectif le dépôt au Parlement d'un projet de loi au printemps 2018. À ce titre, le gouvernement a lancé une « *concertation préalable avec les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives en vue de l'ouverture d'une éventuelle négociation sur un accord national interprofessionnel* ».

Le grand plan d'investissement 2018-2022 lancé par le gouvernement en septembre 2017 consacre 15 milliards d'euros à la formation professionnelle sur un total de 57 milliards d'euros. Dans ce cadre, Mme Estelle Sauvat a été nommée haut-commissaire à la transformation des compétences auprès de Mme Muriel Pénicaud, ministre du Travail, en novembre dernier. Elle a pour mission la conception et le déploiement du plan d'investissement relatif aux compétences, (PIC), en promouvant, notamment par le recours aux outils numériques, la transparence, la qualité et le caractère innovant de l'offre de formation proposée aux demandeurs d'emploi, ainsi que l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en compétences des entreprises à court, moyen et long terme.

Les enjeux de développement de compétences et de l'apprentissage sont majeurs dans les QPV, ainsi que le président de la République les a énoncés dans son discours de Roubaix-Tourcoing, le 14 novembre dernier, sur la politique de la ville.

En effet, les quartiers de la politique de la ville regroupent 8 % de Français; mais plus de 15 % des demandeurs d'emploi de catégorie A et 19 % des jeunes de moins de 30 ans, ni en études ni en formation, pourvus au mieux du brevet des collèges (« Neet »), soit près de deux fois leur poids parmi les jeunes en France. Un jeune sur trois qui habite un QPV a un niveau inférieur au BEP-CAP.

Le taux d'illettrisme en QPV est deux fois supérieur (14 % contre 7 %) à celui moyen national. Les habitants des quartiers considèrent d'ailleurs le manque de qualification comme premier obstacle à l'insertion professionnelle et à l'accès à l'emploi, ce que révèle une consultation récente des conseils citoyens.

À niveau de diplôme égal, les taux de chômage dans les QPV sont deux fois et demie supérieurs à ceux du reste du territoire. Ces inégalités sont encore plus marquées pour les jeunes (près d'un jeune actif sur deux est au chômage) et pour les femmes (plus d'une sur deux est en dehors du marché du travail).

Enfin, les QPV qui représentent plus de 15 % des demandeurs d'emploi de catégorie A en 2017, et ont un taux d'emploi de l'ordre de 45 % (contre 65 % au niveau national), n'ont représenté seulement que 12 % des bénéficiaires du Plan 500 000 formation.

Orientations/problématiques

Le Plan d'investissement compétences (PIC) agira en complément et en accompagnement des réformes nationales engagées sur la formation professionnelle, avec comme objectif de former 1 million de demandeurs d'emploi et 1 million de jeunes sans qualification (hors apprentissage)

Doté de 13,8 milliards sur le quinquennat, le PIC aura trois composantes :

- Pactes régionaux d'investissement conclus avec les Régions
- Un appui aux programmes nationaux (Contrats aides, Garantie jeunes, E2c, Epide...)
- Un projet pluriannuel pour l'innovation

Il s'agit sur le groupe de travail, dans le cadre du plan de mobilisation en faveur de la politique de la ville, d'apporter une contribution sur les orientations et objectifs qui pourraient être définis et proposés pour que le Plan d'investissement compétences (PIC) bénéficie pleinement aux habitants des QPV.

Dans cette perspective, il s'agira d'échanger et de traiter les points proposés, et non limitatifs, suivants :

- Comment associer mobiliser les acteurs de la politiques de la ville (collectivités, associations, SPE et notamment les missions locales...) pour favoriser et faciliter l'accès aux actions de formation qui seront mis en œuvre dans le cadre du PIC, aux demandeurs d'emploi et habitants des QPV ?
- Quelles sont les actions d'accompagnement territorial et de proximité qui pourraient favoriser et faciliter l'orientation, la prescription et l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et habitants des QPV ? Quelles sont les initiatives et expérimentations locales qui marchent et qui pourraient être démultipliées (Forum et Job Dating Formation, partenariat avec les centres de formation, préparation aux tests et aux entretiens d'entrée en formation...).
- Comment faciliter la mise en relation entre les habitants des QPV (et notamment les plus jeunes pour l'apprentissage) et les entreprises (collecte d'offres, développeurs, partenariats locaux, parrainage...).
- Quels sont les besoins et actions de formation qui vous apparaissent prioritaires sur les QPV : formation professionnelle et technique, savoir-être, les savoirs de base, la langue française, la lutte contre l'illettrisme... ?
- Quelles pratiques et méthodes pédagogiques de formation (individualisation, alternance, formation à distance, numérique...) promouvoir sur les QPV ? Comment rendre attractifs certains dispositifs (mobilité internationale type Erasmus pour l'apprentissage, développement de nouvelles filières plus attractives dans les CFA en QPV...).
- Comment renforcer, notamment dans le cadre du PIC, l'accès et le développement des dispositifs Garantie Jeunes, Grande École du numérique (GEN), E2C, Epide... en faveur des

demandeurs d'emploi, des jeunes, des décrocheurs... des QPV, en garantissant une réelle complémentarité des dispositifs existants ?

III. Propositions « PIC & Formation professionnelle » du groupe de travail

Le groupe de travail partage les orientations posées dans le cadre du PIC :

- Le ciblage vers les publics les plus faiblement qualifiés (V et infra)
- Les objectifs de développement des dispositifs qui concernent tout particulièrement les QPV (Contrat aidés, Garantie Jeunes, E2C, Epide, GEN...)
- La priorité donnée aux formations longues et professionnalisantes
- Une logique de contractualisation et de territorialisation avec les Régions
- L'exigence d'évaluation

Afin de favoriser une meilleure prise en compte et déploiement du PIC pour les habitants des QPV le Groupe de travail propose :

1. Fixer un objectif-cible minimal de 15 % de bénéficiaires QPV au PIC au niveau national et des pactes régionaux pour définir un plan d'action développement des compétences dans les QPV.

Cet objectif-cible minimal et national pourra être affiné et abondé au niveau régional en fonction du poids et de l'importance des QPV au niveau de chaque région dans le cadre du cahier des charges en cours d'élaboration.

Cet objectif-cible doit permettre et aboutir à l'élaboration sur chaque région d'un **plan d'action développement des compétences dans les QPV**. Enfin, par bénéficiaire des QPV, il s'agit de viser tous les publics QPV (et pas seulement les jeunes les plus en difficulté) : diplômés/non diplômés, jeunes/adultes, familles/femmes monoparentales.

2. Le cahier des charges et la contractualisation des pactes régionaux Pactes compétences 2019-2022 devront permettre également de croiser et d'articuler les **démarches territoriales et sectorielles ou de branches professionnelles** (besoins de compétences et de formation des territoires, métiers en tension, métiers « porteurs »...), de **développer les formations liées aux compétences de base, à l'illettrisme, et à l'illectronisme** dans les QPV ; et de poser également le cadre du suivi, de l'animation et du déploiement au niveau local et territorial des Pactes compétences 2019-2022

3. Le **repérage des publics des bénéficiaires, et notamment des jeunes, et leur orientation, ainsi que la mise en place de « référents de parcours »** (aller chercher/susciter l'adhésion/ accompagner) doivent constituer également une priorité du cahier des charges et des pactes régionaux. Ils conditionnent l'atteinte des objectifs et la réussite du PIC au niveau des QPV.

4. Développer une logique de parcours de formation individualisé et non de dispositif de formation.

L'entrée en formation dans le cadre des pactes régionaux doit être « **une étape** » dans un **parcours d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi** articulée aux différents dispositifs d'insertion et accompagnement existants sur un territoire (Pacea, Garantie Jeunes, accompagnement global Pôle emploi/conseils départementaux, PLIE, E2C, Epide...) avec un référent désigné ou à identifier (cf. retour évaluation Plan 500000, absence de suivi et d'accompagnement pendant et après formation). Dans cette perspective, il conviendra de mettre en place des « sas et passerelles préparatoires » à la formation.

5. La **mobilisation du réseau des missions locales comme orienteur et prescripteur**, conjointement avec Pôle emploi, tant au niveau national que régional (UNML, URML...) est impérative (445 missions locales, 1,5 jeunes suivis, 13000 salariés) plus de 80 % des jeunes sont des Neet (85,6 pour premier accueil et 81 % pour les jeunes en suivi) pour atteindre les objectifs et pour développer une logique de parcours.

6. Profiter des bilans à mi-parcours des contrats de ville pour intégrer la question de la formation professionnelle dans le cadre du Pilier « emploi-développement économique », avec comme finalité l'élaboration de projets territoriaux/**un plan d'action développement des compétences dans les QPV**.

7. Le volet innovation doit être largement et spécifiquement ouvert et ciblé sur les QPV pour **développer des actions nationales et territoriales innovantes QPV** et un volet appel à projet APP.

8. Définir et organiser **le pilotage et l'animation territoriale des pactes régionaux** (HCTC/ Direccte/Préfet/PDEC, Régions, intercommunalités, Pôle emploi, missions locales...) afin d'assurer la montée en charge, le suivi territorial et la réussite du PIC.

IV. Rappel constats/enjeux de la lettre de cadrage « Apprentissage »

Au 31 décembre 2016, 412300 personnes suivaient une formation en apprentissage, principalement dans des CFA. Les deux tiers suivaient une formation de niveau secondaire (diplômes de CAP, baccalauréat professionnel, etc.). Le tiers restant suivait une formation de niveau supérieur (diplômes de BTS, DUT, licence, masters et grandes écoles). (Dares au 31-12-2016.)

En 2016, le taux d'emploi était systématiquement plus élevé pour les apprentis, par rapport aux scolaires, à court terme (sept mois) et sur la durée (trois ans) après la sortie de leur formation : que ce soit au niveau CAP, bac pro ou BTS. Concernant le salaire, trois ans après la sortie, le salaire des apprentis était plus élevé pour les diplômés du CAP, BEP, BTS, grandes écoles ou bac et au-delà, (Céreq).

Malgré ces réussites et performances en terme d'accès à la formation, la qualification et à l'emploi :

- La France recourt largement moins à l'apprentissage que ses voisins européens
- Le nombre d'apprentis dans le secondaire a connu une baisse continue en France entre 2008 et 2015 (- 20 %)
- De même, on constate une baisse des vœux vers l'apprentissage et l'enseignement professionnel au profit de la voie générale ou technologique et de moins en moins de jeunes en dispositif de préapprentissage
- Enfin, 28 % des contrats sont rompus (38 % de rupture pour les moins de 18 ans) et 20 % de ces jeunes abandonnent l'apprentissage
- 30 % des élèves scolarisés en lycée professionnel auraient souhaité poursuivre leurs cursus de formation en apprentissage

Pour ce qui concerne les QPV, la part des jeunes entrants en apprentissage est très inférieure à la moyenne nationale : en 2016, 17 033 jeunes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) étaient en apprentissage, soit 5,8 % des apprentis (Dares-2016).

Or les habitants des QPV représentent de 7,6 % a population totale ; et plus particulièrement les jeunes résidants en QPV, parmi la population jeune totale, est de 10,8 %.

Enfin, de par ses caractéristiques, la jeunesse des QPV devrait bénéficier davantage de l'alternance, afin d'accéder à une qualification et à l'emploi : les jeunes QPV sont, en proportion importante, peu ou pas qualifiés (25,9 % d'entre eux sont de niveau BEP-CAP, et 32 % de niveau infra BEP-CAP ; source Insee 2016) ; et parmi les 15-25 ans résidant en QPV, 31,2 % ne sont ni en emploi ni en formation (Neet ; enquête emploi, données exploitées par le CGET).

Alors que, à niveau de diplôme égal, le taux de chômage dans les QPV est deux fois et demi supérieur à celui du reste du territoire. Ces inégalités sont encore plus marquées pour les jeunes (près d'un jeune actif sur deux est au chômage) et pour les femmes (plus d'une sur deux est en dehors du marché du travail).

Freins identifiés/problématiques

Quatre freins reviennent régulièrement pour expliquer le plus faible recours à l'apprentissage en France par rapport à d'autres pays européens, freins qui peuvent concerner des populations des quartiers :

- Un déficit d'image et d'attractivité. Si le développement de l'apprentissage est généralement plébiscité (cf. sondages et enquêtes), il est encore aujourd'hui trop souvent considéré par les jeunes et les familles comme une orientation par défaut ou par l'échec.
- Le décalage existe également du côté des chefs d'entreprises : ils reconnaissent l'apprentissage comme une « voie de l'excellence », mais sont freinés par un système de financement et des démarches administratives considérés comme particulièrement complexes et éclatés.

- Une méconnaissance des métiers, qualifications et emplois accessibles via l'apprentissage tant au niveau des jeunes, des familles en QPV mais également des acteurs intermédiaires de l'orientation et de l'insertion (EN, SPE...). Les habitants des quartiers considèrent d'ailleurs le manque de qualification comme premier obstacle à l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, ce que révèle une consultation récente des conseils citoyens (hackathon, décembre 2017).
- Un dispositif coûteux pour l'entreprise, parfois complexe (organisation des différentes périodes en entreprise) et peu lisible au regard des différents circuits financiers.

Trois difficultés plus spécifiques aux quartiers prioritaires sont identifiées et appellent des réponses ad hoc :

- La méconnaissance par les jeunes des « fondamentaux et codes » du monde du travail et de l'entreprise (accès aux stages, règles de fonctionnement de l'entreprise, droits et devoirs des salariés...), le contrat d'apprentissage étant avant tout un contrat de travail. En outre, les candidats sont de plus en plus jeunes, et cela en raison de la fin des redoublements.
- Les jeunes des QPV rencontrent d'importantes difficultés lors de la recherche d'employeurs/maîtres d'apprentissage (connaissance du monde de l'entreprise, absence de réseau professionnels, mobilités, forte concurrence entre les jeunes, l'offre étant cantonnée à très peu de métiers et filières, notamment pour les filles avec un bas niveau de qualification – coiffure, esthétique, en particulier).
- Les jeunes des QPV peuvent être confrontés à des phénomènes de stigmatisations ou discriminations dans leurs recherches d'entreprises, plus particulièrement les jeunes garçons.

Parmi les autres freins identifiés :

- L'impossibilité d'entrer dans le dispositif en cours d'année.
- Le manque de passerelles lorsqu'un jeune rompt son contrat en cours d'année.
- Le manque de tutorat et d'accompagnement en entreprise, notamment pour la sortie et la suite du parcours professionnel à l'issue du contrat d'apprentissage.
- La lenteur pour créer ou rénover une formation, notamment pour l'adapter aux besoins des entreprises.
- Des distorsions fortes entre les secteurs d'activités, certaines étant surreprésentées au détriment d'autres, ce qui entraîne une concurrence importante entre les jeunes à la recherche d'un employeur.

Orientations/problématiques du groupe de travail

Lancée le 10 novembre 2017, la concertation sur la réforme de l'apprentissage devra déboucher sur une remise de rapport à la ministre du Travail fin janvier 2018 et un projet de loi attendu au printemps.

Quatre groupes de travail réunissant partenaires sociaux et Régions, entre autres, ont été lancés sur les thématiques « le parcours de l'apprenti », « les entreprises et l'apprentissage », « la gouvernance et le financement » et « l'offre de formation et de certification ».

Indépendamment de la concertation nationale et notamment des questions de gouvernance de financement du système d'apprentissage en France, il s'agit sur ce groupe de travail, dans le cadre du plan de mobilisation en faveur de la politique de la ville, d'apporter une contribution sur les leviers d'action et propositions opérationnelles spécifiques au QPV.

- Comment promouvoir et faire mieux connaître sur les territoires en QPV, auprès des jeunes et des familles, l'apprentissage et ses métiers ?
- Comment accompagner les jeunes des QPV dans l'accès à l'apprentissage et plus particulièrement dans la recherche et la signature d'un contrat auprès des entreprises ?
- Comment mieux mobiliser les intermédiaires et opérateurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi (SPE et notamment les missions locales) pour favoriser et faciliter l'accès à l'apprentissage des jeunes en QPV ; et promouvoir les filières en tension afin de diversifier l'offre, favoriser le partenariat avec des organismes peu connus dans les QPV (Compagnons du devoir, par exemple).
- Quelles sont les actions d'accompagnement et de développement de l'apprentissage pour les jeunes en QPV qui marchent et qui pourraient être démultipliées (Job Dating Apprentissage,

développeurs apprentissage, passerelles apprentissages, et préapprentissage, plate-forme de stage ou de mise en relation apprentis et entreprises...).

- Comment promouvoir et soutenir le tutorat des apprentis (formation, outillage...)?
- Faut-il expérimenter pour les populations des QPV des dérogations aux règles d'âge pour entrer en apprentissage, soit pour des jeunes de moins de 16 ans en situation d'échec scolaire, soit pour des publics de plus de 25 ans, en difficulté d'insertion professionnelle? Comment faciliter les passerelles entre les différents cursus (lycée professionnel/lycée général/CFA) afin de permettre aux jeunes de changer d'orientation en cours d'année et ainsi lutter contre le sentiment d'échec?

V. Rappel : les 20 mesures de transformation de l'apprentissage annoncées par le gouvernement le 9 février 2018

Les 10 mesures pour les jeunes

1. Tous les jeunes de 16 à 20 ans en apprentissage verront leur rémunération augmenter de 30 € nets par mois.
2. Tous les jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage percevront une aide de 500 € pour passer leur permis de conduire.
3. Tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année ne perdront plus leur année.
4. Tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage, mais ne disposent pas des connaissances et des compétences requises, auront accès à des prépas-apprentissage.
5. Tous les jeunes et leurs familles bénéficieront d'une information transparente sur la qualité des formations en apprentissage qu'ils peuvent choisir.
6. Tous les jeunes bénéficieront de plusieurs journées annuelles d'information sur les métiers et les filières en classe de 4^e, 3^e, 2^{de} et 1^{re}.
7. L'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu'à 30 ans, au lieu de 26 ans aujourd'hui.
8. Tout contrat en alternance sera financé.
9. Les campus des métiers seront favorisés et développés.
10. 15 000 jeunes en apprentissage par an pourront bénéficier du programme Erasmus de l'apprentissage pour effectuer plusieurs mois de formation dans un autre pays d'Europe.

Les 10 mesures pour les entreprises

1. Les partenaires sociaux coécriront les diplômes professionnels avec l'État.
2. Les aides à l'embauche seront unifiées et ciblées sur les TPE et PME et les niveaux bac et pré-bac.
3. Le passage obligatoire et préalable devant les prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage après quarante-cinq jours sera supprimé.
4. La réglementation des conditions de travail sera revue afin de faciliter l'intégration des jeunes apprentis dans l'entreprise.
5. La procédure d'enregistrement du contrat d'apprentissage sera réformée.
6. La durée du contrat d'apprentissage pourra rapidement et facilement être modulée pour tenir compte du niveau de qualification déjà atteint par le jeune.
7. L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire.
8. La certification des maîtres d'apprentissage, par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience, sera encouragée.
9. Les CFA pourront développer rapidement et sans limite administrative les formations correspondant aux besoins en compétences des entreprises.
10. La qualité des formations dispensées par les CFA sera renforcée par un système de certification.

Le projet de loi doit être présenté mi-avril 2018 en Conseil des ministres

VI. Propositions « Apprentissage » du groupe de travail

Le groupe de travail a procédé lors de la séance du 13 février, à un passage en revue des 20 mesures annoncées par le gouvernement le 9 février 2018 au regard des réflexions et premières propositions formulées lors de la séance du 30 janvier 2018.

Ces mesures rejoignent les propositions formulées par le groupe de travail (entrée en apprentissage en cours d'année scolaire, extension de l'apprentissage jusqu'à 30 ans, aide au permis de conduire, développement de passerelle ou de préapprentissage...); en effet elles correspondent aux freins spécifiques et aux besoins de développement de l'apprentissage dans les QPV.

Les propositions du groupe de travail peuvent être synthétisées en 10 points :

1. Fixer un **objectif-cible chiffré de doublement du nombre d'apprentis QPV** (passer de 5,8 à 10 % d'apprentis venant des QPV à hauteur de leur proportion dans la population française).
2. Développer les dispositifs de type « **prépa-apprentissage** » prioritairement sur les CFA en QPV et les CFA ayant comme « bassin de recrutement » des QPV. À cet égard, le PIC (plan investissement compétences) devrait contribuer au cofinancement des « prépa-apprentissage ».
3. **Abonder ou doubler l'aide pour le permis** pour les apprentis dans les QPV (ainsi que pour les zones rurales) pour améliorer leur employabilité et leur mobilité.
4. Assouplir le **calendrier d'entrée en apprentissage** et rendre possible les entrées en cours d'année scolaire.
5. Assurer une réelle **animation territoriale**, garantissant le tutorat et les « sas » pour capter et préparer le public.
6. Concernant les **problématiques de rupture**, travailler en amont sur les attentes et demandes des entreprises.
7. **Former les formateurs et encadrants des CFA** pour améliorer l'accompagnement et diminuer risque de rupture des apprentis.
8. Orienter les primes dédiées à l'apprentissage versées aux entreprises vers les CFA pour leur permettre de renforcer l'**accompagnement des jeunes et lutter contre les abandons/ruptures** de contrat.
9. Proposer que le stage d'observation de 3^e devienne un **stage de découverte des métiers de l'apprentissage**.
10. Élaborer et disposer d'un **outil d'observation et de pilotage tant au niveau national que territorial** (Région, intercommunalité, QPV) **pour assurer un suivi statistique et évaluer le développement de l'apprentissage** : évolution du nombre d'apprentis, analyse des profils (niveau de formation, QPV...); certification et taux de sortie emploi, taux de rupture et motifs...

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « ENTREPRISES ET QUARTIERS »

COPILOTÉ PAR

André RENAUDIN, directeur général d'AG2R La Mondiale

Vincent BAHOLET, délégué général de la Fondation Face

« PLUS D'HABITANTS ACCOMPAGNÉS GRÂCE À PLUS D'ENGAGEMENTS D'ENTREPRISES, DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION GÉNÉRALE EN FAVEUR DES TERRITOIRES PRIORITAIRES »

1. UNE GRANDE ACTION MOBILISATRICE DE PARRAINAGE POUR LES QUARTIERS
2. UNE RÉAFFIRMATION DE LA CHARTE ENTREPRISES & QUARTIERS
3. LE DÉVELOPPEMENT D'UN MÉCÉNAT DÉDIÉ AUX TERRITOIRES PRIORITAIRES
4. UNE INSTITUTIONNALISATION DE L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Ces propositions visent à renforcer l'engagement et l'impact de l'action des entreprises en faveur de l'émancipation des habitants des quartiers et territoires prioritaires. Elle appelle une impulsion de l'État et de nouveaux engagements « francs », la mise en mouvement nationale d'un maximum d'entreprises notamment dans le cadre de la charte Entreprises & Quartiers, une action mobilisatrice de grande ampleur pour mentorer habitants et acteurs des territoires prioritaires afin que plus de nos concitoyens, plus de leurs besoins et plus d'espaces urbains et ruraux soient accompagnés localement, de façon priorisée, par des TPE, PME, ETI et grandes entreprises, dans le cadre de leurs engagements sociétaux et de mécénats territoriaux sur la base d'une politique publique de promotion, d'appui, d'évaluation et de reconnaissance.

SYNTHÈSE

ENGAGEMENTS D'ENTREPRISES ET MOBILISATION GÉNÉRALE

Chacun s'accorde sur l'utilité et l'efficacité des engagements d'entreprises en faveur des quartiers comme des zones rurales prioritaires. Présentation des métiers dans les collèges, parrainage de demandeurs d'emploi, initiation au numérique avec des professionnels, mécénat auprès d'associations, actions collectives de mobilité inclusive... démontrent, chaque jour, l'efficacité de cette intermédiation. Il faut donc que plus d'entreprises, plus de dirigeants et plus de collaborateurs se mobilisent, pour l'émancipation d'un plus grand nombre d'habitants.

En ce sens, la charte « Entreprises & Quartiers » a fait la preuve de son intérêt, même si elle reste encore avant tout portée par des grandes entreprises. Un véritable changement d'échelle de ces engagements volontaires reste donc difficile. La grande mobilisation nationale voulue par le président de la République invite, en conséquence, à une généralisation à travers une nouvelle impulsion par la puissance publique, ciblée et priorisée.

C'est ainsi, avec ambition et pragmatisme, que le groupe de travail propose quatre mesures permettant de systématiser ces dynamiques de mobilisation territoriales et nationales des TPE, PME, ETI et grandes entreprises de notre pays. Pour que plus d'habitants, plus de besoins et plus de territoires prioritaires bénéficient des engagements managériaux, de RSE et en mécénat des entreprises, en privilégiant les plus en difficulté, il faut :

I. Impulser une nouvelle mobilisation des petites comme des grandes entreprises responsables pour, en premier lieu, s'engager en faveur des habitants des quartiers et territoires prioritaires, à travers une grande action mobilisatrice d'intermédiation avec leurs collaborateurs et collaboratrices, autour de projets de parrainage, de mentorat ou de coaching à destination des individus comme de collectifs locaux.

II. Relancer la charte Entreprises & Quartiers, pour un renforcement de l'engagement des entreprises et un accroissement de leurs impacts sur la vie des habitants des quartiers prioritaires, en premier lieu identifiés comme « d'intérêt national » puis élargis aux autres territoires prioritaires voire fragiles, en s'appuyant sur les réseaux partenaires de la charte et avec le soutien de l'État, dans le cadre d'un plan de développement priorisé.

III. Créer, avec l'État, une fondation nationale dédiée aux quartiers et territoires prioritaires et à leur accompagnement, pour favoriser l'engagement local des entreprises en faveur de plus d'habitants comme sur plus d'objets et porter spécifiquement le taux de déduction fiscale de l'impôt sur les sociétés sur le mécénat social à hauteur de 70 %, afin de marquer la priorité donnée aux actions d'intérêt général bénéficiant à leurs habitants.

IV. Instituer un comité national et des comités territoriaux des entreprises engagées pour instituer, faciliter et valoriser la mobilisation des TPE, PME, ETI et grandes entreprises sur leurs territoires d'implantation souhaitant concourir à la gouvernance territoriale et au pilotage des dispositifs de la politique de la ville, pour plus de cohésion sociale et d'émancipation des habitants des quartiers.

C'est ainsi que le gouvernement pourra accentuer les effets de la politique de la ville et de la ruralité, réduire les écarts entre les territoires et ainsi favoriser une véritable cohésion territoriale. Il s'agit aussi de renforcer les engagements sociétaux envisagés dans la loi Pacte, de favoriser la réussite de la réforme de la formation et de l'insertion avec le PIC, de mobiliser les entreprises pour la réussite éducative dans les REP et les REP+, de permettre l'accès aux droits, aux biens et aux services essentiels dans le nouveau Plan de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, de soutenir et déployer les meilleures pratiques associatives en mécénat, etc.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE MOBILISATION DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES QUARTIERS ET DES ZONES RURALES PRIORITAIRES

I. Des engagements d'entreprises existants en faveur des habitants des quartiers, qui appellent une nouvelle impulsion pour changer d'échelle, en instrumentant leur développement.

A. UNE AFFIRMATION POLITIQUE ATTENDUE POUR LA MOBILISATION GÉNÉRALE :

Après le plan Espoir Banlieue de 2008, l'Engagement national des entreprises pour l'emploi dans les quartiers populaires entre 2008 et 2012, la charte Entreprises & Quartiers de 2013, une nouvelle politique de mobilisation des entreprises en faveur des quartiers territoires prioritaires doit être affirmée, dans l'action. Répondre à la volonté du président de la République d'engager une grande mobilisation nationale suppose un appel aux start-up, TPE, PME, ETI et grandes entreprises de notre pays. C'est une condition pour « *remettre la République au cœur des quartiers et y ramener le droit commun, afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs* » comme pour « *favoriser l'émancipation de leurs habitants, la mobilité et l'insertion par l'éducation et l'emploi, pour un égal accès de tous aux opportunités* ».

B. DES ENTREPRISES, DE FAIT, DÉJÀ ENGAGÉES SUR LES TERRITOIRES PRIORITAIRES :

Les entreprises sont nécessairement concernées par les 4,7 millions d'habitants (salariés, clients...) vivant dans les quartiers de la politique de la ville, avec des niveaux de chômage deux fois et demie plus importants, des taux de travail à temps partiel deux fois supérieurs, un jeune sur deux qui y vit au-dessous du seuil de pauvreté... C'est sur cette base que l'État a opéré un premier déploiement de charte, avec un succès à prolonger.

C. UNE ANIMATION, UNE ÉVALUATION ET UNE RECONNAISSANCE DE LA CHARTE ENCORE LACUNAIRES :

La mobilisation et l'animation des entreprises en faveur des quartiers populaires restent souvent informelles. Les engagements volontaires de RSE, de mécénat comme de management, de RH ou de business inclusif de la charte Entreprises & Quartiers ne correspondent en outre qu'à une partie limitée de la réalité des pratiques positives et responsables. Rarement et insuffisamment évalués, surtout en termes de bénéfices pour les habitants, ces engagements locaux restent globalement

peu reconnus, alors qu'ils montrent des réussites évidentes. Perçue comme un catalyseur et un fédérateur des engagements individuels d'entreprises, la charte joue – malgré ces limites – un rôle structurant, notamment en matière de mobilisation et d'action collective territoriale.

D. UNE FAIBLE PRISE EN COMPTE INSTITUTIONNELLE DES ENGAGEMENTS D'ENTREPRISE DANS LES QUARTIERS :

Les entreprises qui se mobilisent fortement et/ou sur plusieurs problématiques de la politique de la ville expriment que leurs engagements ne sont pas toujours lisibles par l'État et les parties prenantes locales. Seules les « clauses sociales » le sont, mais restent limitées dans leurs objets comme dans leurs effets. Il apparaît en outre paradoxal que les différentes formes d'externalités positives d'entreprises déjà à l'œuvre se trouvent restreintes aux cinq problématiques ciblées par la charte, au regard des dix objectifs de la politique de la ville qui croisent nombre d'engagements RSE. Pour systématiser une mobilisation en faveur des QPV et bénéficier au plus grand nombre, il faut donc plus et mieux institutionnaliser les différentes formes d'engagements opérationnels des TPE, PME ETI et grandes entreprises.

E. DES ENTREPRISES À ASSOCIER DE L'AMONT À L'AVAL DES CONTRATS DE TERRITOIRES :

À l'instar des Contrats de ville ou de ruralité, le plan de mobilisation générale pour les habitants doit être établi en co-construction avec les acteurs économiques. Malgré les avancées de la charte Entreprises & Quartiers et certaines concertations locales élargies en amont des contrats, peu de territoires associent les entreprises engagées à leur gouvernance territoriale. La circulaire du 6 février 2018 précise pourtant que « *la mobilisation des parties prenantes doit désormais être la modalité ordinaire de construction de l'action publique en direction des quartiers prioritaires* », sans se limiter aux seuls conseillers citoyens. Au titre de la société civile, il faut donc aussi reconnaître les engagements locaux et sociétaux d'entreprises.

F. ENCORE TROP PEU DE MOBILISATION DU MÉCÉNAT SOCIAL POUR LES QPV :

Alors que différentes études (IMS/CGET, baromètre Face, CFF, Admical, Orse/IMS, Orée, Comité 21...) soulignent une territorialisation progressive de la RSE comme du mécénat social, on constate pourtant peu d'actions ciblées sur les quartiers ou zones rurales prioritaires. Nombre de projets d'entreprise répondent néanmoins aux critères d'intérêt général et pourraient entrer dans l'objet du mécénat financier, de compétences ou de prestations. Aucune fondation opérationnelle n'est en outre ciblée sur les besoins des habitants, hormis les fondations dites « territoriales ». Favoriser l'engagement des entreprises, prioritairement en faveur des quartiers et des zones rurales prioritaires, appelle en conséquence une affirmation et une instrumentation spécifiques afin de pleinement réussir la mobilisation nationale demandée par le président de la République.

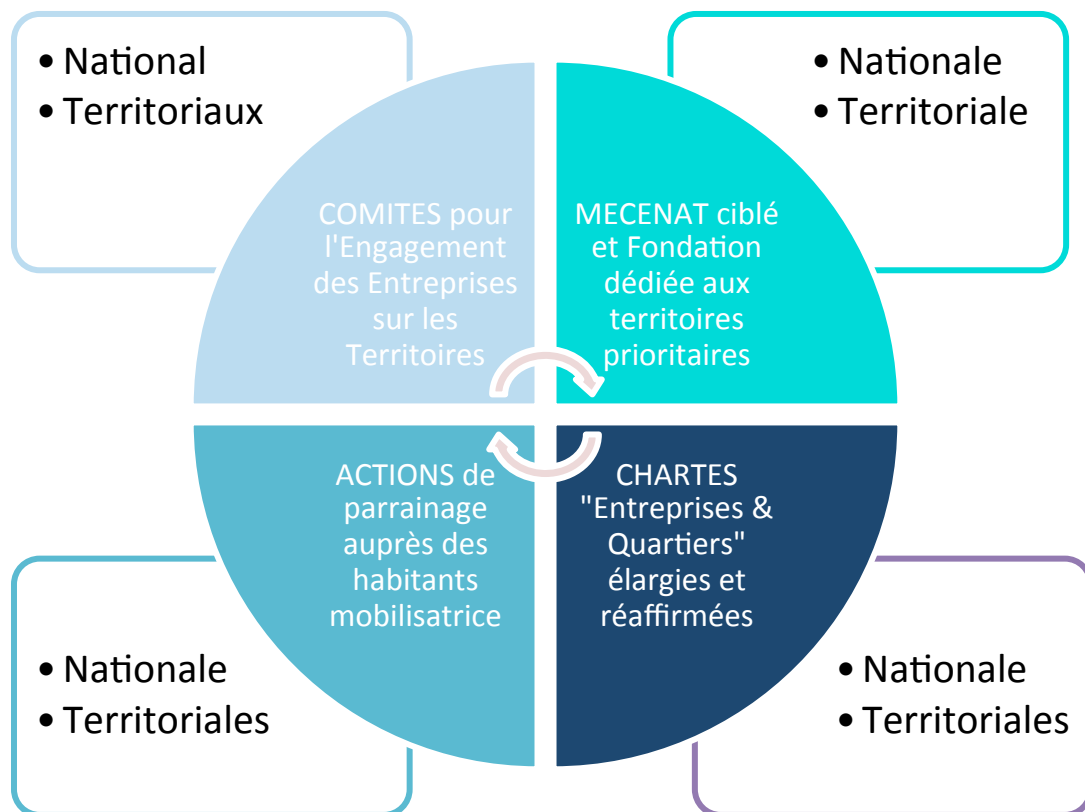
II. Un objectif de mobilisation élargie des entreprises dans le cadre d'une approche systémique de cohésion territoriale avec tous les habitants.

A. UNE DÉMARCHE GLOBALE CENTRÉE SUR L'ACTION ET LES LEVIERS DE L'ACTION :

Dans le prolongement des dynamiques engagées avec la charte Entreprises & Quartiers et dans la perspective du Conseil interministériel des villes, le groupe de travail a considéré avec réalisme et pragmatisme les conditions de réussite du plan de mobilisation nationale du chef de l'État, comme les priorités affirmées par les ministres s'agissant d'une plus forte et meilleure mobilisation des entreprises. En considérant le point de vue et les attentes de chacune des parties prenantes associées ou auditionnées, il apparaît ainsi nécessaire de développer une politique centrée sur l'action opérationnelle au service des habitantes. Tout en affirmant cette priorité au plus haut niveau de l'État, il s'agit dès lors de lever les freins et d'activer les leviers permettant cette plus large mobilisation.

B. 4 LEVIERS À CONJUGUER POUR RÉUSSIR LA MOBILISATION NATIONALE

Pour réussir l'engagement des entreprises dans les territoires prioritaires afin de contribuer à la mobilisation générale décidée par le président de la République, il faut à la fois mobiliser dans l'action, relancer et élargir la charte, favoriser le mécénat dans ces territoires et favoriser la participation des entreprises à la gouvernance territoriale.



FICHE ACTION 1 : LANCER UN GRAND PLAN DE PARRAINAGE

Impulser une nouvelle politique de mobilisation des petites comme des grandes entreprises responsables pour qu'elles s'engagent, en premier lieu, en faveur des habitants et des territoires prioritaires, à travers une action d'intermédiation et d'accompagnement mobilisatrice avec leurs collaborateurs, autour de projets de parrainage, mentorat, tutorat, coaching ou soutien des individus comme des collectifs locaux.

I. Contexte : Une mobilisation d'entreprises qui fait sens dans l'action auprès des habitants

A. D'ABORD DANS L'ACTION CONCRÈTE ET UTILE

Au moment où le président de la République sollicite une mobilisation nationale en faveur des quartiers urbains et des zones rurales prioritaires, toutes les parties prenantes souhaitent que ce grand mouvement s'enclenche à travers une action opérationnelle en faveur des bénéficiaires. Citoyens, associations, élus locaux, représentants de l'État comme entreprises préconisent une mobilisation générale centrée sur l'action, dans des opérations de terrain répondant aussi bien aux attentes des individus que des associations intermédiaires.

B. DES BESOINS A PRIORISER SELON LES TERRITOIRES

Les besoins repérés sont aussi multiples qu'urgents : accès à l'emploi, entrée en alternance, rattachage scolaire, découverte des métiers, lutte contre la précarité énergétique, sortie du surendettement, maîtrise de la littératie numérique pour lutter contre « l'illectronisme », mécénat solidaire, professionnalisation des associations, égalité et mixité... Il importe, en conséquence, d'impulser une nouvelle mise en mouvement, en concentrant la dynamique sur une forme d'action au bénéfice d'un maximum d'habitants. En synergie avec la puissance publique et les structures de l'ESS, l'enjeu est de générer une nouvelle dynamique nationale, avec des priorités locales, pour ne pas disperser l'effort des acteurs économiques.

C. POUR TOUTES LES FORMES DE PARRAINAGE MAIS EN PREMIER LIEU L'EMPLOI

À ces différents titres, l'intermédiation, à travers des actions de parrainage, de mentorat, de coaching, d'accompagnement, apparaît comme la modalité d'intervention la plus efficace pour les bénéficiaires comme la plus mobilisatrice pour les entreprises. Son impact très direct et visible sur la vie des habitants permet évaluation, contractualisation et exemplarité. Il s'agit encore de lutter contre toutes les formes de discriminations : territoriales, liées aux origines, au genre, religieuses...

D. UN VECTEUR DE MOBILISATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES ENTREPRISES

Cette dynamique de mentorat, appliquée à plusieurs objets de la politique de la ville, de la revitalisation rurale et de la cohésion des territoires, doit ainsi permettre de fédérer toutes les parties prenantes (État, collectivités, conseils citoyens, associations, ONG, organisations professionnelles, réseaux d'entreprises engagées...). C'est aussi un moyen opérationnel et efficace de s'inscrire dans les Contrats de ville et de ruralité comme dans la charte Entreprises & Quartiers. Il s'agit enfin de favoriser un développement de cette dynamique de mobilisation dans le cadre des dispositions régissant le mécénat social (de compétences, financier, de prestations...).

II. Objectifs : Multiplier et déployer les formes de parrainage avec tous types d'entreprises

- Impulser une nouvelle dynamique pour la politique de la ville, de revitalisation rurale et de cohésion des territoires, en s'appuyant d'abord sur l'engagement opérationnel des femmes et des hommes d'entreprises dans le cadre de mentorats en faveur de leurs concitoyens des territoires prioritaires;
- Permettre à un maximum de TPE, PME, ETI et grandes entreprises de s'engager très concrètement dans des opérations d'intermédiation (parrainage, coaching...) afin de favoriser l'émancipation des habitants fragilisés, en difficulté ou en situation de précarité, dans les écosystèmes où elles sont implantées;
- Mesurer l'impact social et territorial réel de l'action des entreprises pour les personnes accompagnées, les territoires concernés, les salariés mobilisés, les parties prenantes associées..., sur la base d'une action transverse, ciblée et comparable sur un plan national;
- Affirmer, dans l'action, un grand mouvement social et sociétal des entreprises concourant au grand plan de mobilisation nationale du président de la République, inscrit dans la proximité et l'engagement direct, en exploitant la plus-value spécifique des collaborateurs d'entreprises.

III. Propositions : Du mentorat de proximité, en mécénat, en priorité sur l'emploi

A. UNE ACTION DE PARRAINAGE UTILE DANS LA PROXIMITÉ

C'est dans la proximité et de façon opérationnelle que la mobilisation des entreprises en faveur des quartiers et des zones rurales prioritaires doit s'opérer, avec des actions d'intermédiation et de mentorat mobilisant femmes et hommes d'entreprises au service des habitants.

- INTERMÉDIATIONS D'ENTREPRISES : que ce soit dans le champ de l'emploi (CGET), de l'éducation (l'Institut de l'Entreprise), de la vie quotidienne (France Médiation), nombre d'études soulignent la pertinence et l'efficacité des démarches de parrainage comme de mentorat, de coaching ou plus généralement d'accompagnement direct des bénéficiaires.
- EFFICIENCE POUR CHAQUE BÉNÉFICIAIRE : largement analysées et évaluées, ces méthodologies permettent à la fois individualisation, personnalisation, individuation et socialisation. Souples, peu coûteux, faciles à mettre en œuvre..., ces dispositifs permettent d'obtenir des gains sociaux et sociétaux très concrets ainsi que de mesurer les coûts évités.
- ADHÉSION DES HABITANTS : le pragmatisme des actions concourt à la mobilisation y compris des TPE et PME, en termes d'engagement territorial. Il favorise en outre un bon accueil par les habitants et un soutien favorable des conseillers citoyens, avec l'appui des élus.
- VISIBILITÉ ET ATTRACTIVITÉ DE L'ACTION : à travers l'intermédiation d'entreprise et l'inclusion économique, il est en conséquence souvent aisé de valoriser l'action publique déconcentrée et

décentralisée comme l'engagement social et sociétal des TPE, PME, ETI et grandes entreprises. Le grand plan de mobilisation nationale du chef de l'État doit ainsi intégrer le levier du mentorat pour une mobilisation, fédératrice et à grande échelle, des entreprises.

B. DU COMPAGNONNAGE ORIENTE VERS LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Avec des objets potentiels multiples et des réussites déjà enregistrées sur tous les champs d'engagement des entreprises, cette mobilisation élargie en faveur des quartiers prioritaires doit se poursuivre tout en concentrant ses priorités sur les urgences de la politique de la ville, de la revitalisation rurale et de la cohésion des territoires.

- DIVERSITÉ D'OBJETS POTENTIELS : chacun connaît les démarches de parrainage en faveur de l'emploi, leur efficacité comme leur visibilité. Pour autant, l'accompagnement en matière de réussite scolaire et universitaire s'est aussi favorablement développé avec le concours des entreprises (stage de découverte...). Il en est de même s'agissant de la médiation sociale, avec des actions sur la précarité énergétique ou l'éducation budgétaire (MSAP, PCB, inclusion bancaire...). Des initiatives existent aussi sur la santé, la nutrition, le sport, la citoyenneté, la sécurité, etc.
- PRIORISATIONS AVEC L'ÉTAT : tous ces domaines d'intermédiation soutenus par des entreprises, méritent d'être multipliés et valorisés. Au regard des priorités gouvernementales (emplois francs, PIC...), il apparaît souhaitable de privilégier les parrainages, mentorat et coaching en faveur de l'emploi pour tous (Neet, situation de handicap, diplômés, migrants, créateurs d'entreprise...). L'accompagnement à l'entrée, au suivi et à la sortie des formations mérite aussi un effort spécifique. Une mobilisation pour lutter contre toutes formes de précarité et de fragilité doit en outre être intégrée (énergétique, numérique, santé...). Les quartiers d'intérêt national de la rénovation urbaine sont à privilégier.
- INNOVATION SOCIALE D'ENTREPRISES : des expérimentations sur l'inclusion économique (à partir des entreprises), l'acquisition des savoirs de base (illettrisme...) ou le civisme (citoyenneté...), dans le cadre d'innovations sociales d'entreprises, sont également intéressantes. Le grand plan de mobilisation doit aussi offrir le moyen de tester des mobilisations d'entreprises novatrices. C'est encore l'occasion de renforcer les ingénieries de parrainage, mentorat, coaching, accompagnement (intégration du digital, lutte contre l'illectronisme, parrainage numérique, CV vidéo, CV à l'envers, publics spécifiques, renforcement de l'évaluation...).

C. UNE FONCTION D'INTERMÉDIATION PAR DES ENTREPRISES EN MÉCÉNAT

Toutes les formes de mécénat social sont à faciliter, instrumenter, déployer et valoriser, dans le cadre du grand plan de mobilisation nationale, afin plus que plus d'habitantes soient concernés, grâce à plus d'entreprises, chaque partie prenante ayant la capacité d'individualiser sa contribution d'intérêt général.

- MÉCONNAISSANCE DU MÉCÉNAT : la mobilisation concrète des entreprises autour d'un objet de coaching/mentorat/parrainage doit se doubler d'une démarche d'appropriation des dispositions régissant le mécénat social par les entreprises engagées. La part des entreprises opérant une déduction fiscale au titre de l'Impôt sur les Sociétés reste en effet limitée (même si elle croît mais reste inégale selon la taille des entreprises). Il s'agit donc de mieux faire connaître ces mesures fiscales afin d'incrémenter leur usage (y compris au-delà des préconisations formulées).
- APPORTS FINANCIERS ET EN NATURE : le déploiement d'actions d'intermédiation mobilisant des femmes et des hommes d'entreprises peut permettre différentes formes de déduction fiscale, conformément à la loi Aillagon et au Code général des impôts. Le mentorat invite d'abord à examiner les possibilités relatives au mécénat de compétences (intérêt général, distinction du bénévolat et de la RSE, formalisation...). Certains concours (coaching, prestations, formations...) pourraient en outre relever du mécénat de prestation voire de mise à disposition de locaux.

Le mécénat financier semble plus aisé à instrumenter afin de dépasser le cadre informel de nombre de versements déjà à l'œuvre.

→ INSTITUTIONNALISATION DE L'ENGAGEMENT : Au-delà de la déduction de la contribution des entreprises concernées sur un plan fiscal (cf. CFF, Admical...), c'est la consolidation nationale de l'effort sociétal opéré par toutes les entreprises, sa valorisation globale ainsi que la capitalisation des coûts évités qui sont intéressants à produire. Cette opération de mentorat/ accompagnement représente ainsi une forme novatrice de « PPP » qui tangibilise l'engagement des acteurs économiques en faveur des territoires urbains et ruraux prioritaires.

FICHE ACTION 2 : LANCER UN GRAND PLAN DE PARRAINAGE

Relancer la charte Entreprises & Quartiers, avec un approfondissement de ses impacts sur la vie des habitants de quartiers prioritaires avec d'abord ceux identifiés comme « d'intérêt national » puis une dynamique élargie aux autres quartiers prioritaires voire « territoires fragiles » (périurbain, rural...), pour un déploiement plus systématique du dispositif à instrumenter en liens avec les réseaux déjà partenaires et l'appui de l'État.

I. Contexte : Un levier « charte » efficace pour les habitants mais trop peu généralisé

A. UN IMPORTANT POTENTIEL POUR LA CHARTE

Depuis 2013, la charte Entreprises et Quartiers a connu une croissance importante avec désormais une soixantaine de grandes entreprises signataires et quelques centaines d'entreprises mobilisées sur une quarantaine de villes (cf. Bilan CGET 2017). Pour autant, le développement de cet instrument de l'État rencontre un ralentissement, peine à se systématiser dans tous les QPV et ne concerne pas les Zones de Revitalisation Rurales. Fort de son potentiel, l'outil demeure insuffisamment évalué, suppose des compléments qualitatifs et appelle un nouveau soutien politique.

B. UNE GÉNÉRALISATION A PRIORISER DANS LES QPV

Dans un contexte n'intégrant pratiquement aucun financement dédié, moins d'une centaine de territoires où des chartes Entreprises et Quartiers ont jusqu'alors fait l'objet d'une signature. Alors que l'on compte 1300 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville dans l'hexagone (pour 700 villes) et 200 QPV dans les DOM, seule une décision politique majeure avec des moyens dédiés peut réellement générer la systématisation propre à servir le Plan de mobilisation générale attendu par le président de la République. Les quartiers d'intérêt national sont à privilégier.

C. TROIS RÉSEAUX CLÉS A AFFIRMER ET MOBILISER

Avec les Délégués du Préfet dans les territoires, les 3 réseaux mobilisés dans la gouvernance nationale de la charte Entreprises et Quartiers (Crep, Face, LEPC) ont fait la preuve de leur engagement et de leur efficacité dans le pilotage et le déploiement de la charte. Avec des moyens spécifiquement alloués de façon pluriannuelle, ils sont prêts à accentuer leur effort afin de généraliser la charte avant la fin de la période de contractualisation des Contrats de Ville et de ruralité.

D. 1 CHARTE, 1 PRÉFET, 1 ANIMATEUR

Dans la perspective du prochain CIV comme au titre de la clause de revoyure des Contrats de Ville, il apparaît que la généralisation du déploiement des chartes puisse être décidée. La nomination d'un Délégué auprès de chaque Préfet est, à ce titre, nécessaire. Chaque charte doit réunir un consortium d'entreprises engagées, un animateur référent d'un des 3 réseaux mobilisés et un Préfet qui impulse et pilote la démarche sous la tutelle de l'État. En priorité, les quartiers d'intérêt national doivent faire l'objet d'une mobilisation immédiate.

E. DES OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION :

Sur un plan qualitatif, différentes améliorations du dispositif sont d'ores et déjà envisagées, en concertation avec le CGET et le Ministère. Le suivi des engagements des entreprises et la mesure de leurs impacts sont en premier lieu nécessaires. Il faut encore spécifier les approches en termes de territorialisation de la charte (métropolitaines, rurales...) sur la base d'un Plan d'action

priorisé. La charte doit ainsi contribuer à favoriser une dynamique interministérielle concertée avec les entreprises.

F. UNE MOBILISATION A ÉLARGIR

En visant, en premier lieu les quartiers d'intérêt national, la mobilisation de tous types d'entreprises et à grande échelle est indispensable (PME, TPE...). Un élargissement des objets de la charte aux 10 objectifs de la politique de la Ville comme aux priorités de revitalisation rurale, voire à des sujets transversaux tels que l'égalité entre les femmes et les hommes sont en outre à envisager. Sa gouvernance (locale, départementale, régionale et nationale) avec les entreprises engagées est enfin à instituer et instrumenter de façon durable (en lien avec les organisations consulaires et professionnelles).

G. DES EXTENSIONS POTENTIELLES

Des territoires spécifiques comme les zones transfrontalières apparaissent peu pris en considération ou de façon seulement indirecte. Il en est de même des territoires fragiles périurbains, ruraux, de montagne, dans les DOM... Ces espaces appelant des formes de mobilisation d'entreprises spécifiques peuvent faire l'objet d'expérimentations dédiées. Sur le plan qualitatif, le Gouvernement doit envisager ces extensions en cohérence avec ses priorités nationales et territoriales (emplois francs, centres bourgs...).

II. Objectifs : Déployer une charte renforcée sur tous les territoires, avec des priorités

- Envisager la transformation de la charte Entreprises et Quartiers en charte Entreprises et territoires prioritaires ou ajouter à la dénomination existante un motto de type « Pour tous les territoires prioritaires » afin de traduire une volonté d'ouverture aux autres territoires fragiles et une perspective de généralisation (en fonction des priorités du CIV);
- Favoriser une mobilisation priorisée, avec en premier lieu un soutien en termes de politiques publiques en faveur d'un engagement territorial d'entreprises sur les 200 territoires d'intérêt national, puis dans les autres quartiers prioritaires et avec des expérimentations rurales ou sur certains territoires fragiles;
- Contribuer à réduire les écarts entre les territoires, en systématisant la conclusion de chartes dans tous les quartiers urbains et zones rurales faisant l'objet d'un soutien dans le cadre de la politique de cohésion territoriale afin de contribuer à l'égalité républicaine et l'équité entre les territoires, pour plus d'habitants;
- Enrichir et outiller la dynamique de la charte pour un plus grand nombre de bénéficiaires, avec un soutien institutionnel affirmé, davantage d'entreprises impliquées, pour un rayonnement spatial étendu, sur des objets élargis, avec une évaluation renforcée... sur la base de financements nationalement et localement dédiés.

III. Propositions : Une charte mieux évaluée, pour toutes les entreprises et tous les territoires

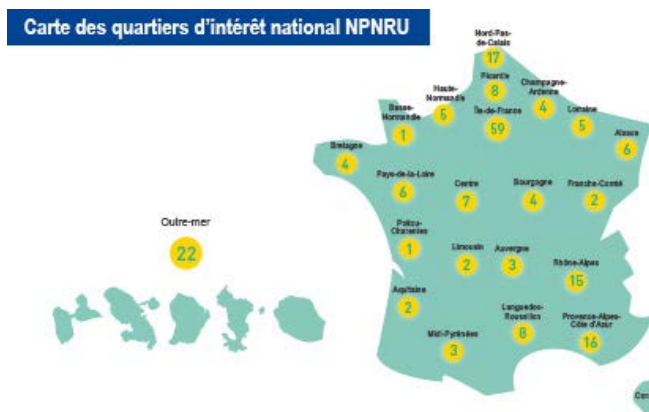
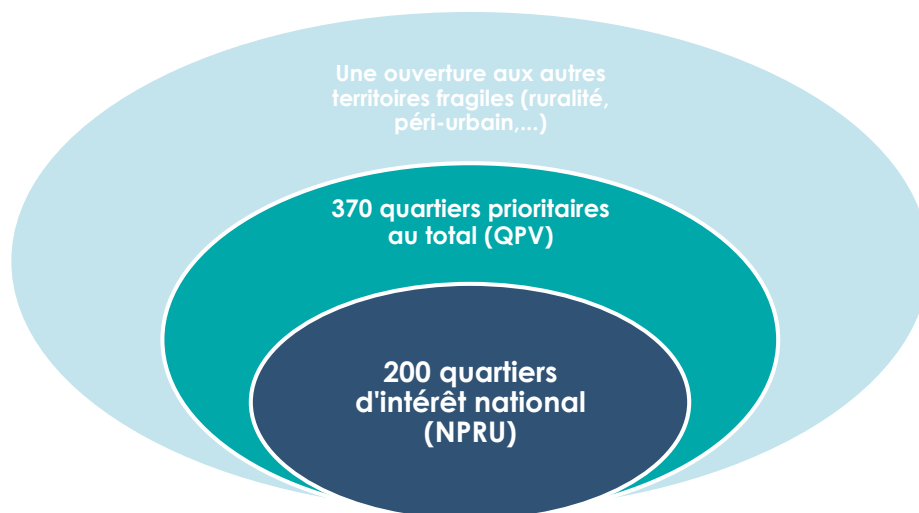
A. UN OBJECTIF DE GÉNÉRALISATION DE LA CHARTE

En s'appuyant sur les réseaux en charge de son pilotage, l'État doit impulser et soutenir un déploiement systématisé de la charte sur progressivement tous les QPV, voire en intégrant certains territoires ruraux prioritaires, au bénéfice de plus d'habitants accompagnés localement par des entreprises engagées

- BILANS TERRITORIAUX : Dans le cadre de la clause de revoyure des Contrats de ville (à opérer d'ici fin 2018), un état d'avancement de l'intégration de la charte doit être réalisé à l'échelon de référence a priori départemental et une feuille de route (cf. Circulaire aux Préfets du 6 février 2018) doit être établie afin de permettre sa systématisation dans tous les territoires ciblés (intérêt national, etc.), avant le terme de la contractualisation.
- ENGAGEMENTS QUANTIFIÉS : De nouveaux engagements relatifs à la généralisation de la charte sont à arrêter dans le cadre du CIV avec, par exemple, l'obligation de produire la charte en annexe de chaque Contrat de ville, la composition de chaque Comité Territorial des Entreprises Engagées, etc. L'ambition de conclure la charte sur les 200 territoires d'intérêt national (NPNRU

2014/2020) comme de viser à un total de 400 lieux de signature au total, avec une extension expérimentale à 30 zones rurales prioritaires, peuvent être décidées par le CIV.

→ **ENTREPRISES DE DÉPLOIEMENT** : L'objectif de viser à la signature de nouvelles chartes dans environ 300 territoires urbains et ruraux, doit faire l'objet de soutiens publics spécifiques, la mobilisation d'entreprises en réseau (comme AG2R LA MONDIALE sur les quartiers prioritaires ou Mutualia sur les zones rurales) doit favoriser des dynamiques de cofinancements privés. Ces soutiens, possiblement intégrés dans le cadre de la signature des chartes, viendraient en appui de l'action des réseaux Crepi, Face et LEPC et seraient valorisés en lien avec les délégués des préfets, le CGET et le Ministère de la Cohésion des territoires.



B. VERS UNE MOBILISATION GÉNÉRALE D'ENTREPRISES

Pour réussir la mobilisation de la Nation en faveur des habitants des territoires urbains et ruraux, il faut au moins multiplier par 3 le nombre des engagements d'entreprises responsables et solidaires, avec l'appui de l'État et de ses services déconcentrés.

→ **MULTIPLES BESOINS DES HABITANTS** : Chaque habitant des quartiers prioritaires peut autant rencontrer des difficultés d'accès à un stage de découverte, qu'avoir besoin de mentorat vers l'enseignement supérieur, de compréhension des codes de l'entreprise, d'hébergement lors d'un contrat en alternance, de covoiturage pour aller au travail, de solution contre la précarité énergétique, d'appui à la gestion de son budget familial, de maîtrise de la littératie numérique, de connaissance de la langue française, d'accès au sport ou à la culture, de maîtrise des droits fondamentaux et du civisme... La multiplicité de ces points d'entrée offre aussi une diversité de motifs d'engagement comme de leviers de mobilisation pour les entreprises.

- **PARTOUT ET EN PROXIMITÉ** : Pour répondre à l'ensemble de ces besoins sur tous les territoires prioritaires, seule une mobilisation générale de toutes les entreprises volontaires dans chaque écosystème local (métropole, communauté urbaine, communauté de communes, pays...) est envisageable. Il faut donc, avec l'appui de l'État comme en lien avec toutes les parties prenantes (communautés d'habitants, associations locales, collectivités, SPE, organisations professionnelles, chambres consulaires, réseaux territoriaux d'entreprises...) initier, développer et coordonner de tels collectifs d'entreprises engagées en faveur de la cohésion territoriale; l'échelon départemental semble le mieux adapté en termes de coordination, en préservant des signatures plus localisées (Villes, EPCI...).
- **TOUTES LES ENTREPRISES** : Afin de dépasser l'engagement actuel de la soixantaine d'entreprises nationales signataires ainsi que des conclusions locales avec des PME (ou des établissements locaux) souvent moins formelles, il est essentiel que tous les types d'entreprises soient partout mobilisés : start-up, artisans, commerçants, TPE, PME et ETI, grands acteurs de l'ESS... Les grandes entreprises, nationalement signataires de la charte « Entreprises & Quartiers » doivent également être invitées à décliner leurs engagements sur un maximum de leurs implantations.

C. AVEC UNE ORGANISATION NATIONALE ET TERRITORIALE

Une structuration nationale et territoriale de la charte s'appuyant sur l'État et mobilisant les 3 réseaux partenaires afin de déployer la dynamique, organiser son développement et évaluer les impacts résultant de l'implication des entreprises dans les territoires prioritaires

- **MOBILISATION DE L'ÉTAT** : Pour servir la volonté présidentielle de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires comme d'extension aux zones rurales défavorisées, l'indispensable mobilisation des entreprises de toutes tailles, tous statuts, tous secteurs d'activités, suppose une organisation nationale et déconcentrée ad hoc, auprès du Ministère de la Cohésion des Territoires (CGET, Anru...). Dans ce cadre, la diffusion d'une circulaire de cadrage aux préfets semble indispensable et la nomination de préfets délégués dédiés à l'engagement des entreprises sur les territoires prioritaires paraît également pertinente.
- **ENGAGEMENT DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES** : De la même manière, il semble nécessaire de désigner des animateurs nationaux et territoriaux de la charte, dans le cadre des 3 réseaux concourant à sa coordination et son déploiement. Il s'agit de conjuguer, sur chaque territoire, une mobilisation sous l'autorité du Préfet avec une animation des entreprises par leurs pairs (Crep, Face, LEPC). Un référent départemental pourra ainsi être dédié à l'animation (engagements d'entreprises, action collective, mobilisation du mécénat...).
- **PILOTAGE EN PPP** : En termes de pilotage et de fonctionnement, la charte doit conjuguer volontés de l'État, priorités des entreprises concourant à la Fondation, orientations portées par les 3 réseaux partenaires, engagements des petites comme des grandes entreprises signataires, attentes des collectivités territoriales associées, souhaits des parties prenantes associatives et des habitants... La coordination nationale de la charte peut, à ce titre, se fonder dans le cadre du Comité national des Entreprises Engagées. Son pendant territorial est à mettre en œuvre.
- **DIFFUSION D'OUTILS DÉDIÉS** : Avec le concours de la Fondation « Entreprises, Quartiers et Territoires prioritaires », des outils nationaux doivent être développés et diffusés auprès de tous les acteurs afin d'opérer des économies d'échelle (appui à l'engagement, auto évaluations consolidables, liens aux Contrats de ville...). En fonction des priorités des acteurs locaux (sur le plan départemental), il pourraient en être de même à l'échelon territorial (selon les moyens collectés).

D. UN NÉCESSAIRE INVESTISSEMENT DE DÉPLOIEMENT

Un changement d'échelle de la charte suppose des moyens dédiés conséquents, cette forme d'investissement surtout initiale devant largement être compensée par les « coûts évités » pour la Nation à moyen et long termes comme générer la mobilisation de fonds en mécénat.

- **RETOUR SUR INVESTISSEMENT** : La charte Entreprises et Quartiers appelle en soi peu de moyens financiers, si ce n'est ressources permettant de couvrir les coûts incompressibles de mobilisation et d'animation des entreprises sur les territoires (aujourd'hui, de fait implicitement pris en charge par les 3 réseaux mobilisés). Conformément aux théories sur les politiques d'Investissement Social, le retour sur investissement d'une stratégie publique visant à rendre plus responsables et autonomes les collectifs territoriaux d'entreprises signataires de la charte paraît avéré.
- **RESSOURCES PLURIANNUELLES** : Des moyens pluriannuels doivent être affectés au déploiement de la charte, dans le cadre des BOP (Ville, Ruralité, Aménagement du territoire...), des Contrats de projets, du CGET voire des DIRECCTE ou des DRJSCS pour, au moins, impulser les démarches territoriales. Avec une priorisation donnée à l'emploi qui s'élargit à l'éducation, la précarité voire aux autres objets des politiques de la Ville et de revitalisation rurale, une mobilisation nationale et/ou territoriale du FSE (voire du PIA) peut, par exemple, être envisagée (avec des cofinancements possibles via la fondation dédiée).
- **COFINANCEMENTS PRIVÉS** : La fondation « Entreprises, quartiers et territoires prioritaires » doit permettre de soutenir certains projets transverses de développement comme de fonctionnement de la charte, relevant de l'intérêt général. La définition de priorités annuelles et pluriannuelles peut constituer un levier tangible pour favoriser la mobilisation d'entreprises au sein de la Fondation, les entreprises mobilisées devant aussi contribuer à ces orientations et choix, les entreprises mobilisées devant toutefois faire l'objet d'une valorisation et/ou d'une prise en compte de leur action dans les politiques publiques.

FICHE ACTION 3 : PROMOUVOIR LE MÉCÉNAT EN FAVEUR DES QUARTIERS

Créer, avec l'État, une fondation nationale dédiée aux quartiers prioritaires et à leur accompagnement pour favoriser l'engagement local des entreprises en faveur de plus d'habitants, sur plus d'objets et porter spécifiquement le taux de déduction fiscale de déduction de l'Impôt sur les Sociétés, au titre du mécénat social, à hauteur de 70 % afin de marquer la priorité donnée aux actions d'intérêt général bénéficiant aux habitants de ces quartiers.

I. Contexte : pas de fondation dédiée aux quartiers malgré un potentiel et des attentes

A. ENCORE AUCUNE FONDATION DÉDIÉE AUX QUARTIERS

A ce jour, aucune fondation nationale consacrée aux quartiers prioritaires ne fonctionne, en France. Depuis 2014, la « Fondation pour les quartiers » n'a pas réussi à mobiliser de fonds auprès de partenaires privés. Hormis des fondations territoriales, souvent créées à l'initiative de collectivités (Ville de Rennes, Département du Nord...), seuls quelques projets spécifiques, tels que « A vos marques, prêts... quartiers » (Sarcelles) ou « Fier de mon quartier » (La Rochelle) sont à l'œuvre.

B. UNE ATTENTE INSTITUTIONNELLE RESTÉE EN SUSPENS

Dans son article 9, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 prévoyait pourtant « *un rapport sur la possibilité de création d'une fondation destinée à mobiliser, au bénéfice des quartiers prioritaires, des financements permettant l'accompagnement d'actions et de projets présentés par leurs habitants en faveur de la cohésion sociale et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité* ». Or, dans son bilan annuel de l'application des lois au 31 mars 2017, le Sénat pointe que ce rapport, qui devait être remis dans les six mois après sa promulgation, n'a toujours pas été présenté au Parlement.

C. MALGRÉ LA CROISSANCE DU MÉCÉNAT

Sur la base des données de la Direction Générale des Finances Publiques (2010/2015), il apparaît (projection Recherches & Solidarités) que la France ne compte encore qu'entre 125 000 et 135 000 entreprises mécènes en 2017 pour un montant situé entre 2,8 et 3 milliards de dons. Ce ne sont ainsi que 3,7 % des micro entreprises, 17,7 % des PME, 20,6 % des ETI et 58 % des grandes entreprises qui mobilisent les dispositions fiscales sur le mécénat (déduction à hauteur de 60 % de l'IS). Il s'avère pourtant que 81 % du mécénat s'inscrit dans la proximité (Admical). Et si 73 % des grandes

entreprises consacrent moins de 0,1 % de leur chiffre d'affaires au mécénat, 58 % des PME/TPE y consacrent plus de 0,1 %, voire plus de 0,5 % pour 23 % d'entre elles (Admical).

D. EN PHASE AVEC LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Alors que les générations Y et Z veulent travailler au sein d'entreprises de plus en plus engagées comme au regard des besoins des habitants des territoires prioritaires, il apparaît souhaitable de susciter, favoriser et développer le mécénat de solidarité en direction de ces territoires. Les entreprises qui s'engagent en faveur des quartiers prioritaires mobilisent en effet encore peu les dispositions de la loi du 1^{er} août 2003, dite Aillagon, qui permet tant des dons en numéraire, qu'en compétences ou en nature.

II. Objectifs : Mobiliser nationalement et localement toutes les formes de mécénat

- Traduire la mobilisation nationale souhaitée par le président de la République, en invitant petites et grandes entreprises à s'engager plus et prioritairement au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, à travers une déductibilité franche du mécénat portée à 70 % de l'impôt sur les sociétés;
- Impulser un changement d'échelle des dynamiques locales et nationales permettant émancipation et mobilité pour plus d'habitants et sur plus de champs, à travers plus d'actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles... comme plus d'associations soutenues sur l'ensemble de ces territoires;
- Faciliter les engagements locaux et nationaux en mécénat, à travers une fondation dédiée aux quartiers et à leurs habitants, s'articulant aux politiques publiques, déployant les meilleures pratiques associatives, capitalisant ces démarches responsables et mesurant l'impact de ces initiatives volontaires.

III. Propositions : une fondation dédiée et une déduction attractive

A. UNE FONDATION ET DES MÉCÉNAT DÉDIÉS

Avec les parties prenantes concernées (collectivités, citoyens...), l'État doit inviter grandes entreprises, ETI et PME à créer une fondation « Entreprises, quartiers et territoires prioritaires » afin de concrétiser la mobilisation nationale en associant les acteurs économiques, au bénéfice de plus d'habitants et progressivement tous les territoires prioritaires.

- PRIORITAIRES ET DURABLES : Il faut instituer durablement et dédier des moyens à la mobilisation d'entreprises en faveur des territoires prioritaires. En cohérence avec les stratégies publiques, la création d'une fondation dédiée doit permettre le changement d'échelle de la charte, de favoriser le rapprochement entre associations et entreprises comme d'affirmer une priorité politique et sociétale en faveur de ces espaces urbains et ruraux défavorisés.
- TOUS LES MÉCÉNAT : Conformément aux dispositions régissant le mécénat social, il s'agit tant de favoriser le mécénat financier (soutiens sécurisés aux associations, conjugaison avec des appels au don public ou des subvention...) que le mécénat de prestations (réalisation de sites internet en faveur pour des OSBL, mise à disposition de locaux...) ou le mécénat de compétences (coaching d'acteurs associatifs des QPV, parrainage de demandeurs d'emploi...).
- SOUS L'ÉGIDE DE FACE : Le placement de la fondation sous l'égide de Face est privilégié car cette fondation est la seule Frup dans laquelle le ministère de la Cohésion des Territoires siège, ayant déjà créé une dizaine de fondations territoriales, disposant d'une expérience et expertise sur les QPV (emploi, éducation, médiation...), fonctionnant à coût limité et abritant plusieurs initiatives convergentes (fondation Mozaik, fondation Simplon, fondation SolidaRennes, fondation de Cannes, fondation du Bourbonnais solidaire, fondation du Nord...).

B. UNE DÉDUCTION FISCALE PLUS MOBILISATRICE

Pour générer une véritable mobilisation nationale des entreprises en faveur des quartiers prioritaires, il faut porter le taux de déduction fiscale de l'impôt sur les sociétés, au titre du mécénat social, à hauteur 70 % afin de déclencher des engagements de petites comme de grandes entreprises qui ne se seraient sinon pas ou autant mobilisées.

- ATTRACTIVITÉ FISCALE : Comme l'ont notamment monté la création des zones franches urbaines ou les dispositions relatives aux « centres-bourgs », les entreprises sont sensibles aux mesures favorisant leur engagement en faveur des territoires prioritaires. Il importe toutefois que la contrepartie des avantages octroyés bénéficie réellement aux habitants des espaces urbains et ruraux concernés. Un tel équilibre paraît particulièrement atteignable, s'agissant de la mobilisation des TPE, PME, ETI et grandes entreprises.
- CULTURE DU MÉCÉNAT EN ENTREPRISE : Les dispositions de la loi sur le mécénat social restent souvent méconnues des entreprises, d'un point de vue générique et plus encore s'agissant du mécénat de compétences ou du mécénat de prestations. Cette insuffisance se révèle en outre plus importante corrélativement à la taille des entreprises (faible mobilisation du mécénat dans les TPE et PME). Il convient donc de créer la « rupture » permettant un usage réel et égalitaire pour toutes les entreprises.
- LEVIER FISCAL DE MOBILISATION : L'enjeu étant avant tout de générer une prise de conscience nationale des petites comme des grandes entreprises de la nécessité qu'elles s'engagent plus avant en faveur des quartiers prioritaires en mobilisant les dispositions relatives au mécénat, il est ainsi proposé de porter à 70 % (forme d'amendement dit « Coluche ») le taux de déduction fiscale sur le mécénat, pour des actions bénéficiant expressément à des habitants ou des acteurs des quartiers et zones rurales priorisées (conformément aux critères d'intérêt général).
- POURSUITE DES AUTRES SOUTIENS : Conformément aux critères d'intérêt général, nombre d'OSBL (pouvant, pour partie, développer des actions intégrant des bénéficiaires des quartiers) sont soutenus par des entreprises dans le cadre du mécénat social et il convient évidemment que ces engagements se poursuivent au bénéfice des associations, ONG, fondations... C'est ainsi que le « bonus » fiscal proposé vise avant tout à cibler et rendre visible la priorité gouvernementale et du Chef de l'État (sans effet d'aubaine puisque limité à 10 % et jusqu'alors peu usité).
- RETOUR SUR INVESTISSEMENT : La surpondération de l'avantage fiscal ainsi accordée (10 %) apparaît économiquement plus que largement compensée par les coûts évités sur l'éducation, l'insertion, la culture, la mobilité... (cf. études Avise, La Fonda, Labo de l'ESS) comme par la seule croissance envisagée des dons en mécénat en faveur des associations locales et nationales qui agissent dans les quartiers en faveur de leurs habitants.

C. DIFFÉRENTS APPORTS DE VALEUR EN MÉCÉNAT

La fondation « Entreprises, quartiers et territoires prioritaires » doit constituer une plus-value complémentaire par rapport aux acteurs, dispositifs et mécanismes déjà à l'œuvre (tout particulièrement s'agissant de la charte Entreprises et Quartiers), à travers l'affirmation d'une nouvelle démarche nationale de mécénat territorialisée.

- COMPLÉMENTARITÉ ET PLUS-VALUE : L'enjeu est de systématiser le mécénat des petites comme des grandes entreprises, en cohérence avec leurs implantations territoriales. Sans se substituer aux dynamiques existantes (développées par des associations locales, des réseaux nationaux...), il s'agit de promouvoir, mobiliser, soutenir, accompagner, accroître, capitaliser, diffuser et valoriser les meilleures initiatives d'engagement sociétal d'entreprises en faveur des quartiers urbains et zones rurales.
- COHÉRENCE ET SYNERGIES : La priorité est d'offrir un cadre de cohérence et un appui adapté, à la fois sur le plan territorial et national, pour que le mécénat social se développe sur des problématiques d'emploi, de diversité, d'égalité, d'éducation, de mobilité, d'accès aux droits, de santé, de culture, de numérique... en favorisant les interactions et synergies entre les opérateurs territoriaux. Susciter plus de soutiens en mécénat sur tous les territoires prioritaires (QPV, ZRR, ZFU, REP et REP+, Anru...) avec une suffisante coordination comme y favoriser les partenariats public-privé doit encore contribuer à la cohésion territoriale.

→ **SENS ET INTÉRÊT GÉNÉRAL** : Le développement d'une fondation « Entreprises, quartiers et territoires prioritaires » intégrant des dimensions nationales et territoriales participe de la mobilisation en faveur de l'émancipation des habitants, du retour au droit commun à travers les liens directs et indirects avec les entreprises. Dans la perspective de la loi Pacte, c'est encore le moyen d'affirmer une nouvelle place pour l'entreprise dans la société, en s'inscrivant dans un nouveau paradigme de solidarité avec les territoires prioritaires.

D. UN CROISEMENT DE CONTRIBUTIONS NATIONAL ET TERRITORIAL

Cette fondation doit opérer un double mouvement d'animation et de soutien, entre le niveau local et le cadre national, avec des apports en mécénat locaux qui concourent aussi à des projets nationaux et des dons nationaux qui viennent pour partie en appui à des projets locaux, en faveur des quartiers prioritaires.

→ **ABONDEMENTS CROISÉS** : Une péréquation doit permettre que tout soutien national en mécénat fasse l'objet d'un prélèvement, par exemple à hauteur de 20 %, afin de soutenir ou abonder des projets locaux et que tout versement pour une cause locale intègre une contribution nationale, aussi à hauteur de 20 %. Chaque entreprise volontaire soutiendra ainsi un projet territorial et/ou national conforme à ses priorités, en désignant un opérateur bénéficiaire, un territoire d'affectation, un champ de mécénat privilégié...

→ **GOVERNANCE ET COMITÉ EXÉCUTIF** : Le niveau de représentation des entreprises contributrices à la fondation, tant au sein du Comité exécutif national que de ses émanations territorialisées, sera défini en fonction des concours apportés. D'autres parties prenantes seront associées de droit (en fonction des territoires et de leurs implications) à la gouvernance de la fondation (État, collectivités, associations, citoyens, réseaux pilotes de la charte, organisations professionnelles...). Un démembrement du Comex sera opéré pour chaque déclinaison territoriale de la fondation.

→ **FONCTIONNEMENT ET PRIORITÉS** : Sur les plans territoriaux, comme au niveau national, la fondation doit prioritairement contribuer au financement d'actions favorisant l'émancipation des habitants et le retour au droit commun dans les territoires prioritaires, sans se substituer aux financements déjà à l'œuvre. Sa finalité est de viser à la cohésion nationale, territoriale et sociale en générant de nouvelles contributions et en favorisant la convergence des moyens alloués.

→ **NIVEAUX CROISÉS** : À l'échelle nationale, il s'agit par exemple de développer des outils de mesure d'impact de l'engagement des entreprises, qui seront mis à disposition de l'ensemble des TPE, PME, ETI et grandes entreprises ainsi que de leurs parties prenantes. Sur le plan local, la fondation financera l'animation territoriale de la charte, les démarches de mobilisation des entreprises comme d'évaluation des impacts sociaux et sociétaux de leur action. Un comité exécutif national intégrant les principaux financeurs décidera de l'affectation des fonds collectés. Un démembrement de cette instance sera organisé sur chaque territoire opérant une collecte, avec des acteurs locaux.

→ **TUTELLE DE L'ÉTAT** : La mobilisation des entreprises contributrices doit s'opérer à l'initiative et sous l'autorité du Ministre pour ce qui est des contributions nationales et des préfets s'agissant des dons en mécénat territoriaux. L'État étant appelé à concourir à ces dotations, même de façon limitée, afin de « faire levier » et de s'inscrire dans une forme de cofinancement.

FICHE ACTION 4 : INSTITUER UN COMITÉ DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Instituer un Comité national et des Comités territoriaux des entreprises engagées dans les quartiers, favorisant la mobilisation des TPE, PME, ETI et grandes entreprises sur leurs territoires d'implantation, concourant au pilotage des dispositifs de la politique de la ville et à une gouvernance territoriale partagée, pour plus de lien social et de nouvelles relations solidaires et responsables avec les habitants.

I. Contexte : Pas d'instance de coordination et de représentation des entreprises engagées

A. A L'INSTAR DES CONSEILS CITOYENS

Alors que la loi de programmation pour la ville et de cohésion urbaine a institué les conseils citoyens qui « sont associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville » et que « leurs représentants participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles liées au renouvellement urbain », les entreprises qui s'impliquent dans la « politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants » n'y sont pas associées et ne participent pas à ces instances. Un parallélisme des formes est a minima nécessaire.

B. UNE REPRÉSENTATIONS DIRECTE DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Sachant que le législateur précise que cette politique « s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens », nombre d'entreprises (notamment signataires de la charte), de réseaux d'acteurs économiques engagés (Crep, Face, LEDC...), d'organisations professionnelles (Medef...) souhaitent une meilleure reconnaissance de leurs engagements afin de favoriser une mobilisation encore plus grande, au service de tous les habitants et tous les territoires.

C. LA RECONNAISSANCE DE LA MOBILISATION ENGAGÉE

Comme en témoigne la croissance de la charte Entreprises et Quartiers, les entreprises se mobilisent de plus en plus en faveur des QPV, s'impliquent pratiquement sur les 10 objectifs de la politique de la ville, participent à différentes instances locales (mission locale, Clee...), concourent à la mise en place de fondations territoriales... Concomitamment, l'État (cf. circulaire du 6 février 2018 aux préfets) et les collectivités sollicitent de plus en plus systématiquement ces formes d'engagement social et sociétal des petites comme des grandes entreprises. Instituer cette reconnaissance relève ainsi de la cohérence mais conditionne probablement la poursuite de la dynamique, en termes de généralisation.

D. CONFORMÉMENT AUX VOLONTÉS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre du Conseil National des Villes et au sein des conseils citoyens, les habitants soulignent la pertinence et l'efficacité des engagements locaux et nationaux d'entreprises et invitent à leur généralisation. La Plate-forme nationale pour la RSE, placée auprès du premier Ministre, appelle aussi à un renforcement de la territorialisation de la RSE et du mécénat social comme à une plus forte reconnaissance de ces externalités positives (transpositions des directives européennes, labellisation RSE...) en lien avec les politiques publiques (y compris au titre de l'Objectif de développement durable de l'ONU – ODD 11 – sur les villes et communautés durables).

II. Objectifs : Associer institutionnellement et opérationnellement les entreprises

- favoriser la systématisation et le changement d'échelle des engagements sociaux et sociétaux des entreprises dans les territoires prioritaires, en reconnaissant mieux les acteurs économiques qui font l'effort de ces initiatives locales et/ou nationales volontaires au niveau de chaque contrat de ville, à l'échelon départemental de référence et sur plan régional (CAR et séminaire des acteurs de la politique de la ville);
- instaurer un Comité national et des Conseils territoriaux (a priori au niveau départemental) des entreprises engagées dans les quartiers prioritaires et les territoires fragiles pour faciliter, développer, coordonner et représenter les dynamiques individuelles et collectives de mobilisation des TPE, PME, ETI et grandes entreprises véritablement engagées;
- permettre aux entreprises qui se mobilisent dans la vie de la cité de participer aux instances de gouvernance territoriale et régionale (contrat de ville, Anru, Clee, séminaire des acteurs avec les préfets...), à l'instar des conseils citoyens, en renforçant le lien aux parties prenantes de leurs bassins économiques, d'emploi et de vie et notamment des habitants.

III. Propositions : Des conseils territoriaux et nationaux liés à la mobilisation opérationnelle

A. UN PORTAGE ET UN DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT OPÉRATIONNEL

Au plus haut de l'État et à l'instar de la création du Conseil présidentiel, l'affirmation d'une volonté de

mobiliser les entreprises en tant que parties prenantes des territoires prioritaires est indispensable, avec un souci de favoriser la représentation et la coordination de leurs engagements tout autant que ceux des habitants.

- **SIGNAL VERS LES ENTREPRISES** : Alors que le chef de l'État a souligné sa préoccupation d'écouter, accompagner et soutenir les habitants des quartiers prioritaires, il apparaît essentiel qu'une initiative institutionnelle forte soit également prise en direction des entreprises qui s'engagent dans les quartiers prioritaires comme a priori des zones rurales prioritaires. Avec la mise en place du Conseil présidentiel, cette volonté se trouve encore renforcée, mais aucun signal n'a encore véritablement été adressé en direction des TPE, PME, ETI et grandes entreprises qui devraient aussi participer à cette instance.
- **ACCÉLÉRATEUR D'ENGAGEMENT** : Nombre de TPE, PME, ETI et grandes entreprises se mobilisent pourtant de façon remarquable, notamment dans le cadre de la charte Entreprises et Quartiers mais ont le sentiment d'un soutien limité et d'une faible reconnaissance. Aucune démarche majeure n'a en effet jamais été engagée en faveur de ces acteurs économiques exemplaires et dont le rôle au profit des habitants (parrainage, stages, lien social...) se révèle pourtant majeur et irremplaçable.
- **EXPOSITION POSITIVE** : Même si de nombreuses améliorations sont encore à opérer (égalité de traitement, alternance inclusive...), les entreprises qui se mobilisent regrettent que, souvent, la médiatisation à l'œuvre concerne encore trop exclusivement les insuffisances pointées (*name and shame...*). Pour encourager des engagements sur plus de territoires, plus d'objets et au bénéfice de plus d'habitants, la grande mobilisation nationale invite à un tel geste politique qui seul pourra déclencher une généralisation des démarches volontaires de RSE et de mécénat.
- **POSTURE OPÉRATIONNELLE** : Il est essentiel que la structure de représentation nationale des entreprises engagées sur les territoires comme ses composantes territoriales soient directement centrées sur des dimensions opérationnelles au bénéfice des habitants. Les TPE, PME, ETI et grandes entreprises souhaitent ainsi participer concrètement à la gouvernance territoriale comme à concourir à la mobilisation d'autres de leurs pairs implantés dans l'écosystème territorial. C'est donc à travers une contribution très tangible que la représentation et la reconnaissance des entreprises engagées doit s'institutionnaliser pour une gouvernance plus partagée.

B. DES COMITÉS NATIONAL ET TERRITORIAUX

La mise en place d'un Comité national des entreprises engagées et de Comités territoriaux des entreprises engagées dans les quartiers prioritaires voire étendus aux territoires fragiles, afin de favoriser, développer, coordonner et représenter ces dynamiques individuelles et collectives de mobilisation propres ces acteurs.

- **SOLLICITÉES MAIS PEU ASSOCIÉES** : Souvent les entreprises socialement, socialement et territorialement engagées en faveur des QPV expriment le regret de ne pas être véritablement associées à la politique de la ville, alors qu'elles sont, en pratique, de plus en plus sollicitées – trop en aval – sur des questions d'emploi pour tous, de développement économique des quartiers, de lutte contre le décrochage scolaire en REP et REP+, de médiation sociale envers les personnes précaires... Il en est de même s'agissant des espaces ruraux défavorisés.
- **ÊTRE INTÉGRÉES UTILEMENT** : C'est, avant tout, l'intégration de la vision opérationnelle des TPE, PME, ETI et grandes entreprises de chaque territoire et la prise en compte de leurs suggestions concrètes pour renforcer l'efficacité de l'action publique qui est proposée. La création de Comités territoriaux des entreprises engagées poserait ainsi un acte de reconnaissance institutionnelle des engagements d'entreprises déjà à l'œuvre et favoriserait leur généralisation.
- **TERRITORIALISATION DES ENGAGEMENTS** : Dans l'esprit des recommandations Notat/ Sénard, qui invitent chaque entreprises à se définir « *en considérant les objets sociaux et*

environnementaux de son activité », la dimension « territoriale » de la responsabilité territoriale et de l'engagement local (RSE, mécénat..) pourrait être mieux intégrée. L'essentiel de la matérialité et des externalités positives des entreprises sur les territoires renvoie, par ailleurs, au droit souple plutôt qu'au droit dur et appelle en conséquence des politiques publiques d'incitation, de soutien et de reconnaissance.

- **COORDINATIONS DÉPARTEMENTALES** : Placées auprès des préfets, ces instances pourraient être établies au niveau départemental, en intégrant ainsi possiblement plusieurs contrats de ville ou de revitalisation rurale sur un même bassin économique, d'emploi, de mobilité et de vie. Constitués à partir de l'ensemble des TPE, PME, ETI et grandes entreprises signataires de la charte, ces comités associeraient également des organisations telles que les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les syndicats... Leur animation serait opérée par les réseaux partenaires déjà mobilisés (Crepî, Face, LEPC), selon les territoires.
- **PILOTAGE NATIONAL** : Au niveau national, un Comité national des entreprises engagées serait établi de façon similaire. Ce Comité national reprendrait les missions de la coordination nationale de la charte Entreprises et Quartiers. Avec l'appui des trois réseaux partenaires de la charte (Crepî, Face, LEPC), cette animation nationale serait toujours opérée par le CGET (avec plus de lien à l'Anru, à l'Agence France Entrepreneur...). L'objectif du Comité visera avant tout à animer le réseau territorial, capitaliser les initiatives locales, organiser les événements nationaux, conduire les projets communs, assurer les représentations nécessaires.

D. UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX INSTANCES TERRITORIALES

Une participation directe des entreprises qui se mobilisent dans la vie de la cité aux instances de gouvernance territoriale, régionale et nationale de la cohésion des territoires (contrat de ville, Anru, CLEE, Séminaire des acteurs avec les Préfets...), doit s'affirmer avec un suffisant parallélisme des formes avec les conseils citoyens.

- **PARTICIPATION AUX INSTANCES NATIONALES** : Les représentants du Comité national des entreprises engagées devront siéger, en tant qu'acteur mobilisé socialement et territorialement, dans des instances comme l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ou le Conseil national des villes. Les représentants des Comités territoriaux des entreprises engagées participeront également aux instances de pilotage des contrats de ville (Anru...), comme du SPE, des Clee, des ZFU...
- **REPRÉSENTATION DIRECTE DES ENTREPRISES ACTIVES** : Cette représentation directe des entreprises qui se mobilisent très concrètement pour des habitants des QPV doit générer une dynamique de valorisation de ces engagements volontaires propre à favoriser leur généralisation. Il s'agit donc de permettre l'expression des conceptions et des pratiques réellement mobilisés dans des actions de parrainage vers l'emploi, des témoignages dans les établissements scolaires...
- **COMPLÉMENTARITÉ POUR AGIR** : Très complémentaires des organisations professionnelles comme des chambres consulaires et plus proches des réseaux d'entreprises socialement engagées en matière de RSE et de mécénat territoriaux, ces représentations organisées constitueront le pendant « économique » des conseils citoyens. Un dialogue pourra ainsi s'instituer de manière favorable entre toutes les parties prenantes. La démarche permettra encore l'instauration d'un véritable interlocuteur en matière de RSE et de mécénat social en faveur des quartiers et zones rurales prioritaires, tant au niveau national que territorial.

REMERCIEMENTS

COANIMATEURS DU GROUPE DE TRAVAIL « ENTREPRISES ET QUARTIERS »

André RENAUDIN
Vincent BAHOLET

AG2R LA MONDIALE
FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION (FACE)

Une ambition pour les jeunes des quartiers prioritaires : proposer un accompagnement personnalisé vers l'emploi à 100 000 jeunes d'ici 2022

1. Enjeu

Comment développer le parrainage pour l'orientation et l'insertion professionnelle (cf. discours du président de la République du 14 novembre 2017) ?

- Volonté d'élargir aux différentes formes d'accompagnement et de faire intervenir les acteurs investis dans ce champ en complémentarité.
- Objectif : promouvoir la philosophie du parrainage – pour accompagner le jeune tout au long de son parcours – et la mise en réseau : le jeune (ne) doit être « jamais seul, toujours accompagné ».

2. Définitions : tutorat, mentorat, parrainage

Un consensus a été trouvé pour définir les différentes formes d'**accompagnement personnalisé (AP)** qui sont mises en œuvre selon des formes propres à chaque intervenant :

- Le **tutorat** qui voit des étudiants aider des scolaires (devoirs, orientation, conseils).
- Le **mentorat** de professionnels vers des scolaires (orientation, stages, alternance).
- Le **parrainage** stricto sensu de professionnels vers des étudiants ou jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi (emploi).

Nécessité d'un continuum dans l'accompagnement (bac-5/bac+5) et donc d'une articulation entre le tutorat-mentorat et le parrainage vers l'emploi : **une bonne orientation débouche sur une bonne insertion.**

3. Public cible

Les jeunes des QPV :

- Scolarisés, du collège à l'entrée dans la vie professionnelle : cible du tutorat/mentorat.
- Les jeunes étudiants diplômés (bac à bac+5), non diplômés, en recherche d'emploi : cible du parrainage vers et dans l'emploi.

4. Quelques chiffres

- Actuellement, 58 000 jeunes scolarisés des QPV bénéficient des cordées de la réussite (20 000 collégiens, 36 000 lycéens, 2 000 étudiants) et près de 20 000 élèves des QPV bénéficient d'actions d'AP proposées par des structures associatives.

- 8 500 jeunes des QPV sont parrainés vers l'emploi par an.

La plupart des opérateurs associatifs de l'accompagnement personnalisé se disent prêts à doubler le volume de leurs actions.

Données sur les jeunes résidant en QPV en 2015-2016

- 276 100 **collégiens**.
- 175 000 **lycéens**.
- 18 300 **étudiants préparant un BTS**.
- 2 500 élèves issus des quartiers prioritaires sont **scolarisés en CPGE** – soit 3,2 % des effectifs métropolitains des CPGE.

- 356 000 jeunes entre 15 à 29 ans résidant en quartiers prioritaires sont comptabilisés **Neet**¹, soit 34,8 % de cette classe d'âge contre 17,8 % dans les unités urbaines environnantes.
- **parmi les Neet**, 57 252 jeunes entre 16 et 25 ans résidant en QPV sont considérés comme **décrocheurs** : pas en études, pas au chômage, pas en emploi et en plus sans diplôme (ou seulement le brevet). Soit 5,5 % des 16-25 ans en QPV (contre 3,1 % dans les unités urbaines environnantes).

■ la part de chômage² des moins de 30 ans résidant en QPV est de 15,6 %.

5. Propositions

- L'objectif commun pourrait donc être de proposer d'ici 2022 une offre d'accompagnement personnalisé à 100 000 jeunes des QPV par an, du collège à l'entrée dans la vie professionnelle.
- S'appuyer sur la politique publique représentée par « les cordées de la réussite », qui est déployée sur l'ensemble du territoire, pour généraliser l'accompagnement personnalisé, et y intégrer ses trois formes : tutorat/mentorat/parrainage vers l'emploi : « les cordées vers l'emploi. »

Données clés pour l'année 2015-2016 sur les « cordées de la réussite » (enquête CGET)

- 364 cordées identifiées comme actives.
- Des cordées portées très majoritairement par des lycées avec CPGE (%), des écoles d'ingénieurs (25 %), et des universités (21 %).
- Plus de 79 100 bénéficiaires au total.
- Un financement global à hauteur de 11 637 787 euros (dont une contribution de 5,4 millions d'euros par les ministères – Enseignement supérieur et Éducation nationale : 2 millions; CGET : 3,4 millions).

■ Développer l'offre et renouveler le cadrage des stages de troisième – À articuler avec le volet « mentorat » de l'AP :

→ Diversifier les parcours proposés (stage individuel mais aussi mini entreprise (EPA), défis vidéos métiers (« je filme le métier qui me plaît ») ou encore classe en entreprise; améliorer la recherche de stage en amont (identification des stages potentiels avec l'enseignant (entreprises en proximité) et mise en situation de se présenter auprès du responsable d'entreprise; intervention en classe de responsables d'entreprise, contact obligatoire de l'enseignant référent avec l'entreprise d'accueil avant ou au début du stage pour échanger sur les objectifs du stage); étaler les périodes de stages sur toute l'année.

■ Valoriser les bonnes pratiques et leur diffusion dans les territoires

→ S'appuyer par ailleurs sur les plate-formes numériques existantes, développées par les partenaires associatifs, et visant à généraliser l'accompagnement personnalisé : <http://democampus.org> (Afev); <http://www.monavenirengrand.com> (Télémaque); <https://www.inspire-orientation.org> (Article 1); <https://www.joblrl.com> (Joblrl)

6. Axes de mobilisation et d'action

- Le repérage (multicanal) des jeunes/le recrutement et la formation des tuteurs et des parrains.
- Un déploiement de l'AP au plus près des territoires, qui valorise les savoir être et les compétences des jeunes, et favorise leur accès aux réseaux.
- La mobilisation des entreprises, la valorisation de leurs évolutions, notamment dans leur pratique de recrutement, et la prise en compte de l'adéquation offres/besoins des entreprises.
- La nécessaire coordination des acteurs, pour une complémentarité efficace, afin d'assurer un maillage optimal du territoire et couvrir les différents besoins des jeunes (stages/études/emploi).
- L'intégration à l'AP de l'orientation vers l'apprentissage et les emplois francs.
- L'évaluation des actions déployées.

Nécessaire de définir conjointement des indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions – s'appuyer sur les outils d'évaluation déjà existants (référentiel d'évaluation des cordées, outils de mesure d'impact social d'Article 1 ou de l'Afev notamment) et les adapter.

7. Cadrage de la mise en œuvre de l'AP

- Mettre en place un pilotage national, régional et local (avec la mobilisation des contrats de ville et des projets académiques).

■ **Contractualiser l'engagement des partenaires pour atteindre les objectifs des actions, à travers la signature d'une charte commune** (4 points : repérage et mobilisation des jeunes; accompagnement « personnalisé » de bac – 5 à Bac + 5, jusque dans l'emploi; mobilisation des entreprises et capacité de celles-ci à « faire bouger les lignes »; partenariats de complémentarité en mobilisant les acteurs nationaux et les structures locales).

1. Not in Education, Employment or Training : personnes ni en emploi, ni en formation. Données pour l'année 2016.
2. La part des chômeurs est la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Chez les jeunes, l'analyse de la part de chômage est préférable à celle du taux de chômage, du fait de la part importante de personnes encore en études, donc inactifs, dans cette classe d'âge.

Paris, le 6 mars 2018

NOTE

De la part de

M. Jean-François CARENCO, Préfet

Mme Sylvie ROBERT, Sénatrice

A l'attention de

M. Jacques MÉZARD, Ministre de la Cohésion des territoires

M. Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État

Mme Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture

OBJET : Éléments de réflexion sur le rayonnement des bibliothèques dans les quartiers de la politique de la ville.

A la suite de deux réunions de travail larges et de propositions enrichissantes, les deux co-rapporteurs, Madame la Sénatrice ROBERT et Monsieur le Préfet CARENCO, proposent les orientations suivantes pour répondre à la demande de réflexion souhaitée par le Président de la République, concernant l'ouverture et l'attractivité des bibliothèques.

Ils font valoir d'abord, que de nombreuses propositions ont déjà été faites en 2015 par Madame la Sénatrice ROBERT et en 2018 par Monsieur Éric ORSENNA avec 17 propositions présentées au Président de la République. Ce sont donc des propositions d'appui ou des propositions complémentaires qui seront formulées ci-après.

Deux convictions fortes sont à la base de ces propositions. La première est exprimée par Victor HUGO : « *La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand* ». La deuxième est que les 16.500 bibliothèques de France doivent être lieux d'espérance.

La présente note est bâtie sur une succession de propositions simples qui, toutes, doivent s'inscrire dans des « contrats territoire lecture » cadre imposé de l'action.

1. Les contrats territoires lecture : un outil structurant à déployer dans tous les QPV :

Il est donc proposé d'instaurer une règle simple : tous les QPV, dans le cadre des contrats de ville qui fédèrent les partenaires institutionnels et inscrivent dans un document unique l'ensemble des actions au profit des quartiers, bénéficient obligatoirement des « contrats territoire lecture » (CTL) aux objectifs culturels et sociaux. L'ensemble des subventions de l'État à des bibliothèques /médiathèques ne pourrait se faire que dans ce cadre des « contrats territoire lecture ».

Outil particulièrement utile pour soutenir et encadrer les actions de la mise en réseau, souple et adapté à une grande diversité de territoires et de projets, le CTL permet grâce à l'implication des professionnels des bibliothèques une montée rapide en puissance de la lecture publique dans un cadre partenarial

1/4

essentiel à l'implication de nombreux acteurs locaux.

L'évaluation de 2015 ainsi que les rapports de Madame ROBERT et Monsieur ORSENNA apportent un éclairage qualitatif et financier suffisamment précis pour pouvoir proposer le déploiement complet de ce dispositif à l'ensemble des territoires QPV.

D'un coût relativement faible (17.000€ par CTL), ils sont aujourd'hui essentiellement financés sur le programme 334 (action 1). Pour renforcer leur portée, il est proposé de porter le montant des CTL à 20.000 euros.

Afin de ne pas limiter leur déploiement rapide sur les territoires (par la contractualisation nécessairement partenariale des CTL et leur inscription dans le contrat de ville), il est suggéré d'abonder fortement, dès le PLF 2019, le montant des crédits alloués aux CTL pour atteindre ces objectifs dans les territoires prioritaires que sont les QPV.

Cette mesure devrait s'appliquer à partir de l'exercice budgétaire 2019. D'ici-là, les conseillers lecture de la DRAC, sous l'autorité des Préfets, en lien avec les Conseils départementaux, doivent préfigurer ces contrats avec les élus responsables, et ce, sans crédits spécifiques complémentaires.

2. Faire que les habitants s'approprient la bibliothèque et bien travailler la place et le rôle de l'habitant :

Au sein des bibliothèques, l'accueil, l'accompagnement des lecteurs ou simplement la rencontre avec ceux qui découvrent (volontairement ou par hasard) le livre, ses richesses et son fonctionnement sont essentiels.

Chaque bibliothèque devrait donc pouvoir disposer d'appuis externes sous la forme de service civique ou d'étudiants. Nombre d'écoles proposent des stages longs (de quelques semaines à plusieurs mois) à leurs étudiants, qui pourraient ainsi accompagner les projets des bibliothèques, en y intégrant les horaires d'ouverture. Ces appuis devraient être prévus dans les « contrats territoire lecture » à signer par les universités, les écoles ou l'ASC.

L'une des problématiques posées au groupe de travail est de savoir comment parvenir à ce que les habitants des QPV se sentent légitimes à franchir la porte de la bibliothèque et s'approprient ce lieu. Une réponse possible est d'associer véritablement ces habitants à la vie de la bibliothèque. Des habitants bénévoles des communes concernées, aujourd'hui déjà très impliqués, doivent pouvoir exercer leur envie de citoyenneté dans les bibliothèques dans le cadre du projet d'établissement construit avec les équipes professionnelles et les élus. C'est par cet intermédiaire que la bibliothèque peut devenir un formidable lieu d'expression et de reconnaissance pour ces habitants.

En poursuivant le raisonnement, il pourrait être expérimenté que des habitants de QPV identifiés comme des relais reconnus dans le quartier concerné puissent être associés à des projets par l'équipe de professionnels. Ces derniers, en plus du travail accompli par les bibliothécaires, peuvent renforcer le lien de confiance entre les habitants et le lieu bibliothèque. Ils peuvent aussi permettre de faire tomber les barrières qui empêchent certains, notamment les jeunes, d'entrer dans la médiathèque. Cette « médiation par les pairs » paraît essentielle.

3. Les bibliothèques : « lieux de livres, lieux de vivre » :

Une bibliothèque, pour tous, ouverte, moderne, enchanteresse : c'est l'objectif. Les élus responsables des bibliothèques, avec les conseillers lecture de la DRAC et les professionnels doivent promouvoir

2/4

des règlements intérieurs de ces bibliothèques, prévoyant notamment :

- La gratuité d'accès ;
- La liberté d'aller et venir dans la bibliothèque ;
- La reconnaissance de la bibliothèque comme lieu protéiforme, « caméléon » ;
- La place centrale du livre au sein des bibliothèques, à travers notamment les lectures publiques et les ateliers de nature diverse en lien avec la lecture et l'écriture ;
- La transformation de la bibliothèque comme espace de citoyenneté et de démocratie ;
- Un conseil des lecteurs et des usagers ;
- Un cursus de formation tout au long de la vie des bibliothécaires ;
- La présence et le développement du livre numérique ;
- L'ouverture de la bibliothèque à d'autres services publics (permanence de la CAF, de Pôle-Emploi, de travailleurs sociaux) ;
- L'organisation d'ateliers, de spectacles, d'animations, d'expositions, de conférences, de débats au sein de la bibliothèque ;
- Des résidences d'artistes sur du temps long pour tisser le lien avec les populations.

4. Etendre les horaires d'ouverture en fonction de la réalité des QPV

Dans la continuité des rapports de Madame Robert et de Monsieur Orsenna, il est important d'adapter et d'étendre les horaires d'ouverture en fonction de la réalité des territoires, des rythmes de vie des habitants. En la matière, les QPV présentent des caractéristiques spécifiques, à la fois en termes d'aménagement du territoire, de possibilités de mobilité, de diversité d'infrastructures pour profiter du temps libre, qu'il est primordial de prendre en considération.

C'est pourquoi, il est proposé de réaliser obligatoirement un diagnostic temporel dans chaque QPV pour faire correspondre les horaires d'ouverture des bibliothèques au plus près du rythme de vie des habitants. Ce travail préalable est nécessaire pour améliorer et dynamiser la fréquentation de ces lieux. Il doit être engagé le plus rapidement possible, en lien avec les DRAC.

La DGD doit être mobilisée pour ces objectifs.

5. Au dedans et au dehors des bibliothèques : multiplier les rencontres, les partenariats, les synergies :

Favoriser les bibliothèques suppose, et c'est un axe fort du groupe de travail, de renforcer l'action en faveur du livre et de la lecture en dehors des bibliothèques. C'est dans le foisonnement des initiatives que se trouve le chemin de la lecture.

A ce titre, ce groupe de travail propose que les « contrats territoire lecture » puissent comprendre des dispositions (variables, bien-sûr, selon les territoires et les acteurs présents sur les territoires) de nature à :

- Favoriser les bibliothèques de rue ;
- Associer les librairies à cet effort collectif ;
- Initier des ateliers lecture dans les centres sociaux ;
- Demander au CLSH de se rapprocher des bibliothèques ;
- Installer des boîtes aux livres dans divers locaux publics et bien sûr dans les mairies concernées ;

3/4

- Installer des antennes de la bibliothèque dans les centres commerciaux.
Pour les actes « hors bibliothèques », un financement des CAF devrait être recherché.

De manière générale, il s'agit de soutenir et de favoriser le développement de partenariats entre les bibliothèques et les autres établissements (écoles, associations, opérateurs culturels, entreprises diverses, Pôle emploi ...). Le cas échéant, il ne faut pas hésiter à regrouper, au sein de la bibliothèque, des services très divers, allant de l'aide à l'emploi jusqu'à des services purement administratifs. La bibliothèque n'a plus seulement une vocation culturelle ; elle peut aussi devenir une maison de service public, voire aux publics, caractéristique d'autant plus fondamentale dans les QPV que nombre de services publics n'existent plus.

C'est aussi l'occasion d'inciter à la modernisation, à l'extension voire à la construction de bibliothèques et de privilégier le partage avec d'autres services publics. Un co-financement ANRU/ DGD doit être recherché.

6. Et l'Éducation nationale ?

Son rôle est essentiel, même s'il importe de ne pas confondre les missions des acteurs. Cependant, il pourrait être demandé à l'Éducation nationale d'organiser pour chaque classe primaire et classe de collège des « visites découvertes » de la bibliothèque la plus proche et bien sûr d'assurer la présence (et la vie) de boîtes à livres dans les établissements.

Par ailleurs, les « contrats territoire lecture » pourraient prévoir la présence de bénévoles (c'est déjà souvent le cas) ou d'étudiants dans les BCD.

Conclusion

Rien ne change tout, du tout au tout. L'ambition de cette note est d'installer la possibilité d'une ambition politique : celle de la lecture qui crée notre fraternité.

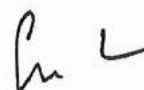
La question de la langue et des langues ne doit pas être oubliée dans toute cette réflexion et elle est à traiter dans toutes ces composantes.

Les mesures proposées sont simples et peu coûteuses : elles peuvent être mises en œuvre très rapidement.

Monsieur Jean-François CARENCO,
Préfet



Madame Sylvie ROBERT,
Sénatrice



Paris, le 16 février 2018

NOTE

De la part de

Monsieur Jean-François CARENCO, Préfet

Madame Sylvie ROBERT, Sénatrice

A l'attention de

Monsieur Jacques MÉZARD, Ministre de la Cohésion des territoires

Monsieur Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État

Madame Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture

OBJET : Éléments de réflexion pour un jumelage des grandes institutions culturelles avec les territoires de la politique de la ville.

« On ne chasse pas l'obscurité avec des bâtons, il suffit d'allumer la lumière ».

C'est cette conviction qui a forgé, dans le passé, des expériences de jumelage d'établissements culturels nationaux ou locaux avec des zones de sécurité prioritaire (ZSP), à Lyon en 2012, puis en région Ile-de-France entre 2016 et 2018.

De ces expérimentations, des idées avancées dans un groupe de travail initié par le Ministre en charge de la Cohésion des Territoires, des réalisations portées par les membres de ce groupe de travail (liste en annexe) est née cette synthèse, co-rédigée par Madame la Sénatrice ROBERT et le Préfet Jean-François CARENCO.

Ce texte ne se veut pas unanimiste, il veut simplement, en écho au Président de la République, faire des propositions d'actions qui semblent pertinentes aux rédacteurs de cette note.

Ces propositions n'ont pas vocation à résumer la politique culturelle dans les quartiers difficiles ; elles n'effacent pas, au contraire, les actions menées avec difficulté parfois, engagement toujours, par les collectivités locales, les associations, les habitants eux-mêmes. Ces actions sont essentielles à la cohésion nationale.

Les propositions qui suivent, expriment l'idée que l'on peut, en plus, apporter aux habitants des quartiers « qui ont moins l'occasion de... » une participation à une exigence culturelle forte (savante ou populaire). La critique de l'élitisme, de l'octroi d'une culture extérieure, est assumée voire revendiquée au nom du pouvoir de la culture pour le vivre ensemble et du fait des modalités proposées pour l'action.

L'objectif c'est que le meilleur de l'exigence de l'expérience culturelle soit là pour faire vivre une République fraternelle dans les quartiers quartiers qui sont en « *difficulté d'accès à ces incroyables ouvertures de la culture* ».

1 – Le jumelage : de l'expérimentation à la généralisation

Le plaisir de faire de tous les acteurs rassemblés, créateurs, élus territoriaux, habitants, administrations de l'État, ou associations, tout cela doit être impulsé par une politique volontariste, mais c'est la liberté créatrice qui doit guider l'action.

a. Les territoires concernés

Il ne semble pas possible de proposer un jumelage pour les 1.500 quartiers dits de « politique de la ville ». Cette géographie très extensible (pourtant revue et simplifiée en 2014) n'est pas assez discriminante pour permettre d'identifier un périmètre adapté à la mobilisation nationale souhaitée et répondre aux réalités budgétaires de l'Etat et des Collectivités.

Bien sûr, d'autres actions doivent exister dans ces territoires, mais elles n'entrent pas dans le cadre de ces propositions.

Il est donc proposé que ces territoires soient définis dans les meilleurs délais par les Préfets de départements selon les critères suivants :

- Être un territoire de la politique de la ville où les élus sont volontaires à la maille d'une commune ou d'un EPCI ;
- Faire en sorte que tous les quartiers dits ZSP soient inclus dans un territoire proposé ;
- Il pourrait même être envisagé d'augmenter le nombre des ZSP (sans impact sur les finances publiques) afin de les faire coïncider les QPV choisis pour les actions culturelles avec une gouvernance éprouvée, efficace et acceptée par tous, de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Le nombre des territoires concernés (environ 200, sans doute) pourrait trouver sa limite dans le nombre d'établissements culturels acteurs et volontaires pour ce jumelage (voir infra).

En tout état de cause, chaque département (même sans QPV) doit être le lieu d'un jumelage dans un territoire défini.

b. Les établissements culturels potentiellement concernés

- Les établissements nationaux (relevant du Ministère de la Culture) ;
- Les structures labellisées (scènes nationales, CDN, centre de rencontres, scènes de musique actuelle) ;
- Les musées nationaux ;
- Les orchestres nationaux ;
- Les établissements ou structures culturelles locales volontaires et suffisamment importantes pour mener à bien de tels jumelages.

S'agissant des établissements portés fortement par l'État, la mobilisation exceptionnelle attendue des structures culturelles pour les habitants des QPV doit faire l'objet d'un volet spécifique dans les contrats et engagements pris. Il devra être rendu obligatoire. Après 70 ans d'effort, non négligeable pour les finances de l'Etat de développement, de construction, de rénovation des bâtiments et des collections, de reconstitution patrimoniale, il est venu le temps de la transmission, des changements de posture et de l'ouverture aux publics que le ruissellement de l'offre culturelle ne touche pas.

Cet engagement du directeur de la structure devra être repris par son Conseil d'Administration et faire l'objet d'une adhésion des personnels. C'est l'engagement de l'ensemble de la structure qui est recherché pour éviter l'épuisement d'un seul et la perte de substance lors des changements inévitables d'organisation.

c. Le contenu de l'action

Le projet proposé est librement défini par la structure culturelle mais il doit obtenir l'adhésion des partenaires et définir le rôle de chacun dans un respect mutuel des compétences et une synergie des énergies.

Cette action doit s'étendre sur trois ans minimum, afin de permettre à ces effets de se déployer. Elle comprend nécessairement une période initiale de maturation sur le territoire avec les élus et les associations. Les actions proposées peuvent s'appuyer sur les actions en cours déjà initiées par la structure culturelle. Elles peuvent en être un approfondissement ou un prolongement.

Elles doivent viser à faire participer les habitants du territoire à des actions culturelles exigeantes. Il ne saurait s'agir simplement d'action de découverte ou de sensibilisation. L'accompagnement, par une association engagée sur le territoire, semble essentiel.

L'Éducation nationale, au travers classes quel que soit leur niveau, peut bien sûr être un partenaire de l'action mais cela n'est que l'une des formules de participation, évidemment souhaitable selon les cas.

En tout état de cause, le projet proposé repose sur la liberté de la structure culturelle dans la définition de l'action. Néanmoins, cette dernière doit comporter [avec une nécessité absolue de mixité des populations concernées et la recherche de l'exigence culturelle] une participation effective et d'ampleur des populations au projet. Il ne s'agit pas de reproduire une offre culturelle de « consommation » mais bien d'implication et d'adhésion par la participation effective des habitants, qui les transforment et les rendent fiers d'appartenir à la communauté nationale.

d. Une confiance qui se construit sur le long terme

Dans chaque département, après concertation avec le Conseil départemental, est établie une liste de territoires, de structures culturelles à jumeler, de collectivités territoriales (en général des communes et donc de Maires volontaires).

Cette liste est établie par le Préfet (après instruction rapide par la DRAC) qui est le seul à disposer d'une vision complète et transversale sur l'ensemble des politiques publiques du territoire, et qui peut créer les synergies nécessaires.

Une convention d'engagements courte et de libre création est ensuite signée entre le Maire, l'établissement et les relais associatifs proposés conjointement par le Maire et la structure culturelle pressentie.

Le partenariat associatif peut parfaitement être validé ultérieurement après un travail de structuration du projet. Les partenaires inscrits dans le territoire sont en effet essentiels pour que le projet s'y développe et qu'il permette l'adhésion et la cohésion des habitants.

II – Les conditions de la réussite

a. Une convention financière, un engagement spécifique et fort de l'État

Il est proposé que l'État s'engage sur un financement incitatif et non exclusif de 70.000€ pendant trois ans sur des crédits sanctuarisés absolument. Soit, pour 300 convention un montant de 21M€/an. Cette politique a donc un coût, mais l'ambition proposée le mérite. Cet engagement n'est demandé qu'à partir de 2019. Ces crédits doivent pouvoir être dégagés sur des crédits de droit commun et ne plus reposer exclusivement sur les crédits spécifiques de la politique de la ville, aujourd'hui, très sollicitée et souvent sans abondement des autres crédits comme le prévoient les textes.

Dans certains territoires dont l'offre culturelle et solide est bien dotée, il pourrait même être envisagé de ne pas solliciter de crédits nouveaux et faire porter l'effort nouveau d'implication, par une réallocation des crédits existants.

On peut penser à recréer une dotation (programme spécifique du Ministre de la Culture) votée en PLF à la manière du « fonds d'intervention culturel » (FIC) aujourd'hui disparu. Parallèlement, un co-financement devra être recherché si nécessaire auprès de la mairie et des Conseils départementaux concernés. Enfin (l'expérience le montre) des mécénats peuvent être trouvés. Les Préfets de région doivent organiser ces conventions financières.

b. Le suivi, l'évaluation et la suite

C'est un élément essentiel du dispositif.

Les structures culturelles doivent s'engager à animer et participer aux instances de mobilisation et de suivi et à toute actions de communication organisées à destination des territoires.

L'expérience démontre que les modalités de suivi sont essentielles pour maintenir la cohérence territoriale, permettre l'appropriation dès la conception du projet. Elles font aussi fléchir ceux qui croient pouvoir exclure certains de l'exigence culturelle.

La recherche et la construction « d'un après » dès la conception du projet, sont des objectifs essentiels du dispositif de suivi, de même que l'évaluation permanente de l'action. En effet, l'évaluation des dispositifs non exclusivement budgétaire doit faire l'objet d'un travail « en marchant » afin de connaître l'efficacité de cette mobilisation et des ces effets. Le monde académique, comme les centres de ressources de la politique de la ville, pourraient être associés contractuellement à ce travail de regard croisé et d'analyse (sans impact sur les finances publiques).

Une réflexion sur la suite des projets initiés devra être très rapidement structurée afin de ne pas laisser le territoire orphelin sans démultiplication et héritage.

Cette démultiplication pourrait trouver aussi à se réaliser par la diffusion d'outils de découverte des chefs-d'œuvre des musées nationaux et internationaux développés sous l'impulsion de l'établissement de la Villette à Paris.

Cet extraordinaire outil (coût actuel : 75.000 € pour le matériel et son installation) même dégradé dans un premier temps dans un simple dispositif de présentation vidéo (17.000 €), doit pouvoir être mis en service en complément de ces actions. Sur l'ensemble des territoires identifiés, pour un coût relativement raisonnable. Adapté à une installation facile et rapide et à des espaces non spécifiques, cet outil trouve sa place et sa pleine efficacité sans nécessité de moyens humains et financiers trop lourds. Les habitants s'approprient facilement les moyens virtuels mis à leur disposition et peuvent ainsi découvrir une offre culturelle jusqu'alors inaccessible.

Il est donc proposé que dans tous les territoires concernés par une action de jumelage, l'établissement de la Villette puisse définir avec les territoires concernés les modalités de diffusion de cet outil. L'utilisation de cet outil viendrait ainsi en complément de l'action menée avec les établissements culturels du territoire. Le coût induit pour la collectivité ne représenterait qu'une participation à cet effort culturel spécifique.

Conclusion sous forme de calendrier

Le calendrier peut prévoir que toutes les conventions initiales soient signées avant la fin 2018. Cela suppose une instruction très claire du Premier ministre à chacun des Préfets avant la fin mai 2018.

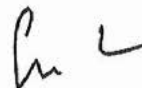
Cela ne suppose pas la réservation de crédits pour l'année en cours.

En effet, les derniers mois de 2018 devraient être consacrés à la maturation des projets. Les financements ne seraient nécessaires qu'à la mi-2019. Ainsi, le budget consacré sur cette proposition pourrait être divisé de moitié (10,5 M pour 2019 et trouver sa plénitude budgétaire en 2020).

Monsieur Jean-François CARENCO,
Préfet



Madame Sylvie ROBERT,
Sénatrice



SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »

LE GROUPE DE TRAVAIL

Copilotes :

- Constance Rivière, secrétaire générale défenseur des droits
- Virginie Sassoon, vice-présidente du club du XXI^e siècle (jusqu'en janvier 2018)

Membres :

- Marik Fetouh, adjoint au maire de Bordeaux
- Geneviève Letourneux, vice-présidente Rennes Métropole
- Karima Benarab, adjointe au maire de Dunkerque
- Delphine O, députée Paris
- Nadia Hai, députée Yvelines
- Belkhir Belhaddad, député Moselle
- Céline Micouin et Laurent Depont, Medef
- Michaël Cienka, La Cravate solidaire
- Maria Guiseppina Bruna, Ipag et Licra
- Abedellillah Aziz, association Pas Sans Nous
- Jouda Bardi, association Pas Sans Nous
- Samuel Thomas, Maison des potes
- Saïd Hammouche, Mozaïk RH
- Séverine Chauvel, Upec
- Marie Ruault, Cheffe Mission animation de la recherche Dares ministère du Travail
- Laureline Andrau – Tilmont, responsable diversité et lutte contre les discriminations à l'emploi DGEFP ministère du Travail
- Corinne Bord, CGET cheffe du bureau
- Kamel Benamra, CGET adjoint cheffe du bureau
- Halim Abdellatif, Ministère de la Cohésion des territoires

Lors de son discours à Roubaix le 14 novembre 2017, le président de la République a annoncé l'élaboration d'une stratégie nationale pour la politique de la ville. Le groupe de travail, s'inscrivant dans cette dynamique, propose une orientation et une série d'actions pour mieux lutter contre les discriminations liées à l'origine et au lieu de résidence, mais incluant tous les autres critères de discrimination prohibés par la loi.

Conformément à la lettre de cadrage, il se concentre particulièrement sur les discriminations subies dans les quartiers relevant de la politique de la ville et dans le domaine de l'emploi. Il lui est toutefois apparu nécessaire d'aller au-delà car une ambition forte en matière de lutte contre les discriminations ne peut pas et ne doit pas s'inscrire uniquement dans le cadre de la politique de la ville. La lutte contre les discriminations s'inscrit en outre pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable définis à l'horizon 2030 par la communauté internationale.

En premier lieu, s'il apparaît avec évidence que les habitants des quartiers politiques de la ville cumulent des caractéristiques susceptibles de les exposer plus que d'autres aux discriminations (directes, indirectes, systémiques, cumulées), ils partagent ces caractéristiques avec bien d'autres personnes habitant hors de ces quartiers, notamment avec ceux vivant dans les zones périurbaines et rurales. Qui plus est, ils subissent souvent ces discriminations hors de leurs quartiers. Par conséquent, même si les dispositifs existant en matière de lutte contre les discriminations sont concentrés sur les territoires relevant de la politique de la ville, nous invitons le Gouvernement et le Parlement à élaborer un plan national de lutte contre les discriminations dont la portée irait au-delà de la politique de la ville, et de lui accorder des

crédits budgétaires adéquats. Ce plan aurait pour vocation de tendre vers plus d'égalité pour tous, et de rendre plus efficace la lutte contre les discriminations – dans son volet préventif comme dans son volet punitif, pour toute personne vivant en France, d'où qu'elle vienne et où qu'elle vive.

En deuxième lieu, la lutte contre les discriminations est par nature un sujet transversal. Nombreux sont les domaines de discriminations (emploi, accès aux biens et aux services, accès au logement etc.), tout comme les critères de discriminations (sexe, âge, origine, lieu de résidence, état de santé, orientation sexuelle, etc.) et les formes qu'elles peuvent prendre. À cet égard, il est nécessaire non seulement de prendre en compte le caractère intersectionnel des discriminations mais aussi d'appréhender le phénomène des discriminations systémiques, c'est-à-dire les effets structurels qui mêlent inégalités de traitement individuelles et collectives. Il s'agit donc, dans les mesures à prendre, de conjuguer toujours mesures individuelles et mesures globales de prévention des discriminations, de correction de leurs effets (rattrapage), et de compensation d'inégalités des chances (reflétant des phénomènes systémiques), et ce dans tous les domaines de la vie (éducation, emploi, logement, culture, sport, transports, etc.).

En troisième lieu, l'écueil de toute politique « ciblée » de lutte contre les discriminations serait, par l'enfermement conceptuel de la problématique dans un cadre trop restreint, de passer à côté du principal facteur de discrimination agissant à tous les niveaux de la société qui est la reproduction du « même », l'entre-soi et la non-mixité. Autrement dit, d'une indifférence à l'autre, d'une incapacité à reconnaître l'altérité.

En quatrième lieu, traiter les discriminations dans l'emploi stricto sensu n'aboutirait qu'à obtenir une analyse et une réponse parcellaires aux difficultés vécues. Il nous est apparu nécessaire de proposer des pistes d'amélioration en prenant en compte le quotidien des personnes, dès l'école, au moment de l'orientation vers les études et les choix professionnels, dans l'accès au logement, ou encore l'accès aux services publics, afin d'obtenir un panorama à l'échelle réelle.

Enfin, il convient de porter comme ambition que l'État puisse incarner l'exemplarité, notamment par sa volonté d'inscrire ses propres pratiques dans une réelle démarche de progrès.

Mise en lumière des propositions :

1. Portage politique/administratif
2. Observatoire
3. Prévenir les discriminations à l'embauche
4. Promouvoir l'exemplarité des employeurs publics (marchés publics, inspection, audit, formation, déroulement de carrière)
5. Plans formation
6. Plans de lutte territoriaux
7. Accès aux droits
8. Action de groupe

I. UN PRÉALABLE INDISPENSABLE POUR RÉUSSIR

Proposition 1 : La lutte contre les discriminations étant un objet d'action propre, faire apparaître dans l'intitulé d'un ministre « la lutte contre les discriminations » et avoir une structure administrative identifiée et reconnue, avec un budget dédié.

Une condition nécessaire à la réussite d'une stratégie nationale de lutte contre les discriminations est un portage politique effectif et reconnu. La capacité à prendre la parole dans le débat public suppose l'incarnation de ce combat, et l'efficacité dans les arbitrages suppose un acteur politique engagé à la table du Conseil des ministres.

Le président de la République a porté cet enjeu lors de son déplacement de novembre 2017. Pour poursuivre cet engagement dans la durée, la lutte contre les discriminations et pour

l'égalité doit être clairement identifiée au sein du Gouvernement, à un niveau et dans une configuration permettant au ministre en charge de peser en interministériel et d'être reconnu par les acteurs de la société civile qui portent ce combat, afin d'être chaque jour l'aiguillon de l'égalité, comme le sont depuis quelques années les ministres successives en charge des droits des femmes. Car, encore aujourd'hui, il est toujours plus facile et moins coûteux de discriminer. L'égalité n'est jamais acquise. Agir chaque jour, dans tous les domaines, pour réduire les discriminations, demande une attention constante, une exigence élevée, une volonté répétée et beaucoup de courage.

II. MESURER/ÉVALUER POUR COMPRENDRE

Proposition 2 : Créer un observatoire national des discriminations.

Pour être à la fois incontestable dans ses diagnostics, pertinent dans ses recommandations et efficace dans leurs conséquences, l'observatoire devra associer des chercheurs, des élus, des représentants de l'administration, des entreprises, des associations, et des partenaires sociaux. Sa création suppose une disposition législative. Il devra :

- Être doté d'un budget propre et conséquent.
- Être conçu comme un centre de ressources scientifiques afin de reconstruire la confiance avec les citoyens : savoir/mesurer/suivre.
- Avoir pour objectif d'obtenir un diagnostic partagé des discriminations dans toutes les sphères de la vie. Sur cette base, les plans d'actions pourront être envisagés par l'ensemble des acteurs. L'observatoire pourra en suivre la mise en œuvre et en évaluer les impacts.
- Pour être efficace, cet observatoire devra être décliné localement. Les délégués du Défenseur des droits pourraient être associés à la mise en place de cette déclinaison locale.

Missions :

- **Élaborer et proposer** des indicateurs permettant d'évaluer, de manière précise, l'état des discriminations en France, d'en apprécier les évolutions dans le temps et de comparer différentes situations et réalités territoriales et sectorielles. Débats au sein du groupe de travail : l'observatoire pourrait s'intéresser au champ global des discriminations, ou seulement celles relatives à l'origine ou le lieu de résidence.
- **Animer et piloter** la réalisation d'un baromètre des discriminations mesurant, de manière la plus juste possible, l'état des discriminations en France, dans le temps, en utilisant tous les outils de mesures disponibles (sondages, testings, méthodes qualitatives de nature appréciative etc.), en variant les échelles, les critères et les publics cibles, et en prenant en compte le ressenti des discriminations.
- L'observatoire pourrait expérimenter un numéro de téléphone/plate-forme afin de recueillir des témoignages, établir une typologie et faire de la pédagogie.
- **Évaluer et tester** l'efficacité des différents outils de lutte contre les discriminations (*name and shame*, sanctions financières plus importantes, méthode de recrutement par simulation, *job dating*, labellisation, politiques d'*affirmative action*, campagnes de sensibilisation, guides de bonnes pratiques, quotas et incitations, emplois francs, méthodes alternatives de recrutement etc.).
- **Rendre compte** par un rapport annuel présenté aux médias sur l'état de la question et ses évolutions ou ses dégradations (comme le rapport sur le mal logement par la fondation Abbé-Pierre)

Premières pistes de travail :

La priorité pourrait être donnée aux discriminations vécues par les jeunes :

- **Auprès des élèves de 3^e** sur leur capacité à obtenir des stages en entreprises (critère de l'origine mais également du lieu de résidence), copiloté par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Cohésion territoriale. Interrogations sur l'opérationnalité du dispositif, mais intérêt de tester ce qui constitue la première expérience de vie « professionnelle » à grande échelle.

- **Auprès des stages des bacheliers professionnels** (vingt-deux semaines) qui conditionnent la validation du diplôme et le parcours professionnel.
- **Les cursus d'études supérieures.**

Proposition 3 : Développer les outils de mesure des discriminations.

→ **Dans la fonction publique**

Introduire un volet dans les statistiques de recrutement et surtout d'évolution de carrières : renseigner le prénom, le nom de naissance et le lieu de résidence. Certaines informations concernant les candidats au recrutement d'une part et les salariés d'autre part peuvent être utilisées (nationalité, patronyme, prénom, adresse).

→ **Dans les entreprises pour prévenir les discriminations**

Tester et évaluer les outils de pilotage et de GRH (gestion des talents et GPEC) destinés à suivre l'évolution des carrières dans les entreprises.

→ **Réaliser des testings**

Sur cette question comme sur celle du *shaming*, le groupe est très partagé. Il considère notamment à l'unanimité qu'il serait inefficace de refaire le *testing* de 2016, sur un périmètre et dans des conditions très proches, soit sur le recrutement de grandes entreprises de secteurs ciblés. Et ce, car il produirait des résultats en tout similaires, sans permettre de suivi dans la durée.

Le groupe propose donc d'inscrire la réalisation de testings dans le cadre de l'observatoire et d'investir aussi d'autres thématiques comme celles du logement ou de l'accès au prêt bancaire pour la création d'entreprise dans les quartiers (fait par le fonds d'expérimentation de la jeunesse en 2014 et 2017). La prise en compte des aspects territoriaux dans les *testings* permettrait de mieux cerner les spécificités de certains bassins d'emploi et d'inclure les TPE et les PME dans le spectre d'analyse et d'action de l'Observatoire.

Enfin, tout *testing* devrait s'accompagner de **l'organisation de rencontres avec les professionnels** concernés pour tirer les enseignements du retour d'expérience et d'une **campagne nationale de communication et de sensibilisation** du grand public. Un fonds pourrait être mis en place à cet effet.

- Au-delà des potentielles opérations de testing, des **campagnes annuelles de communication grand public** (spots radio, télévision) pourraient être organisées sur la lutte contre les discriminations, sur le modèle des campagnes pour la sécurité routière ou les droits des femmes.
- **Confier au défenseur des droits** la réalisation d'**audits** sur la prévention des discriminations dans les grandes entreprises publiques et les administrations.
- **Mobiliser les collectivités locales** au travers d'un rapport sur les discriminations et/ou la diversité sur la base d'indicateurs partagés, à l'instar du rapport sur l'égalité femmes/hommes dont la présentation serait obligatoire à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires.

III. AGIR ET FORMER POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Proposition 4 : Développer les outils pour prévenir les discriminations à l'embauche.

- **Développer des nouvelles formes de procédure de recrutement** : la méthode des habiletés ou recrutement par simulation utilisée par Pôle emploi, le CV vidéo, le CV citoyen. Des expériences pilotes s'accompagnent de résultats positifs (voir avec Face ou Mozaïk RH notamment).
- **Inciter à l'auto-testing, au testing pédagogique et l'audit** sur le ressenti des discriminations auprès des salariés et auprès des clients. Prendre exemple sur les « *serious games* » créés par la Halde.

- Promouvoir le référentiel de la formation à la non-discrimination élaboré par le groupe de dialogue interpartenaires.
- **Inclure dans la charte des entreprises des quartiers** des engagements en matière de non-discrimination (origine réelle ou supposée et adresse) et notamment :
 - Engagement à la non-discrimination à l'adresse et à l'origine réelle ou supposée : engagement qui s'applique tout particulièrement pour les contrats d'apprentissage et les stages de baccalauréat professionnel.
 - Engagement à l'auto-testing : les entreprises signataires s'engagent à avoir recours à de l'auto-testing sur leur mode de recrutement.
 - Engagement à la mobilisation pour les emplois francs : les entreprises signataires s'engagent à se mobiliser en faveur des emplois francs et à promouvoir la mesure auprès de leurs prestataires et diverses relations d'affaires.
 - Engagement de mise en place d'un dispositif d'accompagnement des publics cibles.
 - Engagement de mobiliser de nouvelles procédures de recrutement.
 - Engagement d'une démarche d'évaluation de la RSE dans son volet humain.

Proposition 5 : Promouvoir l'exemplarité des employeurs publics avec un objectif 100 % des administrations de l'État labellisées à la fin du quinquennat.

→ **Mobiliser les marchés publics de l'État, des collectivités locales et de leurs opérateurs pour partager les ambitions**

Reconnaître au moment des **attributions de marchés les engagements sociétaux des entreprises** (et leurs impacts effectifs) en réservant un pourcentage de la note à l'engagement en matière d'égalité et de diversité en entreprise - incluant les marchés dans le cadre des JO 2024.

Demander dans la mise en œuvre du marché des **mesures spécifiques** en direction des femmes, des habitant.es des QPV, des apprenti.es, etc.

→ **Mieux s'organiser dans l'État pour lutter contre les discriminations**

- Nommer, proposer ou désigner un **haut fonctionnaire référent à la non-discrimination** au sein de chaque secrétariat général de ministère afin de piloter le déploiement de la politique de lutte contre les discriminations.
- Mettre en place une mission pour l'adoption de mesures volontaristes de **diversification de la fonction publique** en amont des épreuves des concours d'accès, dans les concours et dans le déroulement de carrière, un réseau de référents non discrimination et diversité dans les métiers et les principaux territoires.
- Généraliser le développement des **préparations égalité des chances** comme il en existe pour l'ENA et certains IRA.
- Engager l'ensemble des administrations organisant des concours A+ à soutenir financièrement ou en nature les **CPI existantes/filières d'excellence** à l'instar de l'engagement de l'Assemblée nationale et du Sénat dans la CP'ENA, avec la sanctuarisation d'une enveloppe dans chaque ministère.
- **Composition des jurys** : veiller à la parité femmes-hommes mais aussi à la diversité des profils, des origines et des parcours chez les membres du jury ; rendre effective la formation des jurys de concours, en l'axant sur l'égalité de traitement entre les candidats, notamment ceux ayant des profils atypiques, plus que sur la configuration des grilles de notation.
- Dans le déroulement de carrière, généraliser les processus d'identification et d'accompagnement des « **hauts potentiels** » par du parrainage/marrainage et des programmes de formation, de mobilité et d'incitation à faire acte de candidature aux emplois supérieurs et dirigeants.

Proposition 6 : Déployer un plan de formation à la non-discrimination avec la création d'un vivier de 1000 formateurs dans les territoires à horizon trois ans.

→ **Former les agents publics**, en priorité :

- Les futurs dirigeants (écoles de la fonction publique).

- La police (Policiers, agent d'accueil...).
- La justice (juges prud'hommes).
- Les agents en contact avec le public (agents d'accueil des collectivités) et intermédiaires de l'emploi (Pôle emploi, missions locales...).
- Les acteurs de l'éducation et les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes dans le champ de la petite enfance, de l'éducation et des loisirs (mise en place d'études de perception et de représentation).
- Les représentants des mairies et des préfectures siégeant au commission d'attribution des logements sociaux.

Le Club XXI^e siècle et ses partenaires (AFMD, notamment) peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de cette préconisation.

IV. DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS A LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Proposition 7 : Créer un pacte « Zéro jeune sans stage ».

Ce pacte pourrait être le sujet de la première campagne nationale. Il suppose l'engagement de toutes les parties en présence : éducation nationale, enseignement supérieur ; entreprises ; associations ; administrations ; professions libérales... Compte tenu de l'importance des stages pour commencer une vie professionnelle et du poids de l'entre-soi qui continue à peser sur cette première expérience, il a semblé au groupe de travail qu'il s'agissait d'un axe prioritaire.

Proposition 8 : Promouvoir le tutorat

- Les grandes écoles et les écoles de service public auraient l'obligation de promouvoir – à travers des associations engagées dans l'égalité des chances – **les échanges entre leurs élèves et des candidats potentiels issus des publics de la diversité ainsi que des demandeurs d'emploi** (séminaires, forums et séances de coaching).
- Les administrations encourageraient leurs cadres à s'engager sur la base du volontariat dans des associations d'égalité des chances afin de **parrainer dans la durée des étudiants boursiers** se destinant aux concours de la haute fonction publique. Ces mêmes cadres seraient également incités par leurs employeurs à assurer un parrainage des jeunes recrutés afin de les accompagner dans leurs débuts professionnels (exemple initiative Passeport avenir).
- Les administrations devraient encourager leurs cadres à donner des **enseignements dans les universités** et non seulement dans les quelques grandes écoles parisiennes, afin de contribuer à donner une image incarnée et vivante de la haute administration aux étudiants de toutes les filières concernées (droit, sciences économiques, gestion, AES, etc.). Une convention a été signée entre les écoles de service public et les IPAG sur ces principes, ce modèle devrait être étendu.
- Une **plate-forme de partage** pourrait être créée, visant à recenser et faire connaître les initiatives de parrainage et de *mentoring* existantes, à promouvoir cette forme d'engagement citoyen et à mettre en relation les candidats au parrainage avec les porteurs de projet qui le proposent.

Proposition 9 : Déployer à partir des contrats de ville, sur l'ensemble du territoire des collectivités locales, des plans territoriaux de lutte contre les discriminations.

- **Objectif : 60 plans territoriaux de lutte contre les discriminations** en trois ans ; concevoir ces plans à une échelle dépassant celle des QPV pour y impliquer les acteurs (entreprises, associations, administrations, services publics) qui ne sont pas localisés sur ces territoires ; mettre en place un système de « bonus-malus » pour encourager l'engagement territorial contre les discriminations.
- **Refondre/aménager le dispositif des plans territoriaux** de lutte contre les discriminations

à partir d'une mesure locale. **Systématiser la désignation d'un référent** « lutte contre les discriminations » dans les collectivités locales pour faciliter l'intégration de la démarche.

- **Prévoir des mesures spécifiques en faveur des femmes des quartiers prioritaires** : veiller au développement de **crèches à horaires atypiques** dans les développements en cours ; proposer un accompagnement ciblé des femmes **entrepreneuses des QPV** (coaching/ tutorat/empowerment) à l'aide de mesures intersectionnelles (croisement de critères origine/sexe/lieu de résidence).

V. SANCTIONNER CAR LA DISCRIMINATION EST UN DÉLIT

Proposition 10 : Favoriser l'accès aux droits par un maillage territorial efficace et une politique d'accompagnement des victimes.

Dans le cadre de la politique de la ville, plus de 300 permanences d'accès aux droits sont soutenues via les réseaux associatifs.

- Renforcer le **soutien aux fédérations associatives et les rendre plus visibles**.
- Un travail de **mise en réseau** et d'articulation de ces permanences, des permanences du Défenseur des droits, des points d'accès aux droits du ministère de la Justice peut être mené pour optimiser l'accueil des victimes.
- **Appui aux victimes** et accompagnement : si une politique renforcée de lutte contre les discriminations est portée, il est nécessaire, afin de vaincre la logique des non-recours, de créer les conditions d'une aide aux victimes, en commençant par aider davantage les associations chargées de les soutenir.

Le rapport Bacqué-Mechmache préconisait la création d'un « Fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne (FDIC) », destiné à soutenir les associations et les collectifs œuvrant pour la solidarité et l'engagement social, en priorité en direction des populations les plus vulnérables ou victimes de discriminations. Cette proposition pourrait être de nouveau examinée.

- **Sensibiliser et former les procureurs**. Organiser concrètement les tribunaux pour permettre un **signalement rapide et un suivi plus efficace**.
- **Mieux accompagner la dématérialisation des procédures**.

Proposition 11 : Valoriser l'action de groupe et l'ouvrir aux associations et aux groupes constitués pour les besoins de la cause en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi.

Pour que l'action de groupe en matière de discrimination devienne un recours réellement efficace et utilisé par les victimes, il est indispensable de l'ouvrir au-delà des seules organisations syndicales.

Elle doit par ailleurs pouvoir être engagée sans frais. Devrait ainsi être créé un **fonds de financement des actions de groupe**, qui pourrait éventuellement être alimenté par des amendes civiles prononcées par les juridictions. La création de ce fonds avait été adoptée dans le cadre du projet de loi Égalité-Citoyenneté mais a été censurée par le Conseil constitutionnel (car il ne concernait que le pénal).

- Permettre au juge de prononcer des **amendes civiles** qui auraient pour effet de sanctionner l'auteur de la discrimination collective eu égard au trouble causé à la société. Le juge pourrait également fixer le pourcentage de cette amende qui abondera le fonds de financement créé.

NB : Cette proposition n'est pas endossée par le Medef, qui a explicitement exprimé sa divergence.

Annexe : chiffres discrimination

Le point de départ de toute action visant à réduire les discriminations est de se référer aux données disponibles, quantitatives et qualitatives, aux enquêtes de ressenti et aux statistiques fiables issues de nombreux travaux scientifiques. L'INSEE, l'INED, le CNIS, le DDD, France Stratégie et tant d'autres organismes ont mené des études dont les résultats sont alarmants quant au phénomène discriminatoire en France. Il s'agit donc de s'en emparer afin d'élaborer des politiques publiques adéquates.

- Dans la population générale, 23 % des personnes déclarent avoir été discriminées au cours de leur carrière et 15 % dans le cadre d'une recherche d'emploi.
- Dans l'ensemble, 34 % des personnes en activité déclarent avoir été discriminées dans l'emploi au cours des cinq dernières années. Les expériences de discrimination se sont déroulées au travail (29 %) et/ou lors d'une recherche d'emploi (18.5 %).
- L'âge et le sexe apparaissent comme les deux premiers motifs des expériences de discrimination liées au travail (15 %), suivis de l'origine (8 %), le handicap ou l'état de santé (6 %) et les convictions religieuses (2 %).
- Un tiers des demandeurs d'emploi (pour répondre à Marie : il s'agit bien du terme utilisé dans le 8^e baromètre DDD/OIT) rapportent avoir été victimes de discrimination à l'embauche. 40 % disent avoir subi une discrimination dès le premier contact avec l'employeur. L'entretien d'embauche demeure la situation la plus fréquente lors de laquelle les discriminations ont été ressenties (64 %).
- Les Français originaires du continent africain présentent un taux de chômage en moyenne supérieur de 7 points et une probabilité d'accès au CDI à temps plein inférieure de 15 points à ceux des hommes sans ascendance migratoire.
- Les habitants de quartiers ou départements réputés favorisés ont, à caractéristiques similaires, jusqu'à trois fois moins de candidatures à envoyer que ceux des quartiers ou départements réputés défavorisés pour espérer obtenir un entretien d'embauche. Selon les cas de figures, les candidats d'origine étrangère doivent effectuer entre une fois et demie plus et quatre fois plus d'envois que ceux sans ascendance étrangère apparente pour espérer avoir un retour positif de la part d'un employeur.
- D'après le *testing* Dares-ISM Corum mené en 2016 auprès de 40 entreprises de plus 1000 salariés, les recruteurs sont plus souvent intéressés par les candidatures « hexagonales » que par les candidatures « maghrébines » : le taux de réponses positives aux candidatures envoyées est respectivement de 47 % et 36 %, soit un écart moyen de 11 points.
- Parmi les 24 % de la population ayant recherché un logement à louer au cours des cinq années précédant l'enquête, 14 % disent avoir rencontré des discriminations lors de leur recherche. Les personnes immigrées, les personnes perçues comme noires ou arabes, les mères isolées, les personnes en situation de handicap et les personnes confrontées à des difficultés matérielles sont les plus exposées.
- Les jeunes de 18-25 ans déclarent sept fois plus de contrôles que l'ensemble de la population et les hommes perçus comme noirs ou arabes apparaissent cinq fois plus concernés par des contrôles fréquents. Si l'on combine ces deux critères, 80 % des personnes correspondant au profil de « jeune homme perçu comme noir ou arabe » déclarent avoir été contrôlées dans les cinq dernières années (contre 16 % pour le reste des enquêtés).

Si, selon France Stratégie, résorber les inégalités augmenterait de 7 % le PIB, soit 150 milliards d'euros, et que sur un horizon temporel de vingt ans, ce serait 0,4 % de croissance en plus chaque année, force est de constater qu'à court terme, il reste encore rentable de discriminer.

Le non-recours aux droits est alarmant et les actions en justice n'aboutissent que rarement à des peines assez exemplaires pour mettre fin à la pratique des discriminations dans tous les domaines de la vie.

1. Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

SYNTHÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL « ÉDUCATION »

Les documents reçus dans le cadre du groupe de travail Éducation sont nombreux et éclectiques. On y retrouve surtout deux types de propositions, soit des actions ponctuelles innovantes, peu coûteuses et reproductibles (dans le domaine de la Parentalité par exemple), soit des schémas globaux d'intervention sur un territoire (PEDT, PRE, fiche BBZ, analyse de l'association La Bouture, présentation du Grand Projet éducatif de Grigny et ou des actions menées dans le quartier du Mirail, à Toulouse).

La présentation synthétique qui suit est issue d'une sélection des dites actions remontées en suivant le plan de la dernière synthèse élaborée après le GT du 8 mars. A noter que les remontées reprennent de fait très peu les découpages habituels que nous faisons (relations parents/école ; décrochage scolaire ; réussite scolaire ; PRE ; Clas...), mais s'inscrivent davantage dans un contexte local toujours particulier.

À noter également la richesse des expériences menées dans des pays confrontés à des défis éducatifs comparables, en particulier au Québec, en Finlande, en Nouvelle-Zélande, en Ontario (cf. note de la Ligue de l'enseignement).

Remontée 1 – La richesse des formes prises par les « alliances éducatives locales » mériterait que le CGET poursuive la remontée d'expériences et d'outils de travail et l'organise avec le soutien du MEN, de l'État local, des associations d'élus ou d'acteurs des contrats de ville.

1. Pour les membres du groupe de travail, **réaffirmer l'importance première de l'enjeu éducatif** dans la politique de la ville, terreau commun des acteurs et ciment de stratégies collectives est une évidence face à la dégradation continue des situations (au plan social en particulier) et le fossé qui se creuse entre le modèle éducatif et une partie de la société.

Cette primauté de l'éducatif fait sens aussi bien pour les réseaux à vocation nationale qui y trouvent une structuration de leur approche, l'Afev qui s'appuie sur le monde étudiant, l'Andev, l'Anaré ou BBZ que pour des acteurs locaux, communes et autres, qui y situent aussi des enjeux et questionnements en terme de parentalité, de petite enfance, de santé, d'épanouissement et d'insertion... Quelques exemples :

- Toulouse Nord, la prise en compte de la petite enfance permet d'articuler une activité « espace jeux » avec les autres actions du centre social du quartier. C'est une porte d'entrée dans le centre social, les familles y venant pour jouer ce qui permet à l'équipe de créer la relation de confiance afin de travailler en profondeur et identifier les problématiques, notamment éducatives, de langage, de santé... de la famille et de l'enfant.
- La Bobine est un lieu d'accueil du parent et de l'enfant (jusqu'à 6 ans) implanté à Empalot (QPV Toulouse) et situé dans le centre social du quartier. Ce dispositif est le seul lieu d'accueil ouvert dans le quartier où le parent fait la démarche d'amener son enfant dans un espace de socialisation. Sans inscription préalable, tout parent qui entre est reçu et est invité à découvrir les espaces dédiés aux différentes phases d'évolution de son enfant. Le dispositif vise principalement à soutenir la compétence parentale et à rompre l'isolement dans lequel se trouvent certains d'entre eux. Les professionnels participent également aux commissions sur la parentalité pilotées par la CAF et oriente les personnes auprès des services adaptés en fonction des besoins qui ont été identifiés (travail en réseau).
- Autre exemple de primauté de l'éducatif de l'autre « côté de l'enfance », l'utilisation d'activités sportives et la création de programmes individualisés d'accompagnement de jeunes sur une semaine pour des exclus scolaires. En parallèle, le TASL se dote de nouveaux outils de suivi et de prévention : agrément Clas, projets pédagogiques santé et environnement... puis mise en place de l'action Impact pour créer les conditions d'une insertion par le sport.
- Entreprendre pour apprendre à développer plusieurs initiatives pour développer les

compétences entrepreneuriales (CM2, 6^e-BTS, post-bac). Les enfants et les jeunes sont initiés par exemple sur un nouveau commerce utile pour leur ville, sur la gestion de projet et la vie entreprise, et enfin sur la gestion concrète.

- Les multiples formes de tutorat, parrainage, mentorat existantes et associant élèves, étudiants, personnels des établissements, associations (Afev), les entreprises... se réclament toutes d'un travail autour de l'éducation destiné aux jeunes.
- À Grigny, l'implication des étudiants d'écoles d'ingénieur d'Évry, du réseau Canopé et des enseignants eux-mêmes pour l'accompagnement des collégiens et lycéens s'organise notamment avec des outils numériques et d'un « médiapôle » animé par l'Éducation nationale et ouvert à tous.

Remontée 2 – L'évaluation à mi-parcours des contrats de ville (2018) sera l'occasion pour les acteurs des contrats de ville de faire le point sur leur « volet éducatif » (enfance-éducation-jeunesse) et de structurer davantage les actions et interventions dans ce domaine.

2. Concernant les relations avec l'Éducation nationale, la plupart du temps établies, l'enjeu semble être aujourd'hui plutôt de les enrichir et de les structurer. Il s'agit donc d'appuyer les efforts de l'éducation nationale pour faciliter les apprentissages (dédoublement CP/CE1, GRH des établissements prioritaires, formation et fidélisation des enseignants, innovation pédagogique, réforme du bac...) et la réussite éducative (devoirs faits, espaces parents) en éducation prioritaire.

Plusieurs types d'actions peuvent être relevés :

- beaucoup d'actions privilégient la lecture comme mode d'apprentissage, de communication et de socialisation : les OEPRE, Coup de pouce à Wattrelos, le quart d'heure charentais, lecture et lutte contre l'illettrisme dans les collèges, qui concerne l'ensemble des élèves et des personnels, à Villeparisis, etc.).
- Le Collectif persévérance scolaire à Villefontaine et la mise en réseau des acteurs éducatifs autour des 3 collèges REP+ de la ville afin de trouver des solutions à l'échec et au décrochage.
- Moins habituel, le programme Teach for France permet à de jeunes diplômés (souvent de grandes écoles) qui ne se destinaient initialement pas à l'enseignement d'être formés et placés dans des établissements REP+ pour deux ans. Les sortants pouvant présenter le CAPES.
- Les ateliers religions et laïcité, association Enquêtes ont vocation à présenter les traditions et symboliques des religions et le cadre de la laïcité dans lesquelles elles s'inscrivent sous un format ludique. Elles sont particulièrement destinées aux élèves de primaire.
- on peut enfin citer l'implication de nombreux étudiants dans les « cordées de la réussite », à l'initiative notamment des grandes écoles, mais aussi des universités et de nombreuses associations qui ont développé différentes formes de tutorat, de mentorat ou de parrainage.

Remontée 3 – Organiser une « cité éducative » autour des établissements scolaires (à l'échelle de plusieurs collèges pour favoriser les échanges entre eux et avec l'extérieur), afin que les ressources éducatives des villes et agglomérations (notamment les établissements culturels et d'enseignement supérieur) soient davantage mobilisées et organisées de manière pérenne, en appui des efforts de l'Éducation nationale dans le temps scolaire (dédoublement CP/CE1), périscolaire (« devoirs faits ») et extrascolaire (« plan mercredi »)...

3. Faire de la « cité éducative » l'un des enjeux du renouvellement urbain Cette problématique doit prendre en compte également la question du bâti scolaire et de son ouverture sur l'extérieur. C'est dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où l'on devrait trouver les plus belles écoles et les plus beaux collèges, qui permettent les innovations pédagogiques, inspirent la réussite, et sont adossés aux ressources éducatives du territoire. L'attractivité des établissements et des parcours proposés est en effet décisive pour promouvoir la mixité sociale et l'ouverture culturelle recherchées.

Cette question devrait donc être davantage prise en compte dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), et mobiliser d'autres financements de droit commun ou spécifiques (DPV, FSIL, PIA...) de l'État, ou des opérateurs publics et des grands collectivités. Elle devra en outre prendre compte la difficile question des finances des communes concernées, souvent les plus pauvres, qui peinent à suivre les efforts nécessaires (bâtiments, ATSEM...), notamment dans le cadre de la scolarisation des moins de 3 ans ou le dédoublement des CP/CE1.

- Le « pôle éducatif Molière » construit aux Mureaux avec l'Anru autour des écoles primaires, avec une ouverture clairement organisée et souhaitée en dehors des horaires et des espaces scolaires, apparaît comme un modèle à suivre en matière d'urbanisme et d'ouverture à d'autres publics que scolaires des établissements en fonction d'objectifs de coéducation.
- À Nîmes, la reconstruction d'une école élémentaire a été l'occasion de faire travailler une équipe de sociologues et d'associer en amont les parents d'élèves, l'Éducation nationale, la Ville et les associations (pôle éducatif culturel et sportif du Mas de Mingue).
- Le plan de rénovation des écoles de Marseille, qui bénéficie d'un appui exceptionnel de l'État, permettra de mettre à niveau l'ensemble du bâti dégradé, et de doter les quartiers nord de pôles éducatifs ambitieux.

Remontée 4 – Dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, élaborer de manière systématique un diagnostic des besoins de rénovation des écoles (et collèges) et des établissements éducatifs, et un plan de requalification, pour faire de l'ambition éducative un élément central de l'attractivité et de la mixité recherchées. Le financement des opérations concernées pourrait légitimement mobiliser des financements exceptionnels (dans le cadre du PIA), en plus des crédits de l'État, de l'Anru, des collectivités, avec une attention particulière à la situation financière souvent exsangue des communes concernées, qui peinent à assumer la contrepartie et le fonctionnement induit des équipements concernés.

4. Organiser des parcours individuels d'acquisition de compétences afin de développer le « capital culturel » (ouverture au monde, établissements culturels, pratique sportive...), les « compétences psychosociales » (codes, « *soft skills* »), les valeurs communes (laïcité, égalité filles-garçons, sens critique...) et de multiplier les expériences (monde du travail, engagement bénévole) pour « ouvrir le champ des possibles ». Ces expériences pourraient être valorisées sous forme de supplément dans le cursus des élèves (au moment du grand oral du bac, ou dans le logiciel Parcours Sup...)

- Stages de 3^e (plus 2^{de}?).
- Jumelages grandes écoles, université (cordées...), institutions culturelles...
- « Trouve ta voie »...
- Parcours d'engagement (Afev).
- Entreprendre pour apprendre.
- Pépinières d'entreprises (start-up) dans les LP.
- Demos et OSE (orchestres symphoniques en lien avec grandes institutions et/ou conservatoires).
- Colonies de vacances (ville de Saint-Denis).
- Apprentissage de la culture régionale (Mulhouse).

Remontée 5 – Structurer la communauté éducative autour de « parcours de compétences » organisés pour les jeunes, et valorisés comme supplément dans leur cursus.

5. Agir sur les conditions de l'éducation pour les enfants et les familles, et en particulier sur les problèmes de santé (dépistage précoce des « dys », troubles du comportement, orthophonie, ophtalmologie, hygiène bucco-dentaire, vaccins, handicap, alimentation, obésité...) et les difficultés sociales (habitat, famille, pauvreté...). Des solutions peuvent être imaginées dans le réseau local (hôpitaux publics, écoles de santé, praticiens libéraux...) pour relayer les actions menées par la médecine scolaire ou la PMI. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre des

contrats locaux de santé (CLS) avec les agences régionales de santé (ARS) ou lorsqu'existent des Ateliers Santé Ville (AVS), articulés avec les contrats de ville, et en lien avec le futur « plan 0-6 ans » porté par l'Éducation nationale.

Remontée 6 – Renforcer le dépistage précoce et coordonner la prise en charge des difficultés sanitaires et sociales qui compromettent l'acte éducatif.

6. La question de la parentalité est essentielle selon au moins deux axes : encourager l'implication des parents d'élèves dans l'école et les autres lieux d'éducation, et conforter les conditions d'exercice de la parentalité. En plus des initiatives de l'Éducation nationale (mallette parents, espaces parents, école ouverte...), ces actions voient souvent le jour par le biais d'initiatives personnelles, y compris au sein d'institutions, ou de groupements de personnes qui vont chercher le soutien des pouvoirs publics et du monde associatif.

- La remise aux parents avec mise en scène adaptée des outils de suivi de l'élève (livret et bulletin scolaire...) – École de la rue d'Oran, à Paris.
- Médiation par les pairs élèves ou bien tutorat entre parents : diminuer les problèmes de langue (nationalités très différentes), comprendre et suivre ce que l'institution fait et le rôle des parents délégués qui pilote (Épinal).
- La Duchère, coopération MEN, Ville et l'ACEPP dans l'école maternelle et élémentaire des Bleuets où la ville de Lyon a sollicité l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) pour renforcer la coéducation ; rencontre avec les habitants, les professionnels du secteur éducatif et les associations du quartier et état des lieux des préoccupations des différents acteurs. Proposition : ouverture une matinée par mois d'un espace au sein de l'école accessible à tous les parents et à leurs enfants non scolarisés ; ces matinées sont animées par l'ACEPP autour des différents sujets identifiés en amont.
- Les repas « pâtes au beurre » réunissent parents, personnels de l'EN, élèves qui invitent un professionnel (psychologue, policier, etc.) afin de discuter de la vie de l'établissement.
- À Saint-Herblain, dédoublement des CP à la rentrée 2018 et des CE1 à la rentrée 2019 dans trois écoles en REP. La Ville souhaite se positionner aux côtés de l'Éducation nationale pour accompagner cette mesure au-delà de l'aménagement des locaux. Après échanges avec des directeurs d'écoles, pertinence de venir en appui des parents de ces classes sur des questions éducatives. Les actions de parentalité sont souvent complexes à monter car manque de sens pour les parents, cette mesure simple et accessible peut être un bon prétexte pour impliquer les parents sur le chemin de la réussite de leurs enfants.
- à Grigny, la Ligue de l'enseignement organise avec des associations locales et le soutien de la CAF, une « Maison de l'éducation et de la famille » destinée à accueillir les parents et les familles pour faire vivre le projet éducatif.

Remontée 7 – Rechercher et développer de manière systématique l'implication des parents, afin de et les associer à la définition et l'animation des projets éducatifs, qu'ils concernent le parcours de réussite de leurs enfants à l'école, dans la ville ou à la maison.

7. Conforter le pilotage des stratégies territoriales de coopération suppose un cadre (PEL, PEdT, volet éducatif du contrat de ville) où des acteurs de l'éducation contractualisent autour des temps de l'enfant et de la notion d'accompagnement individualisé des parcours (PRE...) tout en veillant au partage des valeurs (laïcité, égalité filles-garçons...) dans les familles, la communauté de vie ou les associations... Dans la majorité des cas, les communes sont référentes ou pilotent les dynamiques mises en place :

- Nantes-Saint-Nazaire : GT permanent sur plusieurs thèmes, climat scolaire, amélioration de la relation entre familles et établissements scolaires, médiation par les pairs en primaire, café des parents.
- Poitiers, approche globale à différentes échelles, PEDT, CV, déclinaison infra communale.
- Chanteloup-les-Vignes souligne l'importance des relations entre Éducation nationale et communes et propose de définir une nouvelle relation contractuelle entre ces parties prenantes, et d'y associer l'ensemble des partenaires éducatifs (associations, parents, éducateurs, services sociaux...).

- À Saint-Herblain; l'entrée en 6^e pouvant être source d'anxiété et de difficulté, nécessité est apparue de travailler autour de la question de la reprise du rythme. L'objectif de la Ville est de venir en accompagnement de l'EN qui dispose des stages de remise à niveau, et des parents sur le passage CM2/6^e (changement du cycle 3) en établissant une continuité. Il s'agit de proposer à des jeunes de partir une semaine (cinq jours) en séjour transplanté afin de reprendre le rythme scolaire en douceur en alliant loisirs et révisions avant la rentrée.

Outre la remontée d'informations sur Toulouse-Le Mirail et l'approche globale présentée* – lutter contre les ruptures sociales et scolaires –, trois autres approches sont intéressantes – La Bouture, Anaré et BBZ –, afin de construire un nouveau marché entre les acteurs. L'approche de La Bouture, travailler ensemble les difficultés de chacun, donne une perspective au GT.

PRÉSENTATION PLAN D'ACTION TOULOUSE

- Mesure « 100 % de réussite en CP » : 33 classes de CP sont ainsi dédoublées dans les 18 écoles élémentaires REP+.
- Accompagner enfants et adolescents de 2 à 16 ans : 951 parcours de réussite éducative en 2016 (coopération État, communes et Toulouse Métropole). 20 % de parcours en plus en 2017 avec éléments d'évaluation (un début, une fin) et selon deux orientations : prévention des ruptures sociales et scolaires; accompagnement à la parentalité.
- Favoriser la mixité sociale dans les collèges : les cinq collèges REP+ de Toulouse font l'objet d'un plan concerté et partenarial porté par le Conseil départemental. Depuis septembre 2017, les élèves de 6^e domiciliés à Reynerie-Mirail ont été affectés dans un des cinq collèges du territoire métropolitain engagé avec accompagnement spécifique des élèves et des familles. Quatre autres collèges REP plus concernés par des mesures particulières dans les prochains mois.
- Renforcer les cordées de la réussite et les parcours d'excellence.
- Augmenter la participation et l'implication des parents dans les espaces éducatifs; ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants dans six des neuf collèges toulousains d'éducation prioritaire.
- Mobiliser le secteur économique avec création d'un réseau d'entreprises partenaires.
- Organiser à chaque rentrée un forum des métiers et des stages à destination des 1000 adolescents scolarisés en 3^e dans un des neuf collèges de l'éducation prioritaire. Soutenir des démarches favorisant le marrainage-parrainage, le tutorat, le mentorat : Airbus Flying Challenge, United Way, Article 1, jobirl, etc.

Beaucoup de remontées concernent également les programmes de réussite éducative (PRE), qui lorsqu'ils sont en lien avec l'Éducation nationale (surtout dans l'élémentaire) et la collectivité, jouent un rôle utile de « prescription » des différentes formes d'accompagnement vers la réussite, en fonction des besoins de chaque élève et des ressources locales (exemples de Rennes, Nanterre, Valence...).

Remontée 8 – Renforcer le programme de réussite éducative (PRE) en confortant le rôle de leurs coordonnateurs et en l'articulant clairement avec les initiatives de l'Éducation nationale (devoirs faits) et les « Clas » (associations, CAF), autour de la notion de « parcours individuel de réussite ». Le cas échéant il serait utile de s'appuyer sur l'article L1441-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit la possibilité pour une commune ou une intercommunalité de créer un « établissement public local de coopération éducative », « chargé de mobiliser et de coordonner l'ensemble des acteurs afin de contribuer, notamment par la création de dispositifs de réussite éducative, au développement et au soutien éducatif, culturel, social et sanitaire des enfants ».

Plus généralement, beaucoup d'acteurs insistent sur la difficulté du pilotage des stratégies éducatives sur les territoires, compte tenu du nombre considérable d'acteurs et des modes de financement par appel à projet. Là encore des expériences réussies montrent qu'une organisation plus ramassée est possible :

- directeurs de l'éducation dans les collectivités (Andev)...
- déléguée du préfet chargée du suivi des projets éducatifs (Grigny)

- Principal « sans collègue » désigné à Grigny pour coordonner les interventions des trois REP+, dans le cadre du « Grand Projet éducatif »
- « commissions Éducation Enfance Jeunesse et Sport » dans le cadre du PEL de Rennes
- Nanterre

Remontée 9 – Compte tenu du nombre d'acteurs intervenant dans le champ de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse, le pilotage des projets éducatifs locaux pourra se structurer autour de 3 chefs de file (Éducation nationale pour le scolaire, Préfecture pour le périscolaire, Mairie pour l'extrascolaire), avec l'appui des autres partenaires (département, CAF, Région...).

8. Faciliter les échanges d'information pour **mieux fonder les diagnostics locaux** sur la base des besoins des jeunes, et pour s'attaquer aux causes structurelles des difficultés éducatives est une question qui a été peu traitée.

Néanmoins, les actions présentées dans le cadre d'un plan exceptionnel de l'État en faveur de Marseille ont fait l'objet d'un diagnostic préalable. L'accent a été mis sur plusieurs thèmes : l'ouverture des établissements, la lutte contre l'insécurité et la violence par la médiation, la persévérance scolaire.

Dans d'autres remontées, il est davantage fait état de rédaction d'état des lieux que de diagnostics lesquels peuvent apparaître comme étant difficiles à réaliser.

De façon générale, si les professionnels ont besoin d'outils disponibles, ils réclament également du temps pour faire et s'inscrire dans une continuité. Si on considère que la scolarité d'une personne dure de 12 à 15 ans selon des cycles de 3 à 4 ans, on perçoit d'ores et déjà que c'est aux institutions de s'adapter à ces rythmes et non pas aux enfants et à leur famille.

Enfin, la question de l'ambition et de la réussite revient souvent dans les remontées ou les propositions, pour que les jeunes bénéficient de véritables parcours de découverte (stages de 3^e), aient des exemples de parcours « lambda », des « rencontres-déclics » et bénéficient d'un accompagnement renforcé et de filières balisées (CPGE).

Remontée 10 – Faire vivre des observatoires locaux des parcours de réussite éducative, pour partager les données permettant de faire le bon diagnostic, suivre les actions dans la durée et évaluer leur efficacité.

9. Si le fait de proposer des réponses exceptionnelles sur les territoires en décrochage, notamment dans quelques grands quartiers en REP+ sans mixité sociale, confrontés à un défi éducatif hors norme (Grigny, Clichy-sous-Bois, Chanteloup-les-Vignes, Roubaix, Toulouse-Le Mirail, Mulhouse, Marseille quartiers nord, Vaulx-en-Velin...) semble aller de soi, les modalités de réponses sont à définir au cas par cas.

Il peut s'agir de priorités budgétaires, d'appel à projets particuliers et communs, de la constitution de réseaux...

À cet égard, l'exemple de Grigny est parlant puisqu'après un diagnostic interministériel réalisé par six inspections générales pendant six mois, la priorité éducative est apparue clairement (25 % de futurs bacheliers seulement dans une classe d'âge de collégiens).

C'est ainsi qu'à l'initiative de l'État a été élaboré un « Grand Projet éducatif », avec l'appui du rectorat (création de vingt postes et d'un personnel de direction coordonnant les actions au niveau des 3 REP+ de Grigny, équipement d'un médiapôle ouvert aux familles, enseignants et élèves, etc.), le soutien de la commune (écoles, citoyenneté, culture, sport), de l'agglomération (linguistique, insertion professionnelle), du département (collèges, accompagnement sanitaire et social) et de la CAF (petite enfance) et de la Ligue de l'enseignement (associations, parentalité, familles).

Remontée 11 – Dans les villes sans mixité sociale (concentration de collèges en REP+) et les territoires mobilisés, renforcer et structurer les démarches éducatives sur la base de diagnostic locaux, dans le cadre de « Grands Projets éducatifs » sui generis.

I. RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DU GROUPE DE TRAVAIL SPORT

Un plan de mobilisation pour la politique de la ville est engagé par le gouvernement suivant la volonté du président de la République qui souhaite remettre la République au cœur des quartiers et encourager l'émancipation de ses habitants au cœur de la ville.

Lors de son déplacement les 13 et 14 novembre à Clichy-sous-Bois, Roubaix et Tourcoing, le président de la République a appelé à une « *mobilisation nationale pour les villes et les quartiers* » impliquant l'État et tous ceux qui ont la volonté de faire : collectivités, associations, bailleurs, partenaires sociaux, habitants et entreprises.

Les enjeux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui regroupent 5,5 millions d'habitants, sont immenses. Ces territoires concentrent pauvreté et difficultés économiques et sociales : chômage, délinquance, radicalisation, enjeux liés à l'intégration, aux familles monoparentales, à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le chef de l'État nous a chargés de construire un plan de mobilisation générale de la nation. Nous aurons pour mission, sous l'autorité du Premier ministre, d'assurer l'implication de l'ensemble du gouvernement et des acteurs locaux, ces travaux doivent reposer sur une large concertation.

Le chef de l'État a rappelé que « *l'émancipation et la mobilité, cela passe aussi par le sport, et le travail formidable conduit par aussi bien les collectivités que les associations, qui seront donc encouragées dans ce plan de mobilisation, avec un engagement de l'État pour pérenniser les actions qui sont évaluées comme les plus efficaces, plus pérennes et qui permettent, pour les publics les plus en difficulté, de revenir vers, pour les uns, les études, comme Sport dans la Ville, ou pour pérenniser des emplois d'éducateurs, d'accompagnateurs qui sont indispensables* ».

Les QPV abritent près de 9000 équipements sportifs ou sites de pratique sportive (données Onzus 2014). Les ZUS comptent, en moyenne, 22 équipements sportifs ou sites de pratique sportive pour 10000 habitants, alors que leurs unités urbaines en comptent en moyenne 34, soit un tiers d'équipement en moins dans les QPV par rapport aux agglomérations qui abritent les quartiers.

L'offre d'équipements sportifs en ZUS se distingue par une surreprésentation de petits terrains de proximité et de salles multisports (« gymnases »), représentant respectivement 18 % et 13 % des équipements en ZUS, contre 9 % et 8 % de ceux de l'ensemble de leurs unités urbaines. Toutefois, les situations locales montrent une grande diversité : 9 % des ZUS ne comptent aucun équipement sur leur territoire, tandis que 15 % des ZUS apparaissent mieux équipées que leur agglomération.

En 2014, 3,8 % des licences sportives sont localisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) soit deux fois moins que leur poids dans la population (8 %).

Quatre fédérations ont une part de licences supérieure à 10 % : les fédérations de lutte (15,6 %) et de boxe (13,5 %) ainsi que la fédération de javelot-tir sur cible (13,1 %) et la fédération sportive et gymnique du travail (10,1 %).

Les acteurs mettent en avant, parmi les éléments de contexte, des obstacles perçus comme « culturels » :

- faible valorisation du sport et réticence à pratiquer des sports confidentiels;
- poids du cadre familial sur la pratique des jeunes filles;
- faible mobilité des habitants des ZUS;
- une information insuffisante sur l'offre de pratique sportive;
- un public perçu par les clubs comme appelant un investissement supplémentaire à l'accompagnement à la pratique.

Face à cet état des lieux et à ces constats, 4 enjeux structurants sur la question du sport pour les QPV :

- Le développement et l'accès aux équipements sportifs
- L'insertion sociale et professionnelle par le sport
- L'implication du mouvement sportif
- La préparation de JO 2024 inclusifs

Dans ce cadre, le groupe de travail s'est centré en termes d'échanges et de propositions sur deux thématiques essentielles :

- Comment développer la pratique sportive dans les QPV ?
- Comment développer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en QPV par le sport ?

II. PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Copilotes :

- M. Jean-Philippe Acensi, président des Zèbres et association Apels
- M. Stéphane Gatignon, maire de Sevran
- Mme Florence Portelli, maire de Taverny

Membres :

- M. Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois, président de l'Anru
- M. Stéphane Viry, député des Vosges
- H Dawari, directeur Humanitaria et adjoint au maire de Massy
- Quentin Moreno, Sport dans la Ville
- Stéphane Zimmer, ministère des Sports
- Mohamed Amoura, chargé de mission auprès de la PDEC Seine-Saint-Denis
- M. Mustapha Larbaoui, association Pharmacitoyen/Club ES Trappes
- M. Vincent Graulet, Opcalia
- M. Morad Maachi, président de France Formation professionnelle
- M. Nicolas Henard, Fédération française de voile
- M. Nicolas Verdon, président Profession-sport-loisirs
- Mme Laurence Ribecourt, responsable du Club Montfermeil
- Mme Charlotte Dequevaullier, Fédération Parkour
- M. Stéphane François, directeur adjoint association Addap 13
- Mme Séverine Thieffry, directrice association Fête le mur
- M. Mahya Monshipour, CTN ministère des Sports, Fédération française de boxe
- M. Julien Brigot, Radio France
- M. Thibaut Desjonqueres, directeur associé Cabinet Pluricité
- M. Patrick Romeo, consultant
- Mohamed Mechmache, Pas Sans Nous
- Khalid Bouguarne, Pas Sans Nous

Animation et appui

- M. Halim Abdellatif, Mission d'appui à la mobilisation nationale pour la politique de la ville
- M. Kais Marzouki, CGET
- M. Samir Maouche, CGET

Rapporteur

- M. Gilles Vieille Marchiset, directeur du laboratoire Sport et sciences sociales, université de Strasbourg, assisté d'Anaïs Sebilleau, chargée de mission Apels

III. UNE MÉTHODE DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION

→ La composition du groupe Sport a été pensée afin de réunir des experts du sport dans les quartiers de la politique de la ville d'horizons divers : des élus, des représentants fédéraux, des présidents de clubs sportifs, des responsables de structures sociales, des spécialistes de l'insertion professionnelle, des universitaires. Chaque membre du groupe de travail a pu

exposer son travail, ses conceptions, ses difficultés, ses propositions.

- Huit réunions ont été organisées en janvier et février 2018. Lors de chaque réunion de travail, des auditions ont été réalisées : des acteurs du sport fédéral, des associations d'éducation par le sport, de l'école, des collectivités, des entreprises, afin d'enrichir les points de vue des uns et des autres.
 - M. Denis Masegla : président du Comité national olympique et sportif français
 - M. Pierre Guibert, élu national de la Fédération française de football (FFF) en charge des actions citoyennes
 - M. Pierre Samsonoff, directeur général adjoint de la FFF, en charge du football amateur
 - M. Matthieu Robert, chef de projet « Actions citoyennes et sociales » de la FFF
 - M. Laurent Petrynka, directeur national, M. Édouard Andreassian, directeur de cabinet, et M. Éric Frecon, directeur des relations institutionnelles de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS)
 - M. Robert Mineo, directeur général adjoint de la municipalité de Roubaix
 - M. Christian Le Romancer, directeur de l'École de karaté-do
 - M. Laure Delair, chargée de mission Direction de l'Action mutualiste du groupe Macif
 - M. Emmanuel Antz, directeur de l'association Unis vers le sport, de Strasbourg
 - M. Julien Brigot, journaliste à France Info
 - Mme Céline Micouin, directrice Entrepreneuriat et Croissance Medef
 - M. Yannick Rival, FF badminton
- Les membres du groupe de travail ont également participé aux états généraux du sport dans les quartiers, organisés à Sevran, le 15 février par « Territoires gagnants ». Cette manifestation a regroupé plus de 350 personnes et a permis de recueillir des avis et propositions, notamment de la part d'acteurs politiques et associatifs.
 - À chaque rencontre, des comptes rendus détaillés ont été systématiquement produits et ont fait l'objet d'une analyse de contenu a posteriori.
 - Enfin, en s'appuyant sur l'expérience et les projets des membres du groupe de travail un ensemble de propositions-fiches action ont également été produites (cf. page 13)

Cet ensemble de démarches a nourri cette note de synthèse construite collectivement et validée par l'ensemble du groupe de travail Sport.

IV. DES ÉCHANGES AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL QUI ONT PERMIS DE PARTAGER L'ÉTAT DES LIEUX ET D'IDENTIFIER LES ATOUTS ET OPPORTUNITÉS

État des lieux

- Un déficit global d'équipements sportifs dans les QPV, notamment dans les grandes agglomérations (Onzus, 2009).
- Une information insuffisante sur l'offre de pratique sportive dans le QPV.
- Une très faible pratique licenciée dans les QPV, notamment chez les filles et les plus âgées (INJEP, 2017).
- Peu ou pas de clubs sportifs dans les QPV, qui présentent des situations contrastées : des clubs saturés, des clubs éphémères, des clubs moribonds...
- De faibles activités physiques dans le quotidien des QPV (Vieille Marchiset, 2009).
- Des enquêtes statistiques trop peu nombreuses et des données chiffrées incomplètes : nombre de clubs QPV dans les différentes fédérations, nombre d'éducateurs impliqués dans les QPV, nombre d'athlètes de haut niveau issus des QPV...
- Une place limitée, hétérogène et souvent superficielle du sport dans les contrats de ville (MJS/CGET, 2017).
- Un Centre national de développement du sport (CNDS) perçu comme obsolète, notamment dans l'aide au sport dans les QPV.
- Une action publique pouvant apparaître être au point mort : le sport, un secteur oublié de la politique de la ville?
 - Pas d'orientations politiques claires.

- Peu de financements QPV pour le sport.
- Des dossiers de demande de financements trop complexes et inaccessibles pour de nombreuses associations sportives dans les QPV.
- Une absence d'outils de pilotage précis, notamment au niveau des indicateurs d'évaluation.
- Peu d'acteurs mobilisent le sport sur la question de l'insertion sociale et professionnelle.

Les difficultés rencontrées

- La grande précarité des acteurs sportifs et associatifs, liés à l'omniprésence des emplois aidés.
- La faible reconnaissance des acteurs associatifs : pas de médiatisation nationale, isolement des éducateurs.
- La réticence et l'épuisement des jeunes, des responsables associatifs et des élus aux prises à la précarité généralisée.
- la réminiscence de discriminations territoriales et stéréotypes sexuées.

Les atouts et les opportunités

- Le sport est vu comme un outil attractif, mobilisateur (en particulier le football).
- Le sport figure une porte d'entrée facilitante pour travailler sur des défis sociétaux (la citoyenneté, l'insertion, la prévention...).
- Le sport est perçu comme un levier pour favoriser l'ouverture culturelle des publics (via la situation géographique et la découverte de nouvelles activités, la fréquentation d'autres populations, la plus grande connaissance de soi).
- En outre, par ses différentes formes, le sport constitue un support relativement « facile » à activer et mettre en place, mais dépend des ressources des territoires (équipements, clubs, éducateurs).
- Le développement de valeurs citoyennes et de savoir être dans le sport : seule passion pour de nombreux jeunes en rupture, présence dans les territoires, liens de proximité avec les jeunes.
- De nombreux dispositifs d'éducation et d'insertion par le sport en grande réussite : repérage des jeunes à fort potentiel, liens très forts entre les éducateurs sportifs.
- Des conditions de réussite de ces actions scientifiquement démontrées : mise à distance de la compétition à tout prix; accompagnement des personnes dans leur globalité, nécessité d'encadrants formés et souvent bivalents (compétences sportives et sociales); fonctionnement en réseaux socioterritoriaux.
- les logiques de proximité se sont enrichies d'approches en termes d'accessibilité et de la prise en compte des enjeux d'intégration des quartiers et leurs habitants dans leur territoire;
- L'offre d'activités et d'installations d'entretien physique (muscultation, street workout, rossfit...) se développe face la demande croissante des populations, notamment en QPV.

V. VERS UN NOUVELLE POLITIQUE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE SPORT DANS LES QPV

AXE 1 : Construire un plan national « parcours d'insertion par le sport »

Enjeu principal : favoriser l'insertion professionnelle et sociale en utilisant le sport pour remobiliser les jeunes en mobilisant les entreprises.

AXE 2 : Développer la pratique du sport à l'école dans les QPV

Enjeu principal : prévenir le décrochage scolaire et améliorer le climat des établissements scolaires.

AXE 3 : Augmenter et diversifier l'offre d'équipements sportifs dans les QPV

Enjeu principal : favoriser la diversité des pratiques sportives et compenser les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux équipements sportifs.

AXE 4 : Fédérer les acteurs institutionnels et associatifs, et essaimer les bonnes pratiques

en diversifiant les financements

Enjeu principal : fédérer les énergies locales, démultiplier les initiatives exemplaires et favoriser la participation citoyenne au développement du sport dans les QPV.

AXE 5 : Favoriser des JOP 2024 inclusifs et ouverts sur les QPV

Enjeu principal : maximiser les retombées socio-économiques des JOP 2024 pour les habitants des QPV.

VI. PROPOSITIONS CONCRÈTES ET FINANCEMENTS

PRÉAMBULE :

Les mesures proposées intègrent une vision élargie du sport comme levier d'insertion et d'éducation.

Elles privilégient des financements interministériels et croisés en s'ouvrant sur les fonds privés.

AXE 1 : Construire un plan national « parcours d'insertion par le sport » (2018-2024)

- Développer la formation et le recrutement des éducateurs sportifs et des dirigeants associatifs :
 - privilégier les compétences d'ingénierie sociale et les pédagogies adaptées;
 - recruter et former 5000 « coachs d'insertion par le sport »;
 - identifier, accompagner et former les éducateurs et responsables de clubs.
- Construire 50000 parcours de réussite des jeunes en les intégrant dans une dynamique de formation professionnelle en situation en mobilisant l'ensemble des partenaires (associations, entreprises, collectivités, État) :
 - proposer aux jeunes repérés par les clubs comme porteurs d'un fort potentiel, des stages de remobilisation (labelliser un Parcours d'insertion par le sport) (1500 euros par jeune);
 - privilégier le développement des savoir être et la formation concrète à des métiers (sport, animation, banque, commerce, sécurité...);
 - contractualiser avec des entreprises pour des embauches pérennes;
 - diversifier les modes de financement existants (Mission locale, Plan d'investissement des compétences, CR, Pôle emploi...).
- S'appuyer et développer les Groupements d'employeurs et les GEIQ pour favoriser la professionnalisation des structures et l'insertion professionnelle

Acteurs majeurs : APELS, OPCA, Sport dans la Ville, Fédération PSL, MJS/SESAME...

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Nombre d'éducateurs sportifs formés
- Nombre de « coachs d'insertion par le sport » recrutés et formés
- Nombre de jeunes intégrés dans un parcours
- Pourcentage de sorties positives des jeunes en parcours

Estimation du coût annuel des différentes mesures : entre 125 et 130 millions d'euros.

AXE 2 : Développer la pratique du sport à l'école dans les QPV

- Proposer une éducation par le sport systématique et renforcée dans les écoles primaires :
 - respecter les volumes horaires d'éducation physique et sportive (EPS);
 - former massivement les professeurs d'école en éducation physique et sportive;
 - intégrer massivement le sport dans les temps périscolaires;
 - assouplir les règles d'intervention sportive dans le système scolaire.
- Favoriser l'accessibilité dans le sport scolaire en mettant en place la gratuité de la licence Usep et UNSS pour les élèves issus des QPV (la licence est déjà à moitié prix actuellement – coût de la gratuité : 250 000 euros).
- Promouvoir les passerelles entre l'UNSS et les fédérations sportives.

- Créer dans les principaux QPV un poste de professeur d'EPS/éducateur-médiateur, chargé de l'encadrement et de faire du lien avec le tissu associatif (350 postes à prévoir dans le cadre des postes d'éducateur-médiateur par le sport).
- Ouvrir l'offre sportive à de nouvelles pratiques (double dutch, CrossFit musculation, futsal...), notamment dans le sport scolaire
- Développer et financer 250 ateliers de remobilisation (bihebdomadaires) de prévention du décrochage scolaire par le sport dans les collèges REP+ ou REP.

Acteurs majeurs : ministère de l'Éducation nationale – UNSS – Usep-Ufolep – FFSU – Collectivités locales et territoriales

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Volume horaire effectif dédié aux APS
- Coût de la licence USEP et UNSS pour les élèves issus des QPV
- Nombre de licenciés sur les nouvelles pratiques

Estimation du coût annuel des différentes mesures : autour de 20 millions d'euros.

AXE 3 : Augmenter et diversifier rééquilibrer l'offre d'équipements sportifs dans les QPV

- Ouvrir plus largement les équipements scolaires, universitaires et municipaux (une convention d'usage - article L.212-15 du code de l'éducation - existe à cet effet)
- Rénover 1500 espaces existants (Anru, Collectivités et Caisse des Dépôts) et Consignations ;
- Construire 1000 nouveaux équipements sportifs polyvalents et accessibles, notamment pour les sports urbains (Financement Anru-CNDS)
- Proposer 500 lieux de cybersport (réalité virtuelle augmentée) dans les QPV

Acteurs majeurs : Anru, MJS, CNDS, Collectivités locales et territoriales.

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Nombre de conventions signées
- Nombre d'équipements rénovés/construits

Estimation du coût global d'investissement : environ 700 millions d'euros.

AXE 4 : Fédérer les acteurs institutionnels et associatifs, et essayer les bonnes pratiques en diversifiant les financements

- Pérenniser le Collectif national pour le développement du sport dans les QPV (CNDS-QPV) comme instance consultative.
- Systématiser une Forum annuel du développement du sport dans les quartiers, réunissant tous les acteurs concernés : associatifs, sportifs, territoriaux, étatiques, (organisée par le Collectif National pour le développement du sport dans les QPV).
- Mettre en place un Comité national d'évaluation du développement du sport dans les QPV élaborant des indicateurs de pilotage et recueillant des données quantitatives et qualitatives, en partenariat avec l'Observatoire de la Politique de la Ville et l'Observatoire des territoires.
- Créer le Fonds national pour le développement du sport dans les QPV pour essayer les actions exemplaires repérées (présentées en partie VI) : ce Fonds sera financé par une part du CNDS, par les Collectivités, par une taxe sur les transferts des joueurs professionnels, par des fonds privés.

Acteurs majeurs : MJS, CGET, CNDS, Mouvement sportif, associations, Fondations

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis

- Qualité du fonctionnement et utilité des instances prévues, notamment le Fonds national
- Alimentation des indicateurs du Comité national d'évaluation du développement du sport dans les QPV

- Produit issu du prélèvement sur les transferts des joueurs professionnels et sur les salaires professionnels
- Part du CNDS fléchée sur les QPV

Estimation du coût global annuel des différentes mesures : environ 150 millions d'euros.

AXE 5 : Favoriser des JOP 2024 inclusifs et ouverts sur les QPV

- Lancer un appel à projet aux fédérations afin de proposer des dispositifs d'insertion des jeunes issus des QPV, intégrés dans leur démarche de Responsabilité sociale et environnementale-RSE (cf. FFV – La mer est à nous!, partie VI).
- Mettre en avant l'engagement des femmes dans le sport, notamment dans les QPV (pratique, encadrement, responsabilité, arbitrage...) comme cause sociale majeure des JOP 2024.
- Assurer une gestion sociale et responsable des chantiers des JOP 2024.
 - Prévoir, dans chaque marché public afférent (tous secteurs confondus, y compris les prestations de services), des clauses sociales d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle en faveur des habitants des quartiers prioritaires, ainsi que des clauses dites 2.0 (sociétales).
 - Faire bénéficier les personnes employées en vue de ces Jeux d'un parcours d'insertion professionnelle durable.
- Impliquer les habitants des QPV dans la préparation des JOP 2024 afin de valoriser un héritage social de cette manifestation majeure pour les territoires en France.
 - Proposer une Semaine de la citoyenneté sportive et olympique chaque année dans les QPV (début septembre).
- Mettre en place un label « JOP 2024 pour tous » sur une base du modèle « club-sport-éducation-action sociale » pour valoriser les actions du club et en faire un exemple à reproduire.

Acteurs majeurs : Comité d'organisation JOP 2024, Maisons de l'emploi et de la formation, Plie, métropoles...

Principaux critères et indicateurs de résultat pressentis :

- Augmentation des licences féminines en QPV, du nombre de femmes (notamment issues des QPV) dans la gestion, l'arbitrage et l'entraînement sportifs
- Nombre de clauses sociales d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle liées aux JO 2024, par secteur d'activité
- Nombre de personnes bénéficiant de ces clauses
- Sorties positives issues des personnes « clausées »
- Fréquentation de la semaine de la citoyenneté sportive et olympique
- Nombre de clubs labellisés

Estimation du coût annuel des différentes mesures : 10 à 15 millions d'euros.

VI – PROPOSITIONS D’ACTIONS EXEMPLAIRES A ESSAIMER

FICHE N° 1 : LA MER EST À NOUS !

Structure	FF Voile
Territoire et période d'action	Région Paca 2018-2024
Contexte	<p>La population des jeunes âgés de 16 à 26 ans au sein des QPV inscrite en tant que demandeur d'emploi dans l'ensemble des catégories s'élève à 12 764 jeunes dans la région Paca.</p> <p>En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les métiers liés à la mer et au littoral emploient 120 000 salariés (cf. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2862316 – publié le 21-6-2017).</p> <p>FFVoile : acteurs majeurs des activités nautiques, notamment au niveau de la voile scolaire.</p> <p>Le réseau des EFVoile compte 60 clubs et structures nautiques pouvant accueillir les jeunes des QPV. Cette région compte 128 QPV, répartis entre Aix, Marseille (50 %), Avignon, Nice et Toulon. Ces quartiers sont disposés en moyenne à proximité (15 km) du réseau des EFVoile situé en Paca.</p>
Objectifs	<p>Inscrire en parcours de formation aux métiers d'encadrant des activités nautiques, les jeunes âgés de 16 à 26 ans habitants un QPV. La formation étant en mode continue d'une durée de six mois. Au terme de ce temps de formation le jeune pourra obtenir son certificat de qualification professionnelle aide moniteur voile (CQP MAV).</p> <p>L'objectif prioritaire sera de permettre à des jeunes de QPV d'accéder à un emploi mais, au-delà de ce domaine de l'insertion professionnelle, il faudra être vigilant sur la capacité de chaque individu à pouvoir postuler aux actions de bénévoles qui seront recherchées à l'approche des futures épreuves olympiques de voile, à Marseille, en 2024.</p>
Démarche	<ul style="list-style-type: none"> Observer les points forts et les points faibles de chaque candidat afin de les conseiller et les orienter vers les métiers de la mer pour lesquelles ils disposeraient des qualités requises. Former au CQP AMV avec deux finalités : la première sera de permettre aux jeunes des QPV d'accéder directement à une activité professionnelle d'encadrement des activités nautiques et la deuxième sera de les orienter vers les postes à pourvoir au sein de notre secteur d'activité économique qui pourrait leur apporter une situation professionnelle stable. Recenser, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle et de l'antenne régionale de la Fédération de l'industrie nautique, pour proposer aux jeunes en fin de cursus de formation l'accès à un contrat d'apprentissage dans une entreprise exerçant une activité dans le secteur maritime.
Partenariats	CGET – Région Paca – Acteurs de l'insertion - COJOP
Modèle économique	<p>60 structures labellisée École Française de Voile peuvent accueillir en formation ces jeunes</p> <p>Le coût par jeune s'élèvera à 2 500 euros TTC à l'année.</p> <p>Chaque structure pourra accueillir 32 jeunes qui auront une formation pratique et théorique de 840 heures.</p> <p>Le coût total de l'opération s'élèvera à 4,8 millions d'euros par an au maximum.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Le nombre d'entrée en formation CQP AMV est fixé à 1920 jeunes habitants en QPV, soit un total maximal de 11 520 jeunes accueillis et formés d'ici 2024.</p> <p>Le nombre de CQP AMV délivré par an sur ce projet sera au minimum de 300, soit sur 6 ans à minima 1800 CQP AMV. Pas de limite maximale.</p> <p>Inscription dans un parcours de niveau IV de 60 jeunes par an soit sur 6 ans un total de 360 jeunes.</p> <p>Inscription dans un parcours d'apprentissage aux métiers de la mer, 250 par an, soit 1500 jeunes inscrits sur un parcours professionnel.</p> <p>D'ici 2024, insertion d'un peu plus de 2000 jeunes des QPV de la région Paca dans un parcours professionnel stable dans les métiers de la mer.</p> <p>Une première évaluation à la suite des deux premières années d'expérimentation, en septembre 2020.</p> <p>En fonction des résultats il sera proposé d'abandonner, d'adapter, de modifier ou de valider le dispositif.</p>

FICHE N° 2 : TERRE D'EMPLOI

Structure	Opcalia-France Formation professionnelle
Territoire et période d'action	Métropole et outre-mer
Contexte	<p>La difficulté de recrutement que rencontrent les employeurs incitent un réel questionnement à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le secteur Sport vécu extrêmement valorisant par les jeunes est-il si peu comblé ? • Sommes-nous confrontés à un problème de qualification donc de formation ? <p>Plus particulièrement, la profession d'éducateur sportif étant réglementée par la loi sur le sport, depuis quelques années, elle ne permet pas aujourd'hui de travailler sous rémunération sans l'obtention du diplôme d'État. Néanmoins, depuis novembre 1998, la Direction nationale des sports, par modification de la loi sur le sport de 1984, permet aux jeunes sans diplôme d'État de pouvoir, sous tutorat, obtenir la possibilité d'évoluer avec des contrats d'alternance dans les métiers du sport.</p> <p>De ce fait et par réglementation de Jeunesse et Sport, un certificat de préqualification a été mis en place et permet aux jeunes souhaitant évoluer dans cette filière d'obtenir un contrat de travail.</p> <p>Opcalia accompagne aujourd'hui près de 240 000 entreprises notamment sur le champ du recrutement via le recours aux alternances (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage). 80 000 jeunes sont ainsi soutenus bon an mal an dans leur formation par alternance.</p> <p>France Formation professionnelle, partenaire expert d'Opcalia, se veut être notamment une plate-forme d'aide et d'accompagnement des associations grâce à la mise en place de partenariats multiples établis avec d'une part des clubs de sport, et d'autre par des collectivités locales ou territoriales.</p> <p>Notre projet permet également un travail conjoint entre les collectivités (mairie, conseil régional, CFA, missions locales, associations...) et encourage la fluidité des relations entre les populations et les représentants des territoires.</p> <p>Le partenariat Opcalia-France Formation professionnelle propose à des publics des QPV à fort potentiel un parcours diplômant intégrant l'acquisition des connaissances et des valeurs du sport orienté vers l'animation sportive, ce qui contribue à favoriser la mobilité des jeunes et la dynamique des quartiers.</p>
Objectifs	<p>Investir et s'investir sur un territoire au bénéfice de l'insertion des jeunes avec la formation à un métier du sport comme vecteur facilitateur d'insertion dans une entreprise, qu'elle soit associative, ou plus traditionnelle</p> <p>Favoriser l'employabilité par la professionnalisation des jeunes au travers d'un parcours diplômant (obtention d'un diplôme RNCP)</p> <p>Déployer une des clés de redynamisation des territoires avec l'individu au centre du process</p> <p>Favoriser les partenariats organisme de formation, Financier et opérateurs locaux opérationnels (clubs, associations, collectivités, entreprises...) sur les territoires intégrant des publics des QPV</p>
Démarche	<p>Identifier le territoire/Rencontrer les acteurs politiques locaux</p> <p>Rencontrer et mobiliser les acteurs : financeurs potentiels, associatifs, socio-économiques, services de l'État...</p> <p><i>Sourcing</i> des jeunes mobilisés et motivés.</p> <p>Sensibilisation/mobilisation/engagement des entreprises.</p> <p>Formation des jeunes, accompagnement collectif et individuel, activités intersports et interpromotions.</p>
Partenariats	Opcalia – France Formation professionnelle
Modèle économique	<p>1^{re} phase : Préparation opérationnelle à l'emploi (entre 200 et 400 heures) – phase de positionnement et de resocialisation. Maîtrise des connaissances générales et techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2^e phase : Contrat d'alternance (600 heures pour le BEPJPS). • Groupe de 25 jeunes. • Coût moyen pédagogique : 12 000 € (si POEC de 200 heures). • Coût global pédagogique : 300 K€. • Coût volet ingénierie technique et pédagogique : 100 K€. • Plus coût de la rémunération des apprenants. <p>Soit un coût moyen de 400 K€ par projet territorial (hors coût rémunération).</p>
Indicateurs d'évaluation	Taux d'insertion dans l'emploi

FICHE N° 3 : LE « PARI 2024 » DE SPORT DANS LA VILLE

Structure	Sport dans la Ville
Territoire et période d'action	Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes, Hauts-de-France
Contexte	<p>LE SPORT DANS LES QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un déficit d'infrastructures de qualité qui limite la pratique sportive. • Un nombre de licenciés sportifs qui pourrait être plus important. • Une demande qui change : l'attrance des jeunes va vers des nouvelles pratiques sportives que ce soit pour le football (futsal, foot à cinq, freestyle...) ou les autres disciplines (CrossFit, double dutsch, parkour...). <p>L'EMPLOI DANS LES QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36 % des jeunes dans les quartiers prioritaires sont au chômage (presque deux fois plus qu'au niveau national). L'enjeu prioritaire est donc l'emploi. Le manque de qualifications des jeunes, l'absence de connaissance du monde professionnel et de réseaux, et la précarité sociale et professionnelle de leur environnement familial, sont autant de raisons – parmi d'autres – qui contribuent à ce décrochage observé dans les QPV. Le sport peut permettre de rapprocher ces jeunes des acteurs économiques qui ne sont pas implantés dans ces territoires, grandes entreprises notamment. <p>SPORT DANS LA VILLE DANS LES QPV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créée en 1998, Sport dans la Ville est la principale association d'insertion par le sport en France. • 36 centres sportifs implantés au cœur de quartiers prioritaires ont vu le jour depuis 1998 et permettent chaque semaine à 5500 jeunes, âgés de 6 à 25 ans, de pratiquer gratuitement le football, le basket-ball, le rugby, la danse, le tennis... <p>Pour que chaque jeune trouve le chemin de l'emploi, Sport dans la Ville a créé le programme « Job dans la ville » destiné à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dès l'âge de 14-15 ans. Ce programme prépare et facilite l'accès de 1000 jeunes à une qualification et un emploi durable, par des actions concrètes et un suivi individuel dans le temps. Il s'appuie sur un réseau d'une centaine d'entreprises partenaires fortement impliquées (Décathlon, Auchan, FNAC, Bouygues Construction, Veolia, Sanofi...).</p>
Objectifs	<p>Sport dans la Ville a pris les deux engagements suivants, inscrits dans le projet d'Héritage social et sociétal de Paris 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture de 50 nouveaux centres sportifs dans des quartiers en difficulté en Ile-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, permettant d'accueillir en 2024, 15 000 jeunes dans les programmes sportifs de l'association. • La construction d'un Campus de Sport dans la Ville en Seine-Saint-Denis dédié à l'insertion sociale et professionnelle profitant à plus de 10 000 jeunes du territoire.
Démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Pour pallier le manque d'infrastructures de qualité, Sport dans la Ville propose de créer des terrains de sport en pied d'immeuble, accessible à tous mais animés deux jours par semaine par des éducateurs de Sport dans la Ville. • Chaque centre sportif est encadré par trois éducateurs sportifs présents les mercredis et les samedis pour organiser les séances. En dehors des créneaux d'animation de Sport dans la Ville, le terrain reste en accès libre à la population et aux acteurs du quartier. Le projet est coordonné et animé par un « responsable insertion » qui crée le lien avec les familles des jeunes et travaille en partenariat avec les structures locales. Il coache les jeunes de « Job dans la ville » dans leur parcours d'insertion professionnelle.
Partenariats	Sport dans la Ville – Collectivités - État – Fondations d'entreprises
Modèle économique	<p>Un soutien de l'État à la construction de chaque nouveau centre sportif permettrait de faire baisser la pression financière pesant sur les collectivités locales (qui finance 75 % de nos investissements) et serait décisif pour permettre la réalisation de nouveaux projets.</p> <p>Sport dans la Ville serait honoré :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que l'État puisse s'engager à financer 50 % du coût d'investissement de chaque nouveau centre créé par Sport dans la Ville. Soit un soutien annuel moyen de 50 % * 150 k€ * 6 nouveaux centres = 450 k€. • Que l'État puisse financer la rénovation des centres existants (la durée de vie moyenne d'un terrain étant de 10 ans, quatre centres sont remis à neuf chaque année par Sport dans la Ville). Soit un soutien annuel moyen de 50 % * 100 k€ * 4 centres reconstruits = 200 k€. <p>Ce soutien annuel de l'État (650 k€) permettrait à Sport dans la Ville, et aux villes, de créer ou rénover chaque année 10 centres sportifs, bénéficiant à 1500 jeunes directement suivis par Sport dans la Ville et plus largement à 50 000 habitants des QPV concernés.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Sport dans la Ville a pour projection d'atteindre les résultats quantitatifs suivants d'ici 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de 44 nouveaux centres sportifs dans autant de quartiers prioritaires (pour un total de 80 centres en fonctionnement en 2024 et profitant à 400 000 habitants en QPV). • 12 000 jeunes inscrits à nos activités sportives en 2024 (30 000 en cumulé d'ici là). • 2 000 jeunes seront accompagnés annuellement dans leur accès à la formation et au monde professionnel, en 2024 (cumul de 5 000 jeunes d'ici 2024).

FICHE N° 4 : CRÉATION D'ESPACES SOCIOSPORTIFS À DOMINANCE SPORTS ÉMERGENTS

Structure	« Collectif freestyle » (collectif national des pratiques et sports émergents)
Territoire et période d'action	Territoires QPV France 2018-2024
Contexte	Les sports émergents dont il est question se sont fédérés autour de grands principes : la beauté du geste, la performance, le partage, l'entraide et la mise en spectacle. Ces principes fédérateurs rassemblent une importante communauté de pratiquant.e.s qui ne cesse de s'agrandir. Ces pratiques présentent également de fortes potentialités sociales et éducatives notamment auprès des plus jeunes, telles que la découverte de l'autonomie, l'acquisition de compétences sociales, la capacité de négociation mais aussi la mixité et l'inclusion notamment avec au sein d'une même équipe des femmes, des hommes et des personnes portant un handicap. La montée en puissance des sports émergents où les pratiquants sont majoritairement en QPV souffre d'un déficit et d'un manque de diversité des équipements sportifs.
Objectifs	Penser des équipements couverts d'un nouveau genre dans une approche globale prenant en compte l'ensemble des objectifs de pratiques que sont l'insertion, la santé, le bien-être, les loisirs, la lutte contre le décrochage scolaire et qui vise à garantir une meilleure accessibilité pour tous à la pratique sportive.
Démarche	La conception de ces équipements innovants doit s'inscrire dans une démarche transversale (santé, emploi, sport, jeunesse) et participative associant le maître d'œuvre, les habitants (conseils citoyens, jeunes) et les futurs utilisateurs pour répondre au plus près aux besoins et aux caractéristiques du territoire. • Démarche participative en amont du projet associant : habitants, conseils citoyens, les jeunes, le maître d'ouvrage et les partenaires institutionnels. • Travail en transversalité entre sport, emploi et insertion, santé et culture.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • CNDS • Anru/crédits politique de la ville « investissement » • Communes et intercommunalités • Régions • Départements
Modèle économique	Construction nouvelle (intégration de clauses sociales d'insertion) : entre 5 et 7 millions d'euros (à affiner) • Reprise de friches (intégration de clauses sociales d'insertion) entre 2 et 3 millions d'euros (à affiner) • Labellisation « espace sociosportif » sur le modèle de la labellisation des centres socioculturels
Indicateurs d'évaluation	100 espaces sociosportifs en 2024. Expérimentation et évaluation partagée sur un nombre d'espaces au préalable.

FICHE N° 5 : PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES SPORTS ÉMERGENTS

Structure	« Collectif freestyle » (collectif national des pratiques et sports émergents)
Territoire et période d'action	Territoires QPV France 2018-2024
Contexte	La pérennité et le développement des structures proposant ces sports émergents passent par la formation du personnel (éducateurs sportifs, coordinateurs de projets) et par la stabilité d'un soutien financier/logistique adapté aux projets associatifs. Les associations ont besoin d'avoir une vision du soutien sur du long en terme sous forme de financements pluriannuels.
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la mise en place de formations spécifiques, diplômantes et qualifiantes et envisager la création de CQP, BPJEPS et d'un DEJEPS « sports sociales ou sociosport » avec une spécificité sports émergents (au-delà de l'apprentissage pédagogique, un volet social sera très présent dans le contenu des cours). Les titulaires de ce DEJEPS innovant pourraient diriger les espaces sociosportifs (proposées en FICHE 1) et ceux ayant obtenu le CQP et BPJEPS encadrer les diverses activités. 2. Co-construire une démarche afin d'intégrer la découverte des sports émergents dans les écoles, collèges et lycées sur le modèle de ce qui est fait dans les TAP dans certaines écoles ou dans les collèges avec l'UNSS. 3. Accompagner financièrement les associations dans la pérennisation de leurs stratégies de développement d'activités et d'emplois. Cela passe par le recrutement d'un ingénieur de projet. 4. Donner la possibilité aux disciplines qui le souhaitent, d'obtenir l'agrément ministériel.
Démarche	
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • CNDS • UNSS • CGET • Ministère des Sports
Modèle économique	Coût à déterminer
Indicateurs d'évaluation	

FICHE N° 6 : DÉCLICS SPORTIFS : INSÉRER PAR LE SPORT ET DANS L'EMPLOI DURABLE DES JEUNES TALENTS ISSUS DES QUARTIERS

Structure	Agence pour l'éducation par le sport
Territoire et période d'action	France – 200 QPV 2018-2024
Contexte	En 2017 plus d'un jeune français sur quatre est au chômage. Ces chiffres sont encore plus alarmants au sein des QPV où le taux de chômage des jeunes tutoie les 45 %. Forte de son réseau national de clubs et d'éducateurs sportifs agissant dans les QPV, L'Agence pour l'éducation par le sport est le réseau le plus implanté au cœur des quartiers populaires. Depuis trois ans, via son programme Déclics sportifs, l'Apels agit directement pour créer les passerelles qui font défaut entre les jeunes des quartiers et l'entreprise. Une première étude d'impact externe a évalué le coût social évité sur cette opération entre 7,5 et 8,4 k€ par jeune, soit une économie potentielle pour la collectivité située entre 37 à 42 millions d'euros pour 5 000 jeunes insérés par le programme Déclics sportifs.
Objectifs	Insérer par le sport 5 000 jeunes en cumulé d'ici 2022 en ciblant les 200 quartiers d'intérêt national
Démarche	La méthode « Déclics sportifs » repose sur la méthode DFI@ : Détection, Formation et Intégration. • Détection : L'Apels détecte des potentiels talents dans les clubs sportifs labélisés dans les quartiers prioritaires. Cette détection est réalisée grâce à un « double filtrage » réalisé par les coaches sportifs qui connaissent le potentiel des jeunes détectés et par le coordinateur Apels qui connaît les besoins de l'entreprise • Formation : L'Apels forme les jeunes à l'apprentissage des savoir-être indispensables au monde de l'entreprise. La formation dure 1 mois avec comme fil rouge le sport et ses valeurs et comme objectif de créer le déclic chez le jeune. • Intégration/Tutorat : L'Apels sécurise l'intégration professionnelle du jeune au sein de l'entreprise, où il apprend son métier afin d'accéder à un emploi durable (CDI). Le jeune, prêt sur le plan des savoir-être grâce à la formation Apels, bénéficie d'un tutorat triple réalisé par le club sportif, l'Apels et l'entreprise.
Partenariats	LCL, Vinci, Bouygues, DHL, Colas, Michelin, Décathlon
Modèle économique	Le coût total du projet s'élève à l'horizon 2022 à 65 159 680 € dont 21 409 680 € de besoin de financement (soit 33 % du projet).
Indicateurs d'évaluation	En tenant compte d'un taux de sortie positive de 80 %, nous ambitionnons d'intégrer 6 250 jeunes au programme « Déclics sportifs » sur 5 ans pour atteindre l'objectif quantitatif et qualitatif fixé.

FICHE N° 7 : CRÉER UN NOUVEAU MÉTIER « D'ÉDUCATEUR PAR LE SPORT »

Structure	Agence pour l'éducation par le sport
Territoire et période d'action	France 2018-2024
Contexte	Les quartiers prioritaires français sont touchés par tous les maux de la société : • 60 000 jeunes par an décrochent scolairement dans les QPV et sortent sans diplôme. • En 2017, plus d'un jeune français sur quatre est au chômage. Ces chiffres sont encore plus alarmants au sein des QPV où le taux de chômage des jeunes tutoie les 45 %. • Les structures traditionnelles d'accompagnement des jeunes sont rejetées par les jeunes, et décredibilisées. Au sein des QPV, précarité et sentiment d'exclusion constituent le plus favorable des terrains pour les extrémismes de tout bord. Le club sportif est un lieu majeur de captation de la jeunesse populaire en situation de décrochage (social, scolaire, vis-à-vis des institutions). La figure de l'éducateur, de l'entraîneur, est incontournable pour transmettre des valeurs et des savoir-être transférables à la vie quotidienne et professionnelle. L'éducateur sportif est donc l'acteur incontournable pouvant prévenir le décrochage des jeunes et agir pour leur insertion sociale et professionnelle Pour cela, il convient de créer un nouveau métier qui dépassera celui d'éducateur sportif en créant celui « d'éducateur par le sport » et de constituer un véritable corps d'éducateur sportif de prévention et d'insertion au cœur des QPV.
Objectifs	Créer un nouveau métier « d'éducateur par le sport » pour répondre aux problèmes de décrochage scolaire et de chômage des jeunes dans les QPV.
Démarche	Il est donc proposé de : 1. Lancer une dynamique nationale d'identification de 5 000 éducateurs à fort potentiel à travers 3 canaux principaux : • les éducateurs sportifs intervenant dans les clubs sportifs des QPV (L'APELS a primé plus de 1 000 clubs sportifs dans les QPV grâce à « Fais-nous rêver » et a repéré plus de 2 000 éducateurs à fort potentiel appréhendant les notions d'insertion par le sport); • les éducateurs spécialisés actuels agissant dans les QPV (en lien avec les départements de France); • les professeurs d'EPS intervenant sur les territoires REP et REP+ (en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et l'UNSS). Ces trois principaux canaux activés permettront d'identifier les meilleurs éducateurs français et de créer une force nationale d'intervention à destination de jeunes décrocheurs et/ou en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. 2. Lancer un programme national de formation vers le métier d'« éducateur par le sport ». L'« éducateur par le sport » devra maîtriser l'ensemble des outils d'accompagnement permettant au jeune de s'insérer dans la société.
Partenariats	État, Opca.
Modèle économique	Création et formation d'un corps de 5 000 éducateurs de prévention et d'insertion (ou « éducateur par le sport ») : 50 millions d'euros (soit 10 000 euros par éducateur).
Indicateurs d'évaluation	Formation de 5 000 « éducateurs par le sport » pour l'insertion professionnelle de 50 000 jeunes issus des QPV.

FICHE N° 8 : FÊTE LE MUR

Structure	Association « Fête le Mur »
Territoire et période d'action	France entière – QPV 2019-2024
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> • La population des quartiers prioritaires se sent exclue, les jeunes sont de plus en plus touchés par un pessimisme, un fatalisme qui bloque toute ambition, toute projection, tout désir de progresser et les empêche de se construire un avenir. Les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes et n'envisagent pas de sortir de leur quartier. Ils sont cantonnés à des pratiques très connotées « quartiers ». Certains se radicalisent. • Le projet Fête le Mur vise à contribuer à éviter le repli sur soi-même et à lutter contre les inégalités par le recours à un medium qui a prouvé son efficacité pour le vaste panel de valeurs éducatives qu'il véhicule : la pratique du sport, en l'occurrence le tennis, totalement absent des quartiers pour des raisons d'image et de coût, et qui constitue une alternative dans les quartiers où le football est omniprésent. • Proposer un sport traditionnellement pratiqué dans les couches sociales aisées permet d'abattre quelques barrières sociales de part et d'autre, bien réelles dans la vie quotidienne et bien ancrées dans les mentalités. Parallèlement et dans la même optique de redistribution des cartes et de remise en cause de codes sociaux, Fête le Mur a souhaité depuis 2008 allier ce sport très traditionnel à un sport de rue, le double dutch, pour les mêmes jeunes, garçons et filles, sur le même terrain. • Créée en décembre 1995, Fête le Mur est une association pionnière dans l'utilisation du sport comme outil d'éducation et d'insertion. Son rayonnement géographique dans 80 quartiers et 12 régions de France sur 18 en fait la première association d'éducation par le sport. Son programme alliant la pratique sportive, l'éducation au travers de la transmission de valeurs, l'apprentissage des règles via son école d'arbitrage, la formation aux métiers jusqu'à l'obtention de diplômes, l'intégration professionnelle et son volet décloisonnement fait valeur d'exemple dont se sont inspirées maintes associations ayant un objet similaire. Fête le Mur accueille plus de 5500 jeunes chaque année et a touché au-delà de 30000 jeunes en plus de 20 ans, sachant que son fort taux de fidélisation implique que 80 % des bénéficiaires adhèrent plusieurs années de suite. • Depuis 2017, la Fédération française de tennis a intronisé officiellement Fête le Mur comme son opérateur pour développer la pratique du tennis dans les quartiers prioritaires (licence fédérale gratuite pour tous les bénéficiaires; matériel mis à disposition pour tous les bénéficiaires).
Objectifs	<p>L'objectif aujourd'hui est donc la croissance externe de l'association, son développement géographique. Il s'agit de dupliquer sur de nouveaux territoires un ensemble d'actions qui sont la marque de fabrique de Fête le Mur et son cahier des charges. En effet, même si l'association Fête le Mur continue à diversifier ses actions au gré des idées, des opportunités et des rencontres, on peut considérer aujourd'hui que la phase de croissance organique est passée et le projet arrivé à maturité en ce qu'il a exploré, testé, intégré un bon nombre de domaines complémentaires à la pratique sportive simple qui faisait son fondement, pour arriver à un corps constitué cohérent, le projet Fête le Mur aujourd'hui.</p> <p>La motivation principale du changement d'échelle réside donc dans la volonté de transposer sur de nouveaux bénéficiaires une expérience de 22 ans qui, de par sa durée, a su peaufiner un programme à fort potentiel de réussite dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la condition sociale d'une partie de la population française exclue à bien des points de vue, en offrant des ouvertures, des opportunités aux plus jeunes.</p> <p>■ A l'horizon 2024 qui semble être la borne commune aujourd'hui, Fête le Mur compte ouvrir 150 implantations selon ses trois modèles de fonctionnement, permettant d'accueillir un total de 15000 jeunes au cœur de ses programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antenne Fête le Mur en réseau avec la Fédération des centres sociaux. • Club FFT avec section Fête le Mur. • Création de club Fête le Mur affilié.

<p>Démarche</p>	<p>La clé du succès : des équipes pédagogiques de terrain bien formées, et valorisées</p> <p>Nécessité de former des éducateurs polyvalents alliant la maîtrise des techniques du sport et de l'animation à celles de la prévention, de la connaissance du public, des problématiques et historique des QPV, de l'ingénierie de projets associatifs, de l'éducation au travers de la transmission au quotidien de valeurs, de la communication avec les partenaires publics et privés.</p> <p>→ Création d'un module de formation Fête le Mur dans le cadre de la formation au CQP ou au diplôme d'état d'éducateur sportif (en cours). Module obligatoire pour les éducateurs dans chaque nouvelle implantation, quel que soit le porteur du projet.</p> <p>→ Stages de préformation des jeunes : détection des profils prometteurs sur les implantations, formation préparatoire en vue de passage de Bafa, CQP, BPJEPS, afin d'améliorer le savoir-être, remise à niveau, sensibilisation aux fondamentaux concernant la sécurité, l'animation, les valeurs et le programme que nous développons sur nos implantations.</p> <p>→ Séminaire de formation : regroupement des équipes pédagogiques de tout le territoire national pour un échange de pratiques et d'expériences et un approfondissement de formation dans les domaines de l'animation, de la gestion, de l'accompagnement.</p> <p>→ Formation continue des dirigeants associatifs et porteurs de projet : soutien et conseil aux jeunes et aux parents impliqués dans la gouvernance locale des projets Fête le Mur.</p> <p>→ Création de postes pérennes d'éducateurs sociosportifs pour chaque implantation afin de développer et ancrer le programme Fête le Mur dans la durée dans les quartiers ciblés.</p> <p><u>Objectif de formation de 1000 encadrants à l'horizon 2024.</u></p> <p>Essaimage du programme Fête le Mur sur de nouveaux territoires, objectif 150 nouveaux quartiers. Sur toutes les implantations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la pratique encadrée du sport (tennis, double dutch, découverte autres sports), initiation et perfectionnement. Licence gratuite, matériel mis gratuitement à disposition. En dehors des interventions au minimum bihebdomadaires des équipes pédagogiques, les terrains restent accessibles en libre-service. Objectif 15000 jeunes. • Organisation d'un challenge intersites Fête le Mur autour des valeurs de l'association et de l'olympisme, en lien Paris 2024. • Stages « Tous sur le court ! » : découverte ludique des métiers du tennis : arbitrage, ramasseur de balles, organisateur de tournoi, animateur, entraîneur, éducateur, compétiteur, cordeur, afin de détecter des profils et d'encourager les jeunes à s'engager dans les formations que nous proposons dans nos divers programmes. Objectif 2000 jeunes. • École d'arbitrage : formation, passage de grade, accompagnement et apprentissage pratique en tournoi, jusqu'à Roland-Garros. 200 nouveaux jeunes par an. • Accès à la compétition : passerelle vers l'excellence. 30 jeunes par an. • « Jeu, Set & Job » : programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle, stages de 3^e, formation et découverte de métiers, parrainage par des entreprises, accès aux formations et diplômes dans l'animation et le sport (Bafa, CQP, BPJEPS, DE etc.). 2000 jeunes. • « Les Filles aussi Fêtent le Mur » : promotion des filles (45 % aujourd'hui), actions mamans-filles, mise en valeur de parcours remarquables. • «De l'Autre Côté du Mur » : décloisonner via des sorties sportives, culturelles ou nature, des séjours pédagogiques en France et à l'étranger, des rencontres intersites régulières favorisant la convivialité et l'émulation, un grand tournoi national annuel. 150 sorties et séjours par an. 2000 jeunes. • Programme d'éducation à la nutrition et à la santé par la bonne alimentation via des ateliers de cuisine en partenariat avec la Tablee de Chefs. • Aide aux devoirs, orientation scolaire en lien avec association d'étudiants et éducation nationale • Des actions favorisant la convivialité et l'implication des familles dans le programme, dans la gouvernance des projets locaux. • Organisation d'ateliers découverte parallèlement à la pratique sportive (informatique, théâtre, photo, etc.). <p>Tous ces programmes sont accessibles à tous les jeunes filles et garçons inscrits sur nos implantations, leur objectif global est de favoriser leur épanouissement, de leur ouvrir le champ des possibles, de les accompagner concrètement et personnellement dans leur formation et leur insertion dans un esprit solidaire et citoyen.</p>																		
<p>Partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État (CNDS, CGET) • Municipalités (sport, politique de la ville, action sociale), département, Région • Centres sociaux et toute structure relevant de l'aide à l'enfance et la jeunesse, aux parents isolés • Écoles, collèges, lycées • Représentants nationaux, régionaux, départementaux, locaux du sport concerné (fédération, ligues, comités, clubs) • Associations sportives locales • Entreprises et fondations 																		
<p>Modèle économique</p>	<table border="0"> <tr> <td>Coût</td> <td>2019</td> <td>2 059 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2020</td> <td>2 200 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2021</td> <td>2 400 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2022</td> <td>2 600 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2023</td> <td>2 800 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2024</td> <td>3 300 000</td> </tr> </table> <p>La part de l'État dans le financement du programme Fête le Mur est actuellement de 13 %.</p> <p>Afin de mener à bien ce projet d'essaimage, nous sollicitons une aide exceptionnelle de l'État de 50 % du budget prévisionnel.</p> <p>À noter que le ratio budget fonctionnement (salaires permanents, bureaux, etc.) vs budget actions est de 20/80</p>	Coût	2019	2 059 000		2020	2 200 000		2021	2 400 000		2022	2 600 000		2023	2 800 000		2024	3 300 000
Coût	2019	2 059 000																	
	2020	2 200 000																	
	2021	2 400 000																	
	2022	2 600 000																	
	2023	2 800 000																	
	2024	3 300 000																	
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un bilan détaillé quantitatif et qualitatif réalisé sur chaque implantation • Un suivi annuel de chaque programme et projet par le responsable développement et les coordonnateurs régionaux • Des questionnaires adaptés au public bénéficiaire selon le programme • Un comité de pilotage de chaque implantation 																		

FICHE N° 8 : ADDAP 13

Structure	Addap 13
Territoire et période d'action	Bouches-du-Rhône, voire au-delà. 2018-2024
Contexte	L'association départementale pour le développement des actions de prévention 13 conduit depuis plus de cinquante ans une mission de prévention spécialisée sur le département des Bouches-du-Rhône. Elle s'est transformée en Groupe Addap 13 au 1 ^{er} janvier 2017. Ses équipes sont actuellement implantées sur 85 points de travail dans 22 communes.
Objectifs	Proposer des actions sociosportives dans le cadre d'une approche globale et préventive abordant autant les problèmes scolaires, que sanitaires, familiaux, professionnels, administratifs, etc.
Démarche	<p>1. Création de postes spécifiques d'éducateurs sportifs en prévention en QPV (label) : De nombreuses structures sportives ou sociosportives manquent cruellement d'encadrement spécialisé pour rester efficient sur ces quartiers. Les seuls diplômés brevet d'état et bénévoles ne peuvent se substituer aux besoins d'un profil idoine alliant une compétence sociale et une compétence sportive. Beaucoup de personnes issues des secteurs QPV ont des capacités à mettre en valeur à condition qu'ils soient formés avec une fiche de poste spécifique à chaque situation. Il sera chargé d'organiser l'association ou la structure autour d'animateurs BP ou encadrants techniques, de mettre en place les conditions de fonctionnement, de solliciter les programmes financiers, d'être le référent technique des présidents d'association ou de clubs, de dynamiser autour d'événementiels l'émergence de projets locaux autour des sports urbains. Aucune structure n'a actuellement les moyens financiers pour créer ce type de poste et la création de ces postes spécifiques faciliteraient les dynamiques locales. La condition de contrats d'objectif et d'évaluation voire de formation doit être adossée à une convention tripartite entre la structure, le salarié et l'État pour une durée minimale de trois ans renouvelable (exemple des adultes relais)</p> <p>2. Ouverture des collèges en soirée de 17 heures à 22 heures, samedi inclus et vacances scolaires : Marseille a mis en place depuis le pacte national et en accord avec les préfetures déléguées à l'égalité des chances, le département, l'Éducation nationale et la politique de la ville, une ouverture de cinq collèges et un plateau sportif en zone précarisée. Nous formons au BPJEPS des jeunes issus de ces quartiers sans les positionner sur leur quartiers d'origine. Aujourd'hui, nous constatons une fréquentation intergénérationnelle et une mixité apaisante où plus de 80 à 100 personnes/soir fréquentent ces établissements scolaires d'ordinaire fermés au public dès 17 heures. Ce projet qui a démontré un réel impact positif sur les quartiers QPV génère outre les aspects de prévention de la délinquance, des inscriptions pour 30 % des participants à des clubs ou structure de droit commun. Néanmoins ce projet se heurte à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pérennisation financière aléatoire depuis deux ans qui met en danger les ouvertures des lieux dû à la difficulté de maintenir des postes d'animateurs sportifs. • Le manque de volonté de certains principaux du fait de la condition de gré à gré non conventionnée par l'État, d'un soutien institutionnel plus affirmé. • Pour cela, il faudrait proposer une circulaire ou un texte interministériel favorisant des passerelles entre le ministère des sports et le ministère de l'Éducation Nationale permettant de conventionner avec une association locale l'ouverture des collèges hors temps scolaire. <p>3. Recenser une douzaine de projets labellisés « remarquables » pouvant être modélisés au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir d'une fiche technique précise et d'un contrat d'objectif permettant de border la procédure. • Exemple : les unités mobiles sportives Urban Sport Truck, les projets « Armée/défense s'adressant par la formation aux métiers du sport à des services civiques, les sports urbains comme la break dance. La CGET va prochainement éditer un dossier technique sur l'Urban Sport Truck, le concept commence donc à être reconnu. Cette approche légère et pédagogique s'installe dans des quartiers où l'offre sociale est absente et met ainsi de la lumière où il n'y en a plus. De par ses implantations dans les quartiers anxio-gènes de la politique de la ville, il contribue à travers la pratique du sport à fédérer le mieux-vivre ensemble face aux réseaux d'économie parallèle. <p>4. Mise en place des comités d'éthique et d'évaluation du sport en QPV : Ils assurent le suivi des projets sélectionnés afin d'en faire une note technique trimestrielle remontant au ministère. Les trente dernières années, la politique de la ville a souffert d'un saupoudrage financier envers diverses structures qui ne partageaient pas le diagnostic général. L'évaluation a grandement manqué et nous sommes presque arrivés sur certains départements à une forme de clientélisme qu'il faut stopper. Ces comités pourraient être sous le contrôle des DDRJSCS via les PDEC et constitués par des techniciens et cadres du monde du sport.</p>
Partenariats	Collectivités – État – Entreprises
Modèle économique	<p>Proposition 1. Un coût total salarial chargé de 36 000 € par an TTC est imaginé sans aides de l'État ou des collectivités locales. Une aide de 85 % avec un différentiel de 15 % à la charge de la structure peut être envisagée sans mettre en danger les structures accueillantes.</p> <p>Proposition 2. 15 postes d'animateurs sportifs pour 5 équipements (3 par collège plus 1 coordinateur sportif. Coût d'ouverture d'un collège six jours sur sept de 17 heures à 22 heures plus vacances scolaires = 138 000 €.</p> <p>Proposition 3. Ce concept peu onéreux 2 Animateurs Sportifs et 2 Coordinateurs technique pour 4 unités : a) De 4 mini bus équipé sport et espace famille et diététique alimentaire ; b) 100 000 € par an pour 6 soirées/hebdo + vacances peut se modéliser à partir de la labélisation d'un mode opératoire.</p>
Indicateurs d'évaluation	NR

FICHE N° 9 : EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DES LOISIRS – PROJET AMBITION 2024

Structure	Fédération Profession sport et loisirs
Territoire et période d'action	France 2018-2024
Contexte	<p>Quelques éléments de contexte sur la jeunesse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville alerte sur la dégradation de la situation sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 98 000 jeunes sortis du système scolaire sans diplôme en 2016 (Indicateur de pilotage national – novembre 2016) dont plus de la moitié sont issus des QPV. • Si 77 % des bacheliers ont obtenu leur examen en 2015, contre 70 % en 2012, le taux d'emploi a chuté de 5 points. • 27,2 % des étudiants sortent du système universitaire en cours de 1^{er} année de licence et 19 % finissent sans diplôme. • Entre 2012 et 2013, l'insertion a chuté pour tous les niveaux de formation et principalement pour les jeunes de niveau bac en passant de 70 à 62 %. Depuis 2013, le taux d'emploi est stable et a même progressé de 2 points pour les jeunes de niveau post-bac (source: EFIGIP). <p>Si l'école a un rôle important à jouer et une grande responsabilité pour prévenir et lutter contre ce phénomène (la loi pour la refondation de l'école de la République en a pris la mesure) elle ne peut agir seule. La réduction « durable » contre le décrochage scolaire et universitaire nécessite de l'appréhender dans toute sa complexité. Le décrochage obéit à des facteurs nombreux, variés, qui dépassent largement le cadre de l'Éducation nationale. Pour ces jeunes issus des quartiers prioritaires, cette situation est la source de difficultés sociales et économiques obérant une intégration qualitative dans la société. Des partenariats existent, ils sont à renforcer et d'autres à créer de manière à garantir « l'égalité des chances » pour que chaque jeune puisse construire un projet professionnel abouti.</p> <p>D'un autre côté, la croissance de l'emploi sportif se poursuit en suivant une demande sociale mouvante : sport-santé; sport-bien-être; activités pour seniors (prévention de la dépendance); public handicapé...</p> <p>L'organisation du marché de l'emploi est répartie autour de plusieurs opérateurs qui ont des marges de manœuvre pour recruter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les associations sportives (317 200 associations, soit 24 % de l'ensemble des associations françaises). • Les sociétés commerciales (clubs de remise en forme, structures proposant des activités en plein air...) : elles proposent une gamme d'activités sportives large et diversifiée. Ces sociétés peuvent faire l'objet de partenariats avec le tissu associatif dans le cadre de la définition de produits à destination des usagers et des touristes. • Des structures qui n'ont pas pour finalité la pratique sportive mais utilisent le sport comme support à leurs activités (accueils de loisirs, centres sociaux, maisons de quartier, etc.). • Les collectivités : certaines d'entre elles mènent en direct des animations sportives sur leur territoire via la gestion d'un office des sports, d'écoles de sports, de centres sociaux ou de loisirs municipaux. <p>En France, on enregistre 186 024 salariés (privé et collectivités territoriales) dans le domaine du sport en 2016, avec une augmentation moyenne du nombre d'emplois de 2,9 % depuis 2009.</p> <p>La réduction du décrochage scolaire est donc un enjeu majeur pour notre société. Le champ de l'emploi sportif et de loisirs est dynamique, en croissance et peut apporter une réponse aux problématiques du chômage des jeunes dans les quartiers prioritaires.</p>
Objectifs	<p>Objectif principal : Installer un parcours sécurisé d'insertion professionnelle dans les métiers du sport et des loisirs pour les décrocheurs scolaires issus des QPV durant deux ans.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emmener des jeunes sportifs vers une formation sportive et/ou de loisirs qualifiantes via un sas préparatoire (préformation adaptée.) • Soutenir les clubs sportifs et les employeurs de l'animation et du tourisme qui s'engagent dans le dispositif. • Contribuer aux politiques publiques de l'insertion au sein de la politique de la ville.

Démarche	<p>La FNPSL s'appuiera sur un collectif durablement installé de 80 adhérents groupe : des groupements d'employeurs associatifs, des groupements d'employeurs marchands et des associations Profession sport et loisirs spécialisées dans la création et la gestion d'emplois. Plusieurs phases se succéderont dans chaque territoire qui participera au dispositif.</p> <p>1. Phase de détection Plusieurs sources de détections des jeunes des QPV seront activées : <ul style="list-style-type: none"> • Les adhérents des Professions sports et loisirs et des groupements d'employeurs : beaucoup sont au contact des jeunes décrocheurs des QPV. • Les missions locales : sur chaque territoire intégrant le dispositif, les missions locales seront sollicitées pour détecter les jeunes. • Les universités et notamment les maisons des étudiants et les Staps qui sont au contact des étudiants décrocheurs en première année. • Les CRIJ. </p> <p>2. Phase de préformation Les jeunes des QPV vivront une période de préformation de quatre mois via une alternance de séquences théoriques, pratiques et des immersions en milieux professionnels. Via un tutorat individualisé, les jeunes auront : <ul style="list-style-type: none"> • Une remise à niveau physique et scolaire • Une transmission des savoirs de base dans l'animation des séances sportives et de loisirs en fonction des âges et des problématiques sociales • Une préparation TEP (tests d'exigences préalables) • Un tutorat individualisé • Une aide à la recherche d'emploi en alternance </p> <p>3. Phase de formation qualifiante et diplômante Les adhérents de la fédération Profession sport et loisirs sont pour la plupart organismes de formations. Ils disposent dans toutes les régions et dans la quasi-intégralité des départements, les principales formations diplômantes tournées vers les métiers du sport et des loisirs : éducateur sportif plurivalent – éducateur territorial des activités sportives – coach sportif – animateur sportif – enseignant animateur – maître-nageur – directeur de structure – animateur dans les structures d'accueil collectif de mineurs – animateur de classe de découverte, séjour de vacances... – adjoint d'animation/assistant animateur – assistant animateur opérateur territorial – animateur tous publics : personnes âgées, publics en réinsertion... – coordinateur socioculturel. La quasi-intégralité des diplômes sportifs sont proposés dans l'ensemble du réseau national Profession sport et loisirs : CQP, BPJEPS, Dejeeps, DSJeeps. Les CQP et BPJeeps seront privilégiés sur ce dispositif. Des formations complémentaires certifiantes seront également proposées : PSC1, Bafa ; BNSSA ; CQP ALS</p> <p>4. Phase de création d'emploi via les groupements d'employeurs profession sport et loisirs Après l'obtention des diplômes, les associations et groupements d'employeurs profession sport et loisirs intégrant le dispositif pourront directement placer les jeunes professionnels auprès des leurs adhérents locaux et clients. La recherche d'emplois partagés sera privilégiée pour tendre vers la création d'ETP.</p>
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Associations sportives • Clubs de sport privés • Centres de loisirs • Collectivités territoriales • Missions locales • Pôle emploi • CRIJ • Universités (Staps, notamment)
Modèle économique	<p>L'ambition est de proposer un parcours totalement gratuit pour les jeunes. Le coût de fonctionnement comprend l'encadrement pédagogique & éducatif du groupe, le tutorat, l'intervention de prestataires externes, la mise à disposition de tenues professionnelles et matériels et supports pédagogiques. La proposition de financement concerne uniquement les phases 1 et 2 coût global de la détection et de la préformation : 3000 euros par an et par jeune, soit pour 500 jeunes : 1500 K€ par an.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>500 jeunes issus des QPV auront trouvé un emploi dans le champ des sports et des loisirs chaque année d'ici 2024.</p>

Annexe : Estimations budgétaires (établies par le Cabinet Pluricité).

AXE 1 : CONSTRUIRE UN PLAN NATIONAL « PARCOURS D'INSERTION PAR LE SPORT »

Estimation du coût annuel de la mesure : entre 125 et 130 millions d'euros

Recrutement, formation et accompagnement de 5000 coachs d'insertion par le sport (7000 euros par coach)	Entre 35 000 000,00 € et 40 000 000,00 €
Mise en œuvre de stages de remobilisation pour 50000 jeunes (1500 euros environ par jeune)	Entre 75 000 000,00 € et 85 000 000,00 €

AXE 2 : ENGAGER UN PLAN NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT A L'ÉCOLE DANS LES QPV

Estimation du coût annuel de la mesure : autour de 20 millions d'euros

Programme de formation des 350 professeurs d'EPS – éducateurs détachés	500 000,00 €
Gratuité de la licence USEP et UNSS et des passerelles entre l'UNSS et les fédérations sportives	1 250 000,00 €
350 postes de professeur d'EPS supplémentaire/éducateur médiateur	16 500 000,00 €
250 Ateliers de remobilisation financés par le ministère de l'Éducation nationale	600 000, 00 €

AXE 3 : AUGMENTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES QPV

Estimation du coût global d'investissement : environ 700 millions d'euros

Rénovation des 1500 espaces existants (Anru, Collectivités, Caisse des dépôts et consignations)	3 750 000 000,00 €
Construction de 1000 nouveaux équipements sportifs polyvalents et accessibles (Anru et Collectivités)	300 000 000,00 €

AXE 4 : MOBILISER TOUS LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS EN DIVERSIFIANT LES FINANCEMENTS

Estimation du coût global annuel des différentes mesures : environ 150 millions d'euros

Fonds national pour le développement du sport dans les QPV (avec une part CNDS)	150 000 000,00 €, dont 50 000 000 € CNDS
---	---

AXE 5 : FAVORISER DES JOP 2024 INCLUSIFS ET OUVERTS SUR LES QPV

Estimation du coût annuel de la mesure : 10 à 15 millions d'euros

Mise en place et animation des clauses 2.0 (formation des facilitateurs, animation des comités locaux de repérage des solutions innovantes proposées aux entreprises attributrices, animation partenariale)	Environ 5 000 000,00 €
Création et animation de la Semaine de la citoyenneté sportive et olympique	Entre 3 000 000,00 € et 6 000 000,00 €
Mise en place et animation de l'appel à projet et du label « JOP 2024 pour tous »	700 000,00 €



Les
de la *cahiers*
co-construction

www.cohesion-territoires.gouv.fr
www.cget.gouv.fr

